



ROYAUME
DU MAROC



المديرية العامة للضرائب
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵔⴷⴰⵢⵜ
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

2025

Rapport d'activité

Une administration fiscale ouverte et proactive, alignée sur
les meilleurs standards de qualité

www.tax.gov.ma

Pour faciliter votre expérience de lecture, nous sommes heureux de vous offrir la possibilité de télécharger la version digitale de notre rapport d'activité annuel.

Il vous suffit de scanner le QR Code à l'aide de votre smartphone ou de votre tablette.





«La finalité de la réforme fiscale ne se mesure pas uniquement à l'aune des montants collectés. La fiscalité est un levier stratégique de transformation. Ces résultats témoignent de l'engagement de toute la collectivité, y compris le tissu entrepreneurial national »

M. IDRISSE KAITOUNI Younes
 Directeur Général

L'année 2025 marque une étape importante dans la trajectoire de modernisation déployée par la Direction Générale des Impôts, avec l'ambition d'ériger l'administration fiscale marocaine en institution de référence, moderne, équitable et pleinement en phase avec les meilleurs standards. Dans un environnement marqué par l'accélération des grandes réformes nationales, l'essor de l'intelligence artificielle et de l'économie numérique, la DGI a su conjuguer performance opérationnelle et vision de long terme au service du développement économique et social de notre pays.

Au registre de la réforme fiscale, l'année écoulée a été marquée par des avancées majeures dans la mise en œuvre des orientations de la loi-cadre, notamment à travers l'entrée en vigueur de la nouvelle architecture de l'impôt sur le revenu. En relevant le seuil d'exonération, en élargissant les tranches du barème et en abaissant le taux marginal, cette réforme traduit un engagement concret en faveur du pouvoir d'achat et de l'attractivité du travail formel. Parallèlement, l'extension du périmètre d'intervention de la DGI à la gestion de la taxe d'habitation et de la taxe de services communaux constitue une évolution structurante en matière de modernisation de la fiscalité locale et de simplification du parcours fiscal des contribuables.

Au plan des performances opérationnelles et de la mobilisation des recettes, la DGI a enregistré des résultats qui témoignent de l'efficacité de sa stratégie de promotion de la conformité volontaire, d'élargissement de la base fiscale et de modernisation des outils de gestion. Les recettes fiscales brutes ont atteint **295 milliards de dirhams** en 2025, en hausse de **18,9 %** et dépassant

de 13,8 % les prévisions de la loi de finances. Les recettes nettes se sont établies à **270 milliards de dirhams**, en progression de **19,4 %**, portées notamment par la forte dynamique de l'impôt sur les sociétés et de la TVA intérieure.

Parallèlement, les remboursements, dégrèvements et restitutions ont atteint **25 milliards de dirhams**, en hausse de **13,8 %**, traduisant la volonté constante de soutenir la trésorerie des entreprises, de garantir la neutralité de la TVA et de renforcer la relation de confiance avec les contribuables.

La consolidation de la conformité volontaire demeure le socle de notre démarche et le premier indicateur de la relation de confiance que nous bâtissons avec les contribuables. Les recettes spontanées ont atteint **274 milliards de dirhams**, représentant **93%** des recettes globales, tandis que la part des recettes télépayées s'est établie à **91,4 %**, confirmant l'adhésion croissante aux services numériques. Cette dynamique s'est accompagnée d'un élargissement continu de la base fiscale, avec près de **145.000** nouvelles adhésions et plus de 463.000 auto-entrepreneurs enregistrés.

Par ailleurs, traduisant le renforcement des dispositifs de lutte contre l'incivisme fiscal et les pratiques frauduleuses, les actions de contrôle fiscal ont permis de générer un montant de **20,9 milliards** de dirhams de recettes additionnelles (+18 %), affecté en totalité aux remboursements.

La DGI a également poursuivi le renforcement de ses dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'assistance, afin d'améliorer l'accessibilité des

services et de faciliter l'accomplissement volontaire des obligations fiscales. Des progrès significatifs ont en outre été enregistrés dans le traitement du contentieux administratif, avec près de **76 %** des dossiers traités en moins de trente jours.

Dans l'atteinte de ces résultats, l'administration fiscale s'appuie fortement sur les deux piliers que constituent les compétences et l'engagement de ses 6.600 collaborateurs ainsi que sa transformation numérique. Au plan du renforcement du capital humain, l'année 2025 a ainsi été marquée par le recrutement de 412 nouveaux cadres. Sur le volet numérique, les efforts ont permis la concrétisation de projets structurants, notamment le Data Lake fiscal, le dispositif de facturation électronique, la généralisation de la réception électronique des fichiers des écritures comptables, ainsi que le lancement de nouveaux téléservices, dont celui relatif au remboursement de la TVA en ligne.

Ces réalisations reflètent concrètement le déploiement du plan stratégique 2024-2028 et la logique de convergence avec les meilleurs standards internationaux, au regard desquels la DGI poursuit avec méthode la modernisation de ses fondements institutionnels, opérationnels et numériques.

Une évaluation d'étape de notre stratégie a été réalisée en 2025, qui a permis de dresser un bilan des acquis, d'identifier les principaux leviers d'amélioration et de recentrer la vision 2028 autour de six projets structurants à fort impact, porteur d'une transformation systémique de l'administration fiscale, durable et autorégulée.

Les premiers résultats de notre vision 2028 ont fait l'objet, fin 2025, d'un examen par les pairs organisé par le FMI dans le cadre de l'évaluation des réalisations de l'administration fiscale marocaine à travers l'outil TADAT. Cette dynamique de modernisation et d'alignement progressif sur les meilleures pratiques a ainsi trouvé une reconnaissance tangible dans le rapport d'évaluation du FMI, qui positionne quatorze indicateurs au plus haut niveau de performance.

Ces évolutions se sont également traduites par la conformité du Maroc aux standards minimums de l'Action 14 du projet BEPS, consacrés à l'amélioration des mécanismes de règlement des différends fiscaux internationaux.

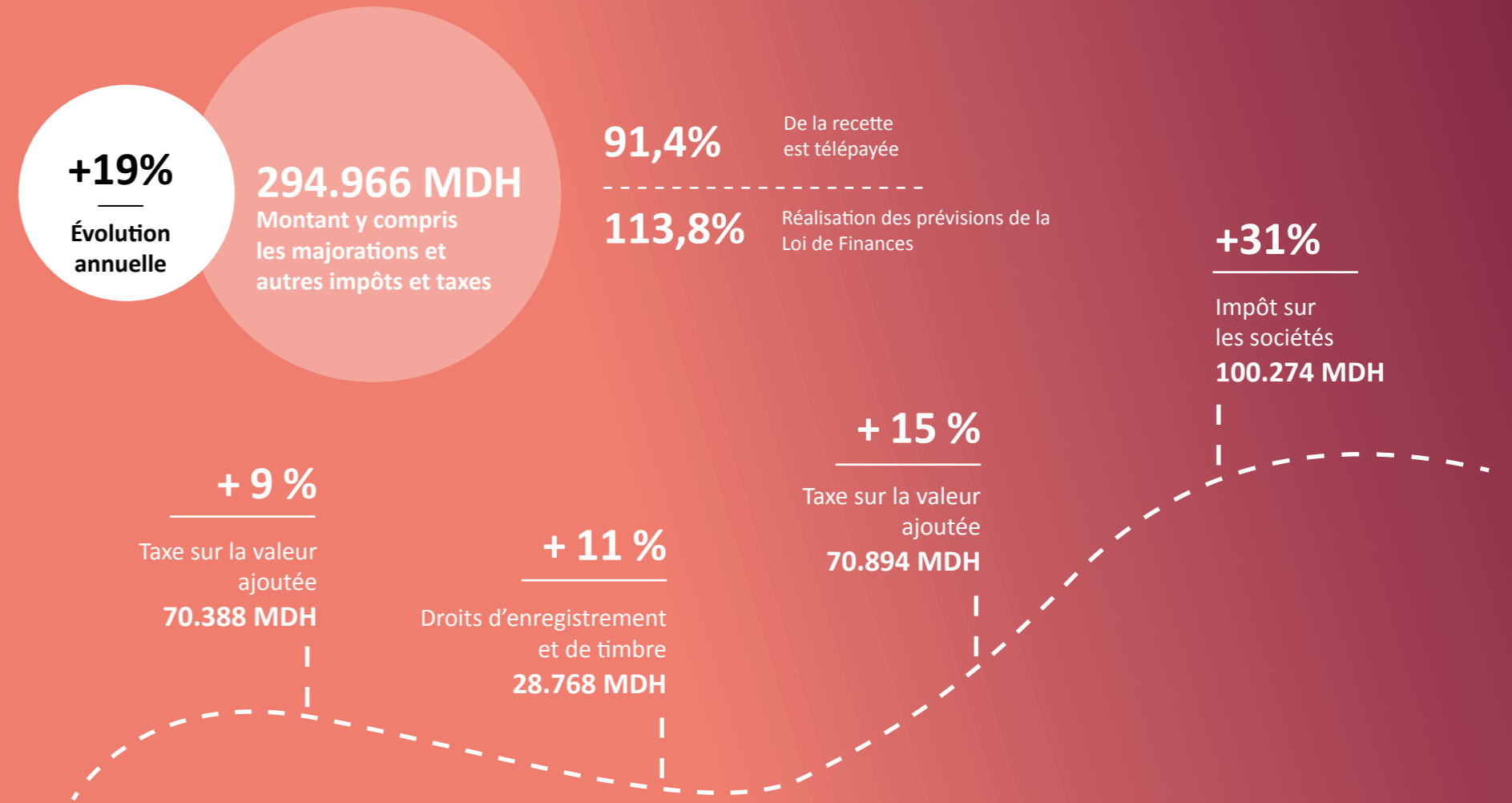
Par ailleurs, la DGI a été désignée à la vice-présidence du Groupe d'évaluation par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, de même qu'elle participe activement aux travaux relatifs à l'élaboration d'une convention-cadre internationale en matière de coopération fiscale sous l'égide des Nations Unies.

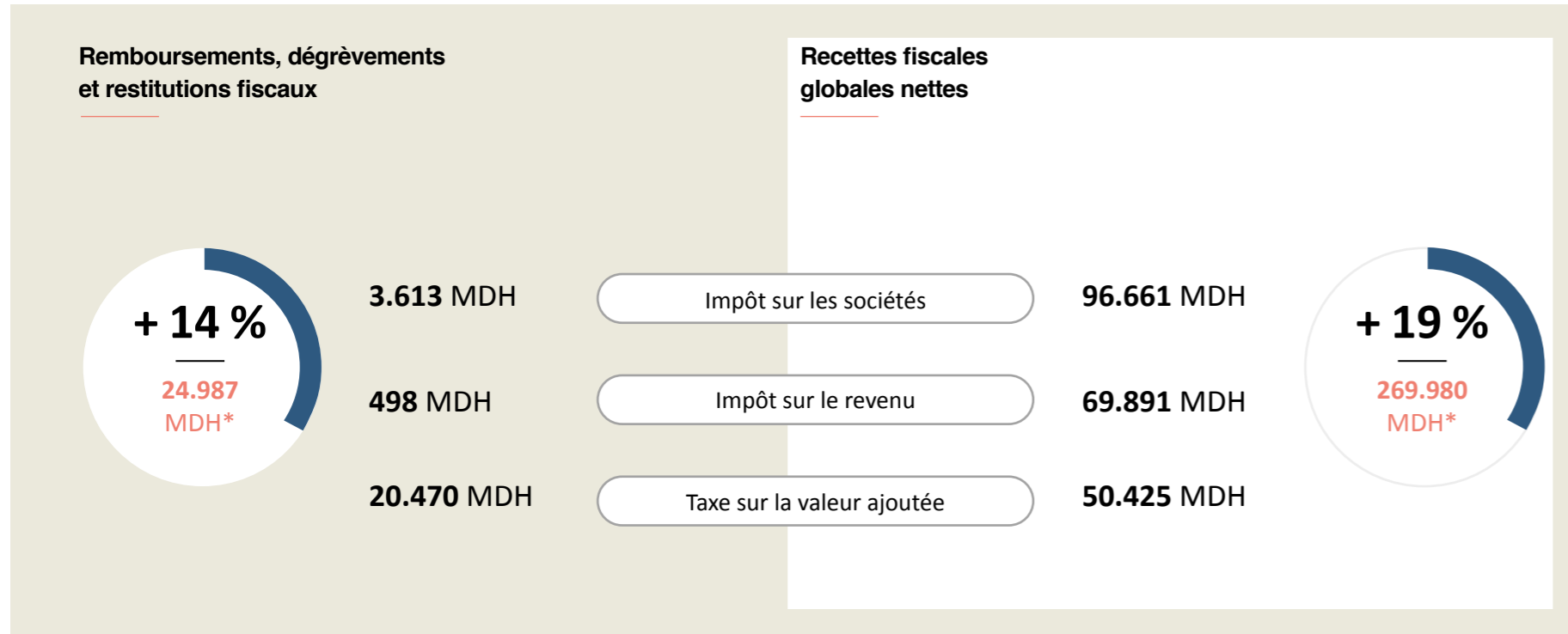
Cette implication à l'échelle internationale n'est pas une simple marque de reconnaissance. Elle valide une trajectoire, renforce un positionnement dans les enceintes de coopération fiscale internationale et constitue un levier d'apprentissage et de benchmarking au service d'une amélioration continue.

2025

en chiffres

Recettes fiscales globales brutes





Recettes spontanées

274,04 MMDH

+19 %
93 % de la recette globale

Recettes additionnelles

20,93 MMDH

+18%

*Montant y compris les majorations et autres impôts et taxes

Contrôle fiscal & régularisation d'assiette

82.017 Contrôles sur pièces	7.133 Contrôles sur place
	4.732 Vérifications générales
	2.401 Contrôles ponctuels

Contentieux administratif

91 % Dossiers constitués et liquidés durant l'année

Dont 76 % liquidés dans un délai d'un mois suivant leur dépôt

111.460 Réclamations déposées en 2025	106.937 Dossiers liquidés en 2025
---	---

Assistance

37.866 Assistances par téléphone	66.902 Assistances par mail
--	---------------------------------------

Services en ligne

2.889.312 adhérents

382.869 Nouveaux adhérents

26.505.681 opérations effectuées de manière dématérialisée + 8%

5.031.004 Déclarations + 3 %	12.304.943 Télépaiements + 3 %	6.204.916 E-attestations + 34 %
--	--	---

Capital humain

6.606 fonctionnaires

52 % de femmes	72 % dans les services métiers	90 % dans les services extérieurs
-------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

454 Sessions de formation	2.908 Bénéficiaires	13.631 Participants
-------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------



PARTICIPATION À UNE RENCONTRE DE L'IFA MAROC

Sur invitation de l'IFA Maroc, M. IDRISSE KAITOUNI Younes, Directeur Général des Impôts, a pris part, le 16 janvier 2025, aux côtés du Professeur Dr Robert J. Danon, à une conférence portant sur «Les mécanismes de prévention et de résolution des différends internationaux». Cette matinale a été l'occasion pour Monsieur le Directeur Général de présenter les efforts déployés par la DGI en vue de renforcer la prévention et le règlement des différends fiscaux au Maroc. À cet égard, il a notamment mis en exergue le renforcement des garanties offertes aux contribuables dans le cadre de l'application de l'article 25 des conventions fiscales internationales signées par le Royaume, ainsi que la publication du guide relatif à la procédure amiable et le recours aux accords préalables en matière de prix de transfert.

16
Janvier



RENCONTRE AUTOUR DES NOUVEAUTES FISCALES DE 2025

Dans le cadre du renforcement du dialogue avec les partenaires professionnels, le Directeur Général des Impôts, M. IDRISSE KAITOUNI Younes, accompagné de responsables de la DGI, a participé le 24 janvier 2025, à Casablanca, à une rencontre organisée par l'Ordre des Experts-Comptables. Les échanges ont porté sur les nouvelles dispositions fiscales introduites par la Loi de Finances 2025. À cette occasion, la DGI a apporté des éclaircissements sur ces mesures et répondu aux interrogations des participants, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des évolutions fiscales et à l'accompagnement des acteurs économiques.

24
Janvier



CONFÉRENCE MEDIAS 24 : VERS UNE FISCALITÉ PLUS TRANSPARENTE ET COMPÉTITIVE

La Direction Générale des Impôts a participé à la conférence-débat « Les Grands Rendez-vous Médias 24 », organisée le 30 janvier 2025 autour des enjeux fiscaux. Invité à cette rencontre, le Directeur Général des Impôts, M. IDRISSE KAITOUNI Younes, a pris part aux échanges portant notamment sur la régularisation spontanée des avoirs non déclarés, l'impact de la pression fiscale sur la compétitivité et l'investissement, ainsi que la lutte contre l'économie informelle. Les discussions ont également mis en avant la transparence fiscale comme levier stratégique, reflétant l'engagement de la DGI en faveur d'un dialogue renforcé avec les contribuables et d'un accompagnement en amont des obligations fiscales, en vue de promouvoir une relation plus équilibrée, fluide et basée sur la confiance.

30
Janvier



15^e CONFÉRENCE DES CORRESPONDANTS PAYS DE L'ATAF

La DGI a participé à la 15^e Conférence des correspondants pays de l'ATAF qui s'est tenue du 5 au 7 mars 2025, en Afrique du Sud. Cet événement a réuni les points focaux des administrations fiscales des 44 pays membres de l'ATAF, avec pour objectifs de dresser le bilan des travaux réalisés au cours de l'année écoulée, d'échanger sur les bonnes pratiques et les défis communs, ainsi que de définir les axes prioritaires pour la mise en œuvre des initiatives de l'organisation. Cette rencontre a également constitué une plateforme de concertation visant à renforcer l'implication des pays membres dans l'élaboration des futurs plans d'action de l'ATAF.

05
Mars



INVITATION AU CLUB DE L'ÉCONOMISTE

M. le Directeur Général des Impôts a été l'invité du Journal L'Économiste le 12 mars 2025, à Casablanca. À cette occasion, il a présenté les principales avancées du système fiscal national depuis la promulgation de la loi-cadre portant réforme fiscale, mettant en lumière les orientations stratégiques de la politique fiscale.

Les échanges ont également porté sur les nouveautés introduites par la loi de finances 2025, la stratégie de la DGI en matière de contrôle fiscal et de lutte contre l'informel, la taxation des activités numériques, ainsi que le rôle de la digitalisation dans l'amélioration des recouvrements et le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

12
Mars

17^e RÉUNION DU CADRE INCLUSIF DE L'OCDE

Le Maroc a pris part à la 17^e réunion du Cadre inclusif de l'OCDE, tenue du 7 au 10 avril 2025, en Afrique du Sud.

Cette rencontre a constitué une plateforme d'échanges sur les perspectives d'évolution du projet BEPS, notamment la mise en œuvre de la solution fondée sur les deux piliers, ainsi que sur les approches visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

Elle a également permis aux pays participants de partager leurs expériences et de contribuer aux réflexions collectives autour des enjeux actuels liés à la fiscalité internationale.



07
Avr



OCDE/CREDAF : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS

La DGI a accueilli, du 22 au 25 avril 2025, un atelier de formation des formateurs consacré aux prix de transfert, co-organisé par le CREDAF et l'OCDE, au profit des cadres et responsables des pays africains francophones.

Cette formation, qui a bénéficié à une quinzaine de participants, s'inscrit dans un contexte où les enjeux liés aux prix de transfert occupent une place de plus en plus centrale dans la mobilisation des ressources fiscales nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable.

22
Avr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CIAT

Dans le cadre du renforcement de la présence du Maroc au sein des instances internationales, Monsieur le Directeur Général a pris part à la 59^e Assemblée Générale du CIAT, tenue du 05 au 09 mai 2025 à Santiago (Chili), en sa qualité de représentant du Maroc en tant que pays membre du CIAT. Placée sous le thème « Le rôle des administrations fiscales dans la lutte contre l'évasion et la criminalité fiscales », cette assemblée a constitué une opportunité d'échanges et de réflexion autour de plusieurs enjeux, notamment la détermination du potentiel fiscal des contribuables, la définition de stratégies visant à renforcer le respect de la législation fiscale, ainsi que l'examen des infractions fiscales liées à la fraude, à la corruption et à la criminalité organisée.

05
Mai



PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Finances Publiques de la République française (DGFIP), un protocole de partenariat a été signé à Rabat, le 20 mai 2025. Cet accord a été conclu entre la DGI, représentée par M. IDRISSE KAITOUNI Younes, Directeur Général des Impôts, et la DGFIP, représentée par Mme Amélie Verdier, Directrice Générale des Finances Publiques.

IFA : CONFERENCE SUR LES DISPOSITIFS DE SECURITE JURIDIQUE PREVENTIVE AU MAROC

Dans le cadre du renforcement du dialogue avec les acteurs professionnels et académiques, la Direction Générale des Impôts a participé, le 27 mai 2025 à Casablanca, à une conférence organisée par l'IFA Maroc consacrée aux dispositifs de sécurité juridique préventive au Maroc. Cette rencontre a permis de présenter l'état des lieux et le retour d'expérience de la DGI en matière de mécanismes de sécurisation fiscale, notamment les consultations fiscales préalables et les accords préalables en matière de prix de transfert.

Les échanges ont mis en lumière le rôle de ces dispositifs dans le renforcement de la sécurité juridique, la prévention des litiges fiscaux et la promotion d'une relation de confiance entre l'administration fiscale et les contribuables, s'inscrivant ainsi dans la stratégie de modernisation et de transparence portée par la DGI.



10^e ÉDITION DU SYMPOSIUM DE L'IBFD

Une délégation de la DGI a pris part à la 10^e édition du Symposium fiscal africain de l'IBFD, tenue à Kigali (Rwanda) du 28 au 30 mai 2025, aux côtés de plus de 250 leaders d'opinion, décideurs politiques et professionnels de la fiscalité. Plusieurs sessions de travail ont permis d'enrichir les échanges, notamment celles portant sur « la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial en Afrique : perspectives pratiques, législatives et politiques », sur le « paysage fiscal international », ainsi que sur « la pratique des conventions fiscales en Afrique », session qui a été présidée par le Maroc.



PRÉSENTATION DE LA RÉFORME FISCALE MAROCAINE À L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

La Direction Générale des Impôts a été représentée à l'Université d'Oxford, au sein de la faculté de droit, à l'occasion du programme de Master of Science (MSc) en fiscalité. À cet effet, la DGI a pris part à un cycle de formation académique de haut niveau, durant lequel il était question de présenter l'expérience marocaine en matière de réformes fiscales, de mise en œuvre pratique des conventions fiscales, ainsi que des développements récents liés à la fiscalité internationale.

20
Mai

27
Mai

28
Mai

14
Juin



IBFD : SÉMINAIRE SUR LES CONVENTIONS FISCALES

Du 7 au 9 juillet 2025, s'est tenu à Rabat le séminaire sur les conventions fiscales pour les pays africains francophones, organisé conjointement par l'IBFD et la DGI. Cet événement a réuni 23 représentants issus de 9 pays francophones.

Cette initiative vise à renforcer les capacités régionales en matière d'interprétation, de négociation et d'application des conventions fiscales, considérées comme des leviers essentiels de la coopération fiscale internationale et de la mobilisation des ressources internes.

Il convient de souligner que les ateliers ont été coanimés par des cadres de la DGI et les équipes du Knowledge Center and Capacity Building de l'IBFD.

07
Juill

RENCONTRE AVEC LA CHAMBRE DES CONSEILLERS AUTOUR DES ENJEUX DU CONTROLE FISCAL

Dans le cadre du renforcement du dialogue institutionnel, le Directeur Général des Impôts, M. IDRISSE KAITOUNI Younes, a présidé, le 16 juillet 2025 au siège de la DGI, une rencontre de travail avec la délégation de la Commission des Finances, de la Planification et du Développement Économique de la Chambre des Conseillers, en présence de plusieurs responsables de la Direction.

Les échanges ont porté principalement sur les enjeux du contrôle fiscal, notamment le dispositif d'analyse des risques encadrant la programmation des opérations de contrôle, ainsi que les différentes étapes du processus de contrôle fiscal et les garanties accordées aux contribuables. Cette réunion a illustré la volonté de la DGI de promouvoir la transparence, de renforcer l'efficacité de l'action fiscale et d'assurer le respect des droits des contribuables.



16
Juill

ATAF – DGI : 6^e ÉDITION DE LA MASTER CLASS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS FISCALES AFRICAINES

Le Maroc a accueilli, du 22 au 24 juillet 2025, la 6^e édition de la Master Class des Directeurs Généraux des Administrations fiscales africaines. Un événement d'envergure Co-organisé par la DGI et l'ATAF, réunissant plus de 20 hauts responsables des administrations fiscales issus de l'ensemble du continent. Placée sous le signe du partage, de la coopération et de l'engagement collectif, cette édition a visé à renforcer les capacités des administrations fiscales africaines, à améliorer la qualité des services rendus aux contribuables et à favoriser une réponse concertée aux défis fiscaux contemporains. En marge de cette rencontre, un mémorandum d'entente (MoU) a été signé entre la DGI et l'ATAF, permettant de mettre à la disposition de l'ATAF l'institut de formation de la DGI afin d'y accueillir des cours, ateliers et séminaires au profit des administrations fiscales africaines.



22
Juill



6^e CONFÉRENCE SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION FISCALE (BRITACOF)

Une délégation de la DGI a représenté le Maroc lors de la 6^e Conférence sur la coopération en matière d'administration fiscale (BRITACOF), tenue du 9 au 11 Septembre 2025 au Népal.

Cette rencontre a constitué une opportunité d'échanges autour des avancées réalisées en matière de services fiscaux destinés aux contribuables, ainsi que des bonnes pratiques et des approches visant à offrir un environnement plus favorable aux affaires.

09
Sept



COOPÉRATION BILATÉRALE AVEC L'AGENCE FISCALE ESPAGNOLE (AEAT)

Dans le cadre du renforcement des relations de coopération fiscale entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne, la Direction Générale des Impôts a accueilli, les 17 et 18 septembre 2025 à Rabat, une délégation de l'Agence fiscale espagnole (AEAT), présidée par Mme Soledad Fernandez Doctor, Directrice de l'AEAT.

Cette visite a permis aux représentants des deux administrations d'échanger autour de plusieurs thématiques, notamment la gouvernance, la stratégie des ressources humaines, ainsi que les mécanismes d'assistance mutuelle en matière de recouvrement. Elle a été couronnée par la signature d'un accord de coopération fiscale entre la DGI et l'AEAT.

SÉMINAIRE OCDE/FORUM MONDIAL

La DGI et l'OCDE/Forum Mondial sur la Transparence et l'Échange de Renseignements à des fins fiscales ont co-organisé une formation spécialisée du 20 au 24 octobre 2025 à Rabat. Celle-ci portait sur le processus d'évaluation de l'Échange de Renseignements sur Demande. Les participants ont ainsi été formés aux standards internationaux et aux procédures d'évaluation par les pairs, outils essentiels dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale transnationale.



RÉUNIONS ANNUELLES DE L'ATAF

Du 3 au 7 novembre 2025, la DGI a pris part aux Réunions annuelles de l'ATAF, tenues en Algérie, autour du thème « Adopter des approches efficaces et ciblées pour des systèmes fiscaux équitables ».

En marge de ces travaux, s'est tenue l'élection de nouveaux membres du conseil du réseau ATAF Women in Tax (AWITN), à l'issue de laquelle le Maroc a été désigné pour occuper le poste de vice-président.



CARAVANE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION AUTOUR DE LA LOI DE FINANCES 2025

Des rencontres d'information et de sensibilisation ont été organisées, au niveau de l'ensemble des Régions du Royaume, auprès des partenaires et des opérateurs économiques, afin de présenter les mesures fiscales prévues par la Loi de Finances 2025.

Figurent parmi ces partenaires l'Ordre des Experts Comptables (OEC), les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS), la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et les Centres Régionaux d'Investissement (CRI).



17
Sept



20
Oct



03
Nov



Jan-
Juil.



المديرية العامة للضرائب
+oCΦHο +oCο+oε+ IξOXο&I
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

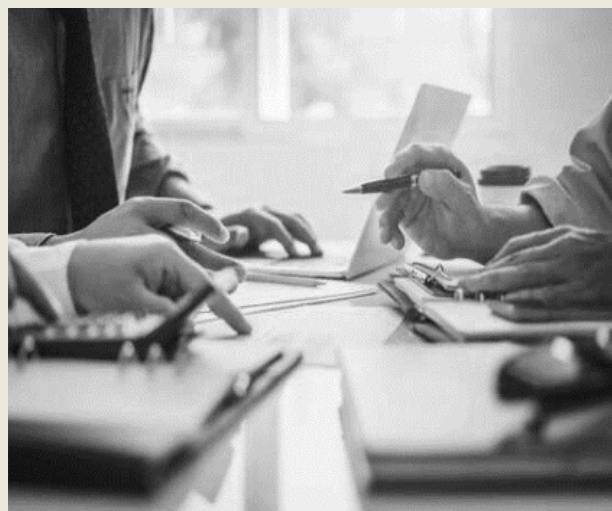
2025
Rapport d'activité

À PROPOS DE LA DGI

NOTRE

VISION

Devenir une administration fiscale de référence, ouverte et proactive, alignée sur les meilleurs standards de qualité, en nous appuyant sur un capital humain compétent et engagé, une technologie innovante et un système de gestion transparent moderne et performant, en vue d'améliorer l'expérience et l'autonomie du contribuable et de promouvoir la conformité volontaire et l'équité fiscale.



NOTRE

MISSION

Mobiliser les ressources fiscales nécessaires au financement des politiques publiques de notre pays, à travers un système de gestion fiscale équitable, garant de la conformité fiscale et offrant un service efficace et transparent.



NOS

VALEURS

- 1- Intégrité
- 2- Professionnalisme
- 3- Équité
- 4- Innovation
- 5- Transparence



NOS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2028-2024

- 1- Renforcer la mobilisation du plein potentiel fiscal
- 2- Renforcer les relations de confiance et promouvoir le civisme fiscal
- 3- Contribuer à la mise en œuvre de la réforme fiscale, consolider la sécurité juridique et renforcer le positionnement de la DGI sur la scène fiscale internationale
- 4- Renforcer les capacités de la DGI grâce à un capital humain compétent et engagé, des structures adaptées, un environnement propice et une gestion budgétaire rationnelle
- 5- Adopter une approche systémique et des modes de gouvernance renforcés pour améliorer l'efficacité et la performance
- 6- Renforcer l'intelligence numérique, moderniser l'infrastructure technologique et développer l'analyse et l'intelligence fiscales



Gouvernance

Stratégie

//////// Bilan d'étape

En 2025, la DGI a conduit une évaluation d'étape de son Plan Stratégique 2024–2028, constituant une phase clé dans le pilotage de sa trajectoire de transformation.

Cette revue a permis d'apprécier de manière structurée l'état d'avancement des projets stratégiques, d'identifier les éventuels écarts entre les orientations définies et leur mise en œuvre opérationnelle et de déterminer les ajustements nécessaires pour la période restante (2026–2028).

À l'issue de ces travaux, le portefeuille de projets a été rationalisé et recentré autour de six projets structurants, conçus comme des leviers prioritaires de transformation. Intégrés dans le nouveau Plan Opérationnel 2026–2028, ces projets assurent un alignement renforcé avec les priorités stratégiques de la DGI.

Cette réorientation améliore la lisibilité de la feuille de route, renforce la crédibilité de la trajectoire de transformation et sécurise l'atteinte des objectifs fixés. Elle traduit également une montée en maturité du pilotage stratégique et opérationnel de la DGI, en cohérence avec les standards internationaux de gouvernance des administrations fiscales, tout en soutenant la dynamique de transformation et contribuant à consolider les fondements d'une administration plus performante, intégrée et résiliente.

Les six projets structurants ci-après traduisent les priorités stratégiques de la DGI en leviers opérationnels de transformation pour la période 2026-2028 :

Projet 1 - Registre national intégré des contribuables

Projet 2 - Profil conformité

Projet 3 - Expérience usager globale

Projet 4 - Compétences, parcours et développement du capital humain

Projet 5 - Modes alternatifs de règlement des différends fiscaux

Projet 6 - Système de pilotage global et de gouvernance de la transformation stratégique

Performance

//////// Contractualisation

Dans le cadre de la poursuite de sa dynamique de contractualisation des objectifs, la Direction Générale des Impôts a procédé, au titre des exercices 2024 et 2025, à l'extension du dispositif des contrats de performance aux échelons infra-services, afin de renforcer l'ancrage de la culture de la performance au niveau opérationnel et de responsabiliser davantage les unités de gestion.

À ce titre, 544 contrats de performance ont été conclus en 2025 au niveau des Directions Régionales des Impôts (DRI), permettant de décliner les engagements de performance jusqu'aux unités de base de gestion, notamment les subdivisions d'assiette, les brigades de vérification, les recettes de l'administration fiscale (RAF), les bureaux de contrôle de l'IR/Profits fonciers ainsi que les bureaux d'enregistrement.

Par ailleurs, la méthodologie de déclinaison des contrats de performance régionaux en contrats locaux a été affinée, en s'appuyant sur une démarche structurée de décomposition des objectifs régionaux en objectifs opérationnels par métier et par unité de gestion, fondée à la fois sur l'historique des réalisations et sur le potentiel de mobilisation des recettes propre à chaque entité.

En parallèle, un système de suivi régulier des réalisations des DRI a été mis en place. Ce dispositif s'est traduit par le suivi des données statistiques relatives aux objectifs contractualisés, leur consolidation en fin d'exercice et leur exploitation à des fins d'évaluation des performances, d'analyse des écarts et d'identification des tendances, contribuant ainsi à l'amélioration continue du dispositif de performance.

Management des risques

/////// Modèle intégré de gestion des risques et de pilotage de la performance

Dans le cadre de la transformation stratégique engagée par la Direction Générale des Impôts, la maîtrise des risques s'impose comme un levier structurant au service de l'amélioration de la performance, de la sécurisation des processus et du renforcement du civisme fiscal. Cette orientation traduit la volonté de l'administration de dépasser une approche fragmentée de la gestion des risques pour évoluer vers un modèle intégré, pleinement articulé avec le pilotage de la performance et la prise de décision.

Typologie des risques couverts par le dispositif

Le dispositif mis en place repose sur une structuration claire des typologies de risques et sur une organisation différenciée de leur prise en charge. Il distingue ainsi trois catégories de risques :

- Risques stratégiques : recouvrent l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter la capacité de la DGI à atteindre ses objectifs à moyen et long terme ;
- Risques opérationnels : concernent les défaillances potentielles liées au fonctionnement interne de l'administration. Ils se manifestent à travers des dysfonctionnements de processus, des insuffisances de compétences, des problèmes organisationnels, des défaillances des systèmes d'information ou encore des situations de non-conformité juridique ;
- Risques d'incivisme fiscal : traduisent les écarts entre les obligations fiscales et leur respect effectif par les contribuables. Ils sont appréhendés selon une approche analytique fondée sur la donnée, permettant d'identifier les comportements à risque, de cibler les actions de contrôle ou d'accompagnement et d'adapter les réponses de l'administration.

Intégration au pilotage de la performance

Les risques sont traduits en indicateurs mesurables, permettant d'objectiver les situations, de suivre les évolutions et d'identifier les écarts.

La performance reflète ainsi le niveau de maîtrise des risques, tandis que les écarts constatés alimentent la prise de décision et l'engagement d'actions correctives ou structurantes dans une logique de pilotage en continu. Le dispositif s'inscrit, dans ce cadre, dans une logique systémique et une boucle continue articulant risque, performance, décision et transformation.

Gouvernance du dispositif

La DGI a instauré, pour ce dispositif, un cadre de gouvernance fondé sur une répartition claire des rôles et des instances, notamment à travers la mise en place d'entités dédiées :

un comité stratégique responsable des arbitrages, en assurant le traitement des risques majeurs et l'orientation des priorités de transformation ;

un comité des risques chargé d'analyser les situations critiques, de prioriser les plans d'atténuation et de fournir une vision consolidée des risques ;

une fonction dédiée aux risques, chargée de leur pilotage, assure la structuration de la cartographie, la définition des indicateurs de risque et la cohérence d'ensemble du dispositif.

Les directions métiers sont, quant à elles, responsables de l'identification et de la gestion des risques opérationnels, ainsi que de la mise en œuvre des actions d'atténuation.

Au-delà de la seule gestion des risques, ce modèle s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation stratégique de la DGI. Il favorise une prise de décision fondée sur des données objectivées, permet de mieux cibler les priorités d'action et de convertir les écarts constatés en leviers d'amélioration ainsi qu'en projets structurants.

Il assure, par ailleurs, une articulation étroite entre performance, maîtrise des risques et transformation, renforçant ainsi la capacité de l'administration à atteindre ses objectifs et à améliorer durablement son efficacité.

Dans cette optique, le modèle intégré de gestion des risques et de pilotage de la performance constitue un socle essentiel de modernisation du pilotage de la DGI, traduisant une évolution vers un dispositif plus structuré, plus cohérent et résolument orienté vers la prise de décision et la création de valeur publique.

/////// Dispositif de gestion des risques de non-conformité fiscale

Dans le cadre du renforcement de la performance de l'administration fiscale et de la promotion de la conformité fiscale volontaire, la DGI a engagé la mise en place d'un dispositif structuré de gestion des risques de non-conformité fiscale. Cette initiative s'inscrit dans une logique de pilotage moderne fondée sur l'identification, l'analyse et le traitement des risques, visant à améliorer l'efficacité du recouvrement, à renforcer l'équité fiscale et à optimiser l'allocation des ressources de contrôle.

À cet effet, un plan d'action pluriannuel couvrant la période 2023-2025 a été élaboré et déployé. Il s'articule autour de quatre domaines de risques prioritaires : l'immatriculation, le défaut de déclaration, les anomalies déclaratives et le non-respect des délais de paiement. Ce plan a permis d'identifier quinze familles de risques et de définir soixante-cinq actions de traitement, assorties de dispositifs de suivi et d'évaluation réguliers.

Au titre de l'exercice 2025, les efforts se sont concentrés sur l'accélération de la mise en œuvre des actions programmées, avec la réalisation de la majorité des mesures prévues. Les principales avancées ont porté sur

le renforcement de l'exploitation des recoupements de données internes et externes, la poursuite des actions de fiabilisation du registre des contribuables, l'amélioration de la qualité des données déclaratives, ainsi que le développement de dispositifs de communication et de sensibilisation ciblés. Par ailleurs, les mécanismes de suivi des échéances fiscales et d'accompagnement au paiement ont été consolidés.

Des progrès significatifs ont également été enregistrés en matière d'échange d'informations avec les partenaires institutionnels et de développement des outils d'analyse des risques, permettant une meilleure priorisation des interventions.

L'ensemble de ces actions a contribué à une maîtrise accrue des risques de non-conformité fiscale, à une amélioration du pilotage des interventions en matière de conformité et à l'ancrage progressif d'une approche structurée et durable de gestion des risques fiscaux au sein de la DGI.

/////// Dispositif de management des risques liés au capital humain

Dans le cadre du renforcement du pilotage des risques au sein de la DGI, un dispositif structuré de gestion des risques RH a été progressivement mis en place afin d'anticiper les vulnérabilités organisationnelles susceptibles d'impacter la continuité de service, la performance institutionnelle et la qualité du climat professionnel. Cette démarche s'inscrit dans une logique de modernisation de la gestion des ressources humaines et de renforcement de la résilience organisationnelle, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'administration.

À cet effet, une première cartographie des risques RH a été élaborée en 2021, mettant en évidence plusieurs zones de vulnérabilité, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de préservation et de transmission du capital de connaissances, de gestion administrative des ressources humaines et de prévention des risques psychosociaux. Dans la continuité de ces travaux, une cartographie

actualisée et enrichie a été réalisée afin de renforcer la cohérence globale du dispositif et d'en améliorer la portée opérationnelle. Par ailleurs, la gestion des risques RH a été formellement intégrée à la politique des ressources humaines de la DGI, consacrant le capital humain comme un levier central de résilience et de performance.

En 2025, les travaux ont porté sur l'actualisation de la cartographie, désormais structurée autour de 35 facteurs de risques répartis en 7 catégories, couvrant notamment la gestion des compétences, la préservation des connaissances, le climat social et les risques psychosociaux. Des mesures de traitement et des indicateurs de suivi ont été définis pour assurer un pilotage régulier du dispositif.

Ces actions ont permis de renforcer la maîtrise des risques RH et d'améliorer l'anticipation des situations sensibles, contribuant à un environnement de travail plus stable et performant.

Contrôle et audit internes

//////// Contrôle interne

La dynamique de consolidation et de maturation progressive du dispositif de contrôle interne s'est poursuivie par:

- La formalisation d'une politique de management des risques alignée sur les standards internationaux (principes directeurs du management des risques, objectifs, outils et gouvernance) ;
- La conception d'un guide pour la mise en place du dispositif de management des risques explicitant la méthodologie de conception et d'actualisation de la cartographie des risques ;
- L'enrichissement de la cartographie des risques par l'intégration de deux macro-processus support, à savoir ceux portant sur la Gestion budgétaire et patrimoniale, et la Gestion des ressources humaines ;
- La réalisation d'une campagne de sensibilisation et de communication autour du contrôle interne auprès des DRI (promotion de la culture du contrôle interne dans le but de son appropriation de manière progressive par les acteurs du contrôle interne).

//////// Audit interne

Les réalisations majeures en 2025 au titre de l'audit interne se présentent comme suit :

Mise en œuvre du Plan National d'Audit Interne ayant permis l'accomplissement de 37 missions (28 au titre de l'Audit Thématique et 9 au titre de l'Audit Comptable), 112 missions ponctuelles (pratique fiscale dommageable et/ou comportement non conforme au code de déontologie) et une mission d'audit de performance ;

Élaboration des synthèses des missions d'Audit Interne portant sur 13 sous-processus (constats issus des missions, appréciation des risques inhérents...), et leur communication aux pilotes des processus concernés pour prise en charge des recommandations ;

Renforcement du cadre de référence de l'Audit Interne à travers la formalisation des activités liées au métier d'Audit et d'Affaires Internes aussi bien au niveau Central qu'au niveau Régional ;

Poursuite des activités liées à l'harmonisation de la pratique d'AI au sein de la DGI, notamment à travers les actions de formation ayant porté sur 3 modules.



FOCUS

Evaluation TADAT de l'administration fiscale marocaine

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et d'alignement sur les standards internationaux, la DGI a engagé en 2025 le processus de préparation à sa deuxième évaluation TADAT. Cette démarche a été initiée par l'organisation d'un séminaire de formation, tenu du 27 au 31 janvier 2025, au profit de 35 responsables et cadres issus des structures centrales et régionales. Animée par des experts du Fonds Monétaire International (FMI), cette formation a permis de renforcer les capacités en matière d'évaluation des performances fiscales et de diffuser les meilleures pratiques, notamment en matière de conformité fiscale, de gestion des risques et de qualité de service.

//////// Travaux préparatoires et auto-évaluation

En amont de la mission d'évaluation, la DGI a conduit des travaux préparatoires structurés. Une équipe interne dédiée a été mise en place, accompagnée de réunions de coordination entre les différentes structures. Ces travaux ont permis de réaliser une auto-évaluation approfondie, de consolider les données requises et de préparer les échanges techniques avec les évaluateurs. Cette phase a été marquée par une forte mobilisation des équipes centrales et régionales.

//////// Conduite de la mission d'évaluation TADAT

La DGI a accueilli, du 30 septembre au 13 octobre 2025, la mission d'évaluation TADAT conduite par des experts du FMI, marquant la deuxième évaluation de l'administration fiscale marocaine après celle de 2018. Les travaux ont permis d'apprécier les progrès réalisés en matière de mobilisation des recettes, de conformité fiscale, de gestion des risques, de transformation numérique et d'amélioration des services rendus aux contribuables, tout en identifiant de nouveaux axes d'amélioration.



//////// Résultats et progrès réalisés

Les résultats de l'évaluation 2025 mettent en évidence une amélioration significative de la performance globale de la DGI. Plusieurs indicateurs, initialement notés C ou D en 2018, ont progressé vers les niveaux A ou B en 2025. Au total, 14 indicateurs ont atteint la note A, contre 4 lors de la précédente évaluation, traduisant l'impact des réformes structurantes engagées.



//////// Perspectives et accompagnement post-évaluation

Les enseignements tirés de cette évaluation renforcent la mise en œuvre du Plan Stratégique 2024–2028, notamment en matière d'alignement sur les standards internationaux. Dans cette perspective, une mission post-TADAT est prévue en février 2026, sous forme d'assistance technique du FMI, afin d'accompagner la DGI dans l'élaboration d'une feuille de route intégrant des mesures à court, moyen et long terme pour consolider les acquis et renforcer durablement la performance de l'administration fiscale.

Organisation

Structures

La Direction Générale des Impôts s'appuie sur une organisation centrale et territoriale, articulée autour de :

5

Directions Centrales

assurant notamment les fonctions de pilotage, de support, et de supervision des processus

9

Directions Centrales

tournées vers le service aux usagers, la conformité fiscale, le contrôle et la mobilisation des recettes

Réorganisation des services

Afin d'optimiser l'efficacité et la performance de son réseau, la DGI a revu l'organisation de certaines structures régionales et centrales. Ce processus s'est traduit par les réalisations suivantes :

- Réorganisation des structures déconcentrées en charge des Ressources et du Système d'Information, renommées « Services des Ressources », afin de pouvoir disposer de relais régionaux spécialisés, pour la mise en œuvre des politiques de la DGI en matière de gestion du capital humain, de gestion budgétaire, de sécurité informatique et de gestion documentaire. Cette réorganisation, conçue en concertation avec les Divisions métiers concernées, intègre des

schémas organisationnels adaptés à la taille, selon l'effectif actuel et prévisionnel et aux spécificités de chaque direction ;

- Création de nouvelles structures de contrôle, notamment par la mise en place d'une troisième brigade au sein des Services Provinciaux des Vérifications relevant des Directions Provinciales des Impôts de Mohammedia et de Settat;
- Renforcement de la Division de la Fiscalité et de la Coopération Internationales par la création d'un Bureau des Relations Institutionnelles Multilatérales.



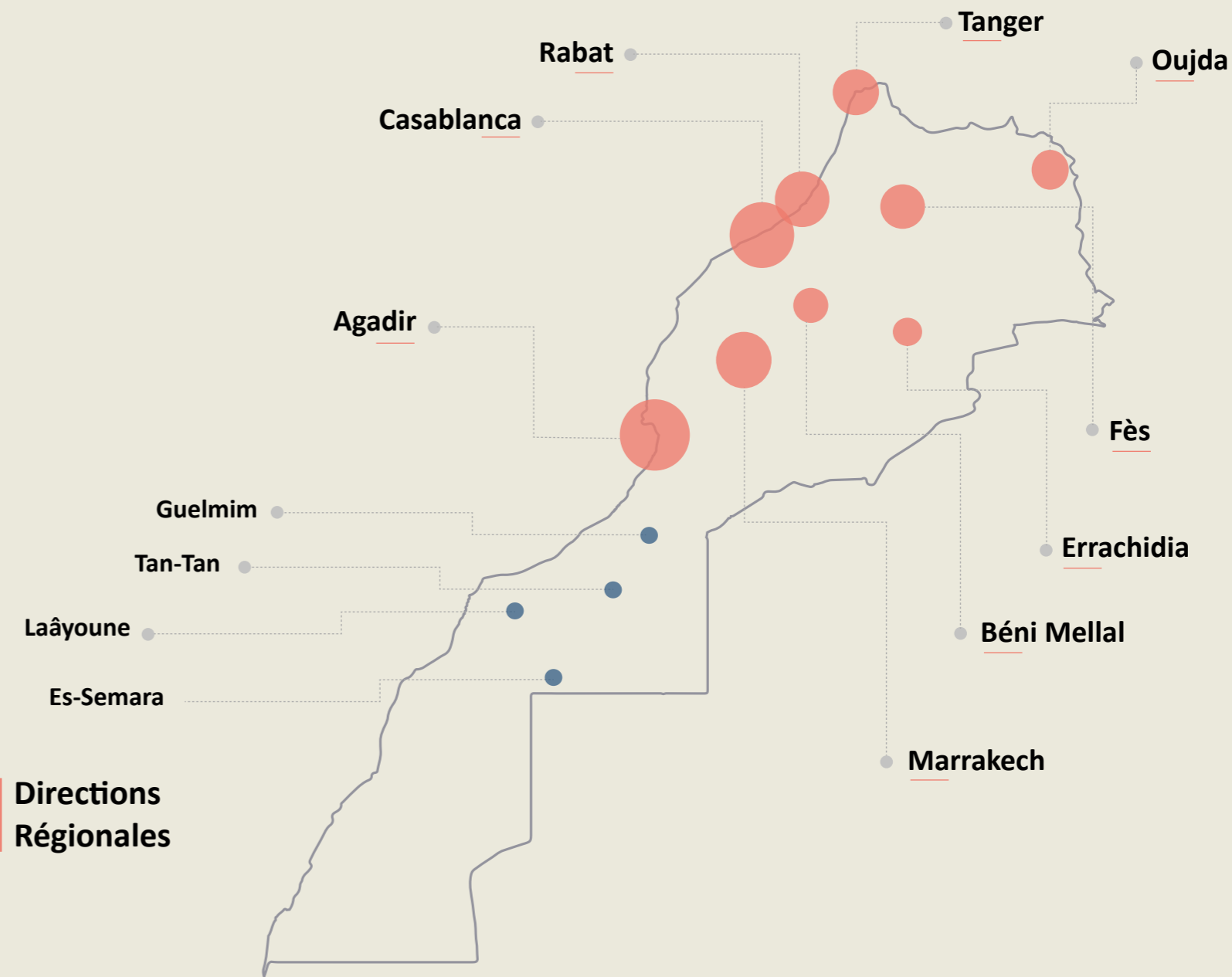
المديرية العامة للضرائب
+oCΦHο +oCο+oCε+ IξOΧοCϫI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Organigramme

Directeur Général des Impôts

Direction de la Législation, des Etudes et de la Coopération Internationale		Direction de l'Animation du Réseau		Direction du Contrôle		Direction des Ressources et de l'Audit		Direction de la Facilitation, du Système d'Information et de la Stratégie	
Division des Etudes Législatives et Réglementaires	Division de la Gestion Fiscale	Division du Pilotage des Opérations de Vérification et du Suivi des Recours	Division des Ressources Humaines	Division du Développement et de la Facilitation des Applications du Système d'Information	Division de la Planification, du Suivi des Projets et de la Communication	Division du Contrôle Interne et du Suivi des Mesures de Répression de la Fraude Fiscale			
Division de la Fiscalité et de la Coopération Internationale	Division de la Comptabilité et du Suivi du Recouvrement	Division des Investigations, de la Valorisation des Données et de la Programmation	Division du Budget et des Equipements	Division de l'Infrastructure et de la Production Informatique					
Division des Etudes, des Statistiques et des Prévisions Fiscales	Division du Contentieux	Division de la Veille et du Suivi de la Situation Fiscale des Grandes Entreprises	Division de l'Audit et du Contrôle de Gestion	Division de la Stratégie, de la Gouvernance et de la Sécurité du Système d'Information					
Division de la Sécurité Juridique et de l'Assistance dans la Résolution Amiable	Division de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de la Simplification des Procédures et du Partenariat								

9 Directions Régionales



Ressources

Capital humain

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2028, la Direction Générale des Impôts a poursuivi, en 2025, ses efforts visant à consolider une gestion moderne et performante du capital humain, levier essentiel de la transformation et de la performance de l'administration fiscale.

L'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue de recrutement, de formation et d'intégration des nouvelles recrues, accompagnée de la modernisation des dispositifs de gestion des ressources humaines et du renforcement des actions de développement des compétences.

Ces initiatives ont permis d'accompagner la montée en charge des besoins opérationnels de la DGI, tout en favorisant une meilleure adaptation des compétences aux exigences croissantes des métiers de l'administration fiscale.

Parallèlement, plusieurs chantiers structurants ont été menés afin d'améliorer l'organisation des structures, d'actualiser les référentiels de gestion des ressources humaines et de renforcer les outils de pilotage et de planification des effectifs et des compétences. Ces actions ont contribué à consolider une gestion plus harmonisée et efficiente du capital humain, en cohérence avec les orientations stratégiques de la DGI.

Enfin, une attention particulière a été portée à l'amélioration des conditions de travail et à l'accompagnement social des collaborateurs, traduisant l'engagement de l'administration en faveur de la valorisation du capital humain et du renforcement de la cohésion interne.

Renforcement des effectifs de la DGI

En 2025, la DGI a renforcé ses capacités humaines et opérationnelles à travers 47 appels à candidatures, en vue de pourvoir 412 postes aux niveaux central et régional. Ces actions ont favorisé la mobilité interne, la valorisation des compétences et le renforcement des fonctions stratégiques (contrôle, audit et enquête), en appui à la mise en œuvre de la stratégie RH.

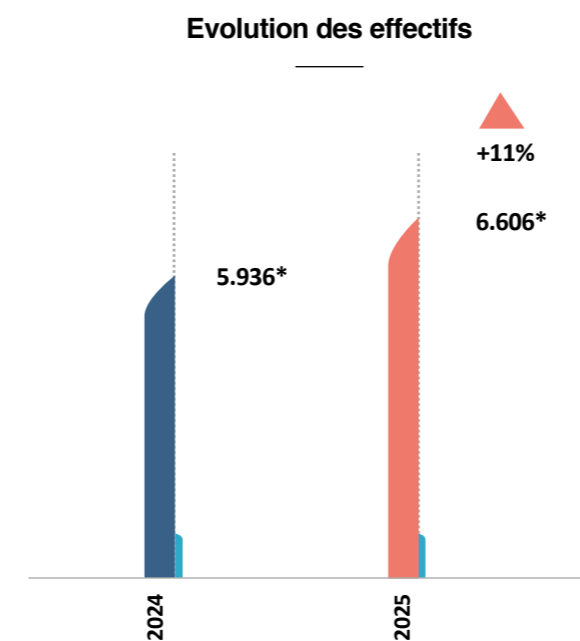
Gestion de la mobilité géographique

Dans le prolongement de la réforme engagée en 2024, la DGI a consolidé un dispositif de gestion de la mobilité fondé sur un système de scoring centralisé, garantissant transparence, équité et homogénéité dans le traitement des demandes.

Les résultats enregistrés en 2025 confirment l'efficacité de cette approche, avec un impact positif sur la gestion des parcours professionnels et l'adéquation entre les besoins des services et les ressources humaines.

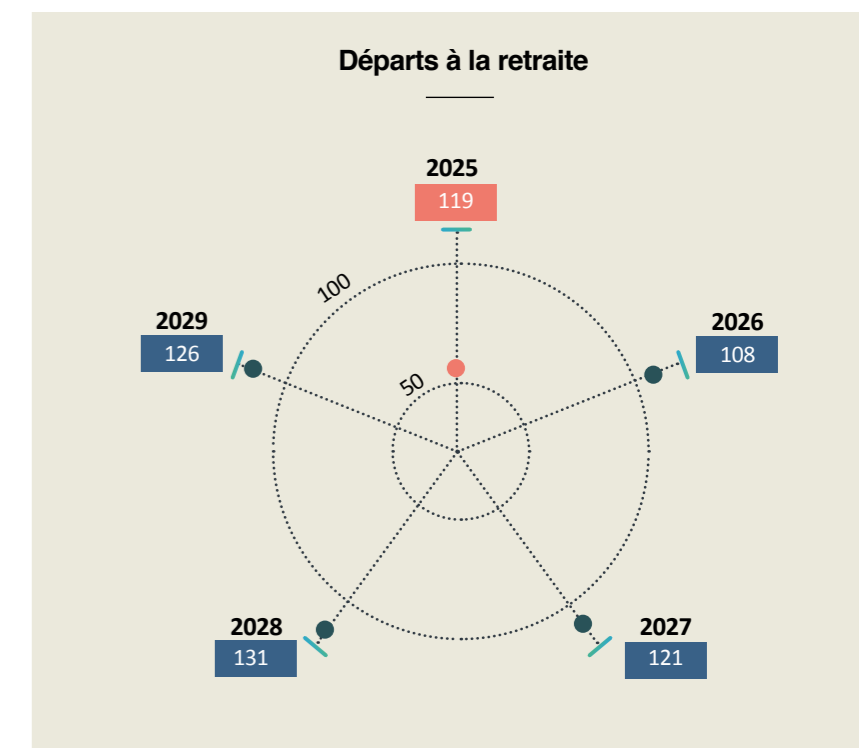
Effectifs

La Direction Générale des Impôts compte actuellement un effectif global de **6.606**, en évolution de **11%** par rapport à 2024. A l'instar de l'année précédente, le recrutement opéré en 2025 a eu pour objectif de renforcer les services métiers qui ont été destinataires de **85%** des nouvelles recrues.



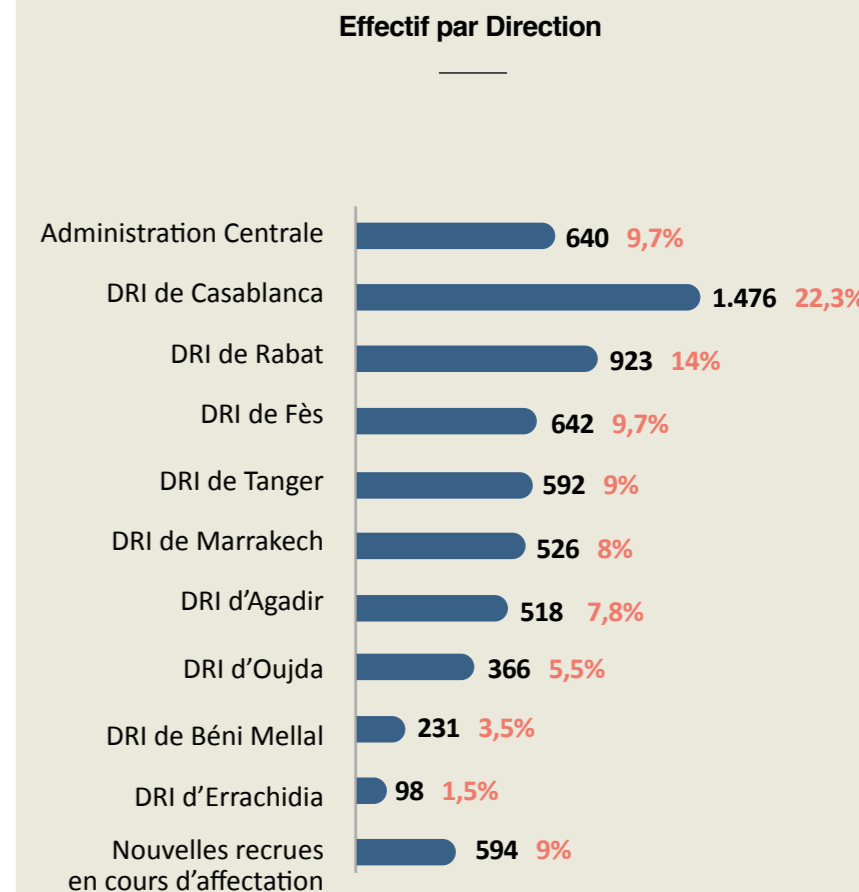
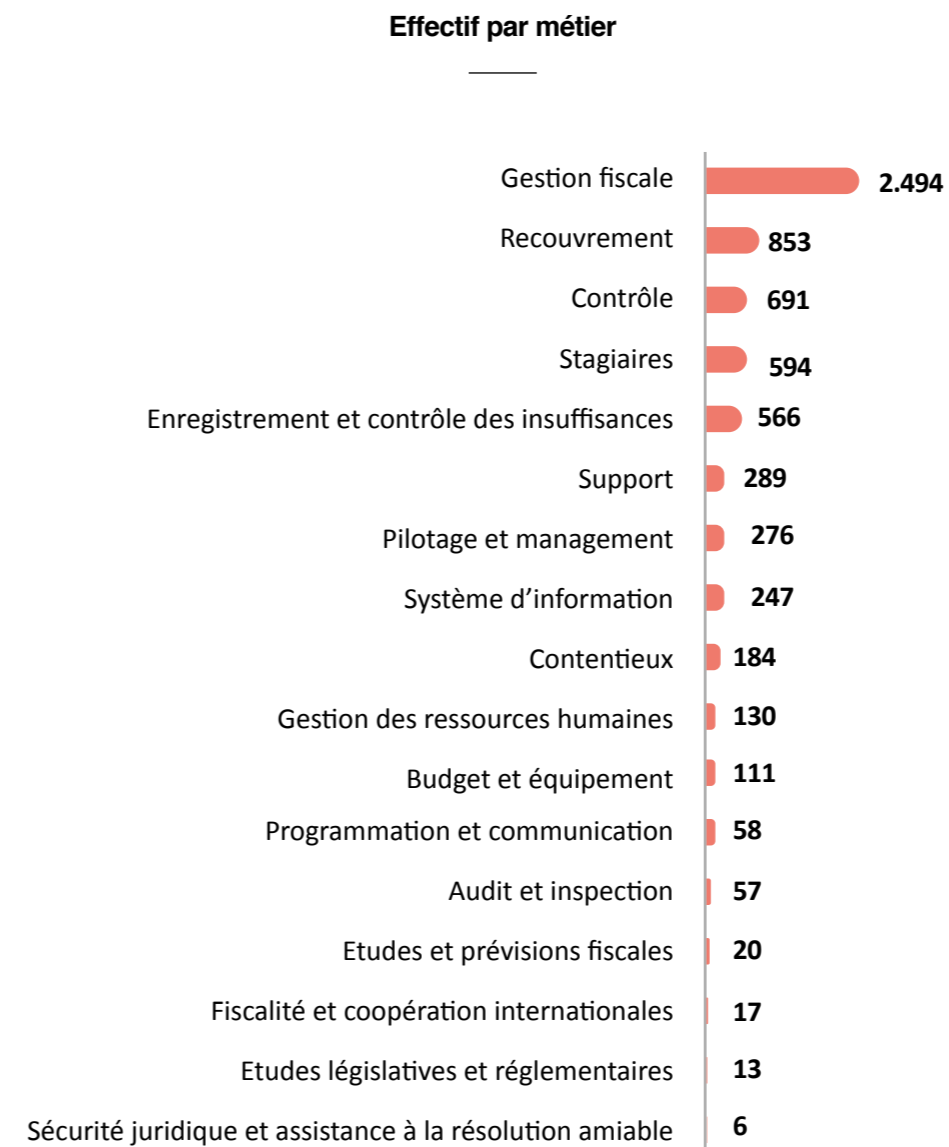
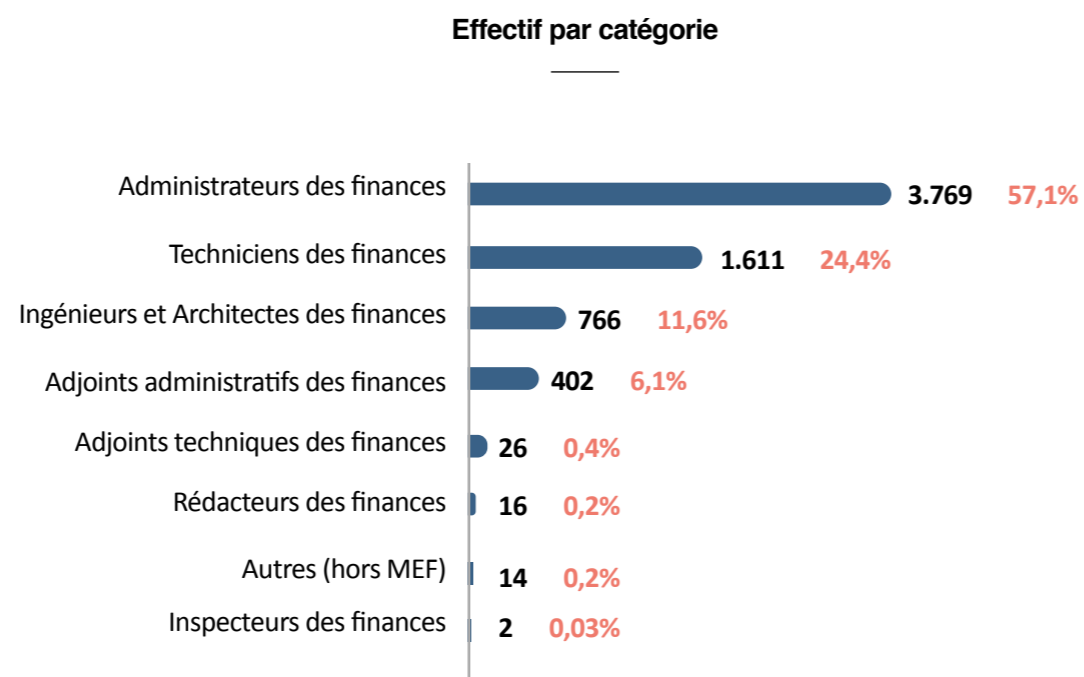
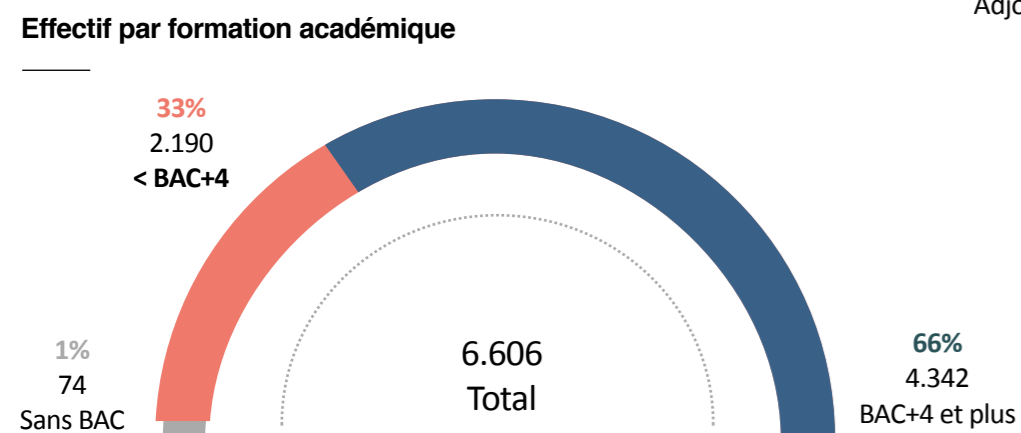
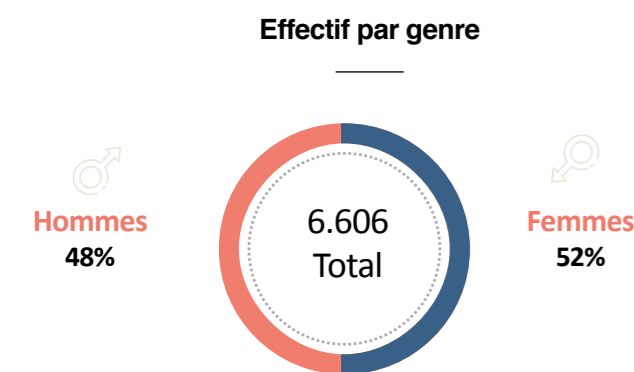
* Y compris les agents communaux

Dans le détail, les parts des nouvelles recrues affectées dans les métiers de la gestion fiscale, du recouvrement, de l'enregistrement et du contrôle des insuffisances et enfin du contrôle fiscal se sont élevées respectivement à 57%, 15%, 11% et 2%.



L'analyse de la structure du capital humain de la DGI fait ressortir une part des femmes s'élevant à **52%** dans l'effectif. Il ressort également une prédominance des administrateurs et des techniciens des finances qui concentrent plus de **80%** du personnel. **90%** de l'effectif est affecté aux

services extérieurs selon une répartition qui prend en considération les caractéristiques de chaque région (économie, population fiscale...) et **72%** des effectifs exercent les activités métiers (gestion fiscale, contrôle, recouvrement, enregistrement et contentieux).



///// Formation

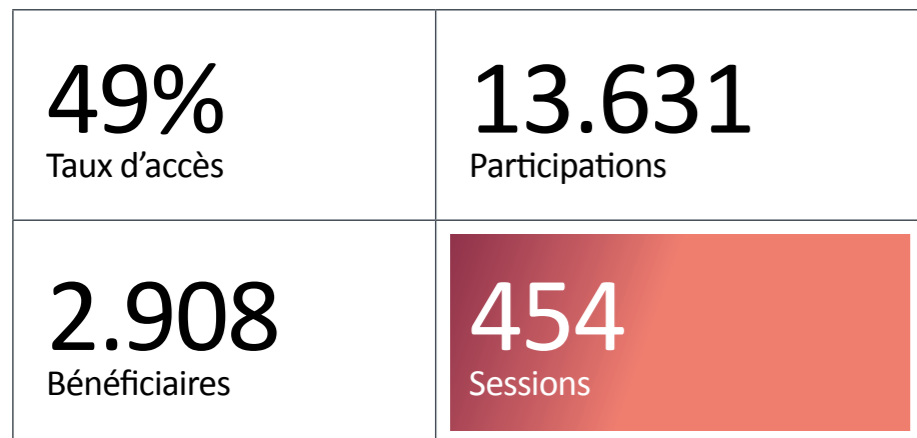
Dans le cadre du renforcement des compétences des nouvelles recrues, la DGI a poursuivi en 2025 le déploiement de son dispositif de formation de base, destiné à préparer les cadres supérieurs et techniciens nouvellement recrutés à l'exercice des métiers de l'administration fiscale. Ce cycle visant à transmettre les fondamentaux en fiscalité et en comptabilité, à les familiariser avec les missions de la DGI et à faciliter leur intégration au sein des structures opérationnelles.

Dispensée au niveau de 7 centres régionaux de formation, cette formation a bénéficié à 620 stagiaires, répartis en 15 groupes, pour un volume global de 438 heures. Le programme, structuré en 22 modules, combine enseignements théoriques et stages pratiques réalisés au

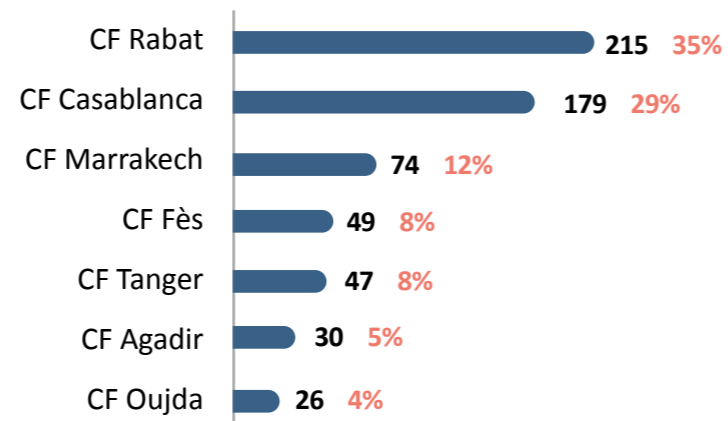
sein des Directions Régionales des Impôts, permettant aux stagiaires d'appréhender concrètement les procédures de gestion fiscale, de contrôle, de recouvrement et de contentieux.

Par ailleurs, des actions de modernisation du dispositif de formation ont été engagées, notamment l'actualisation des programmes et des supports pédagogiques, l'introduction de nouveaux modules, dont un module dédié à la TH/TSC, ainsi que la mise en place d'une plateforme digitale d'évaluation des connaissances visant à harmoniser les épreuves et à renforcer la qualité pédagogique du processus de formation.

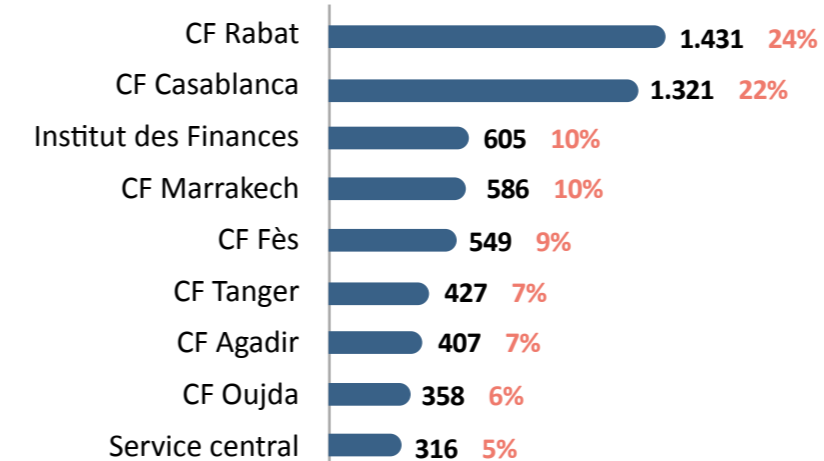
Indicateurs clés de la formation en 2025



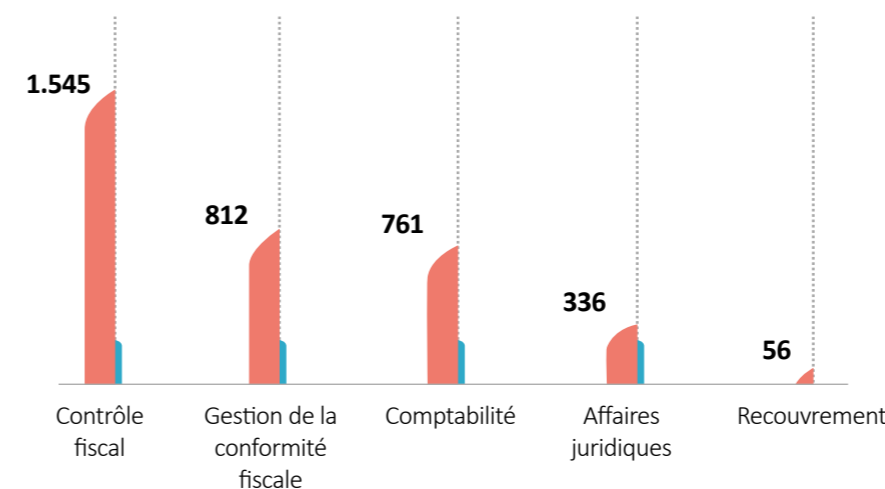
Formation de base: Répartition des participants par Centre



Formation continue : Répartition des participants par centre



Renforcement des compétences métier (Nombre de participations)



Accompagnement de la transformation digitale

Dans le cadre de l'accompagnement de la transformation digitale, les actions de formation déployées en 2025 ont été principalement orientées vers le renforcement des capacités des collaborateurs en matière de gestion des systèmes d'information.

Ces initiatives ont permis de consolider les compétences techniques et d'appuyer la modernisation des processus internes.

À ce titre, 833 participations ont été enregistrées, couvrant notamment le Système Intégré de Taxation, la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information, le Système d'Information Décisionnel, l'analyse Big Data ainsi que les outils de bureautique.

/////// Renforcement des compétences du capital humain

Dans le cadre de la montée en compétence continue de son capital humain, la DGI a poursuivi en 2025 le déploiement de dispositifs de formation ciblés et alignés sur sa vision stratégique 2024-2028.

Contrôle fiscal

Un cycle structuré de formation, combinant apprentissage théorique et stage pratique, a été déployé au profit de 85 vérificateurs stagiaires afin de renforcer leurs compétences en techniques de contrôle fiscal.

Management et communication

Une formation dédiée au management des équipes et des structures d'assistance et de communication a bénéficié à 56 responsables.

Audit interne

741 cadres et responsables ont été formés aux pratiques d'audit interne, contribuant au renforcement de la gouvernance.

Accompagnement des nouveaux responsables

Un dispositif de coaching a été mis en place au profit de 79 responsables récemment nommés pour faciliter leur prise de fonction.

Contentieux judiciaire

En partenariat avec des institutions spécialisées, 64 cadres ont bénéficié de formations en matière de contentieux judiciaire.

Diversification des partenariats de formation

En 2025, la DGI a renforcé la diversification de ses sources d'apprentissage à travers des formations réalisées en partenariat avec des universités, instituts et organisations de référence, au niveau national et international.

À ce titre, 12 collaborateurs ont bénéficié de formations diplômantes dans des domaines stratégiques, tandis que 70 participants ont suivi des formations de courte durée portant sur des thématiques clés liées à la fiscalité, à l'analyse économique et à l'exploitation des données à l'aide d'outils analytiques avancés.

Ces actions ont contribué au renforcement des compétences techniques et analytiques des collaborateurs et à l'adaptation continue de l'administration aux évolutions de son environnement.

/////// Communication interne

La démarche de communication interne au sein de la DGI œuvre à la fluidité de l'information par le développement de la communication latérale en informant l'ensemble du personnel sur l'actualité fiscale et les différents événements de leur Institution. Cette action s'opère principalement à travers son Portail Intranet et sa messagerie.

À ce titre, **37** messages d'information internes ont été partagés au titre de 2025.

/////// Documentation

La DGI met à la disposition de ses collaborateurs un capital documentaire et informationnel diversifié, comprenant notamment un portail documentaire, un centre de documentation, ainsi que des dispositifs de diffusion ciblée via des bulletins et par messagerie électronique.

Au titre de l'exercice 2025, le portail documentaire a enregistré une activité soutenue, avec 12.657 connexions, 4.610 téléchargements et 7.869 recherches documentaires, traduisant un recours croissant aux ressources mises à disposition.

Le patrimoine documentaire a été enrichi par l'acquisition de **237** nouveaux ouvrages et de **672** articles de revues, dont **615** ont été diffusés au cours de l'année, contribuant ainsi à l'actualisation continue des connaissances.

Par ailleurs, le dispositif de veille informationnelle, fondé sur l'exploitation de sources nationales et internationales,

Le partage de l'information et l'amélioration de sa lisibilité à travers le Portail Intranet de la DGI se sont matérialisés au titre de 2025 par **1.741** publications et mises à jour. Ces publications comptent le 13ème numéro du journal interne « Le lien News », **11.143** actions de veille de presse, synthétisées, entre autres, au titre de rapports thématiques et mensuels et de rapports de presse quotidiens.

a permis la diffusion de plus de **100** messages de veille, couvrant **730** sources pertinentes. Il a également donné lieu à la publication de **2** bulletins, à travers lesquels **114** ressources ont été partagées, portant sur 7 thématiques de recherche.

En matière de veille juridique, **581** alertes ont été collectées et **12** bulletins mensuels ont été diffusés, assurant un suivi régulier des évolutions législatives et réglementaires.

La DGI dispose également d'un service dédié au public, assurant l'ensemble des prestations liées à la recherche d'information, à l'accueil et à l'accompagnement des usagers, aussi bien sur place qu'à distance.

Ce service propose également des actions d'orientation et de prêt de documents, contribuant ainsi à améliorer l'accès à l'information et la qualité de service.

Systemes d'Information

Dans un contexte mondial marqué par la recrudescence de cybermenaces de plus en plus sophistiquées, la Direction Générale des Impôts a adopté en 2025 une approche intégrée « Sécurité et Continuité » visant à protéger ses données et ses services critiques. Érigée en priorité institutionnelle, la cybersécurité a ainsi connu une accélération notable, notamment en matière de conformité aux standards nationaux et internationaux (DNSSI, TADAT, OCDE, ISO 27001 et ISO 22301). Cette dynamique s'est traduite par les réalisations concrètes suivantes :

Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion des risques, à travers l'analyse de certains systèmes et processus, en vue d'identifier les risques potentiels et renforcer la sécurité et la fiabilité des services et des infrastructures.

Intégration de la sécurité dans les projets et les partenariats, grâce à l'adoption de bonnes pratiques de conception des systèmes et la mise en place d'un cadre de gouvernance pour les relations avec les prestataires externes, afin de mieux maîtriser les risques associés.

Mise à jour et revue des documents du Système de Management de la Sécurité de l'Information, afin d'assurer leur cohérence avec les orientations de l'organisation, leur conformité aux exigences en vigueur et leur adéquation avec les objectifs de sécurité.

Renforcement de la continuité des activités, par la mise à jour des plans opérationnels et la réalisation d'exercices et de tests visant à améliorer la préparation face aux situations de crise.

Renforcement de la culture de sécurité de l'information, à travers des actions de sensibilisation, de communication et d'accompagnement des entités concernées aux niveaux central et régional, afin de promouvoir les bonnes pratiques et améliorer la gestion des risques liés à la sécurité.

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des compétences en sécurité de l'information, visant à renforcer les capacités des ressources humaines et à accompagner la montée en compétence dans le domaine de la cybersécurité. Ce plan s'est traduit notamment par le lancement d'actions de formation, l'acquisition d'outils de cyber-entraînement et la participation à des événements et exercices spécialisés.



Renforcement du pilotage de la sécurité du système d'information, par le déploiement d'un outil dédié permettant de structurer la gestion des risques, d'assurer le suivi des exigences et d'améliorer la visibilité sur les actions de sécurité et leur pilotage.

Renforcement des infrastructures de production et de sécurité, à travers un programme structuré de renouvellement, de durcissement et de modernisation des environnements de production et des dispositifs de sécurité améliorant ainsi la résilience, la performance et le niveau global de sécurité du système d'information

Gestion de la sécurité opérationnelle, assurée par le Centre Opérationnel de Sécurité, à travers la supervision continue du système d'information, la détection et le traitement des alertes de sécurité, ainsi que le suivi de la disponibilité des services critiques et l'amélioration des capacités de réponse aux menaces.

Audit et conformité, à travers la réalisation d'évaluations de sécurité, le suivi des vulnérabilités et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la protection des systèmes et à maintenir leur conformité aux exigences et aux standards de sécurité.

En consolidant la gouvernance, la sécurité et la continuité des services, la DGI a renforcé en 2025 la résilience de son système d'information et sa capacité à faire face à des menaces en constante évolution. Ces actions constituent un socle solide pour la poursuite des chantiers stratégiques et l'atteinte des objectifs de performance et de confiance des usagers et des partenaires de la DGI.

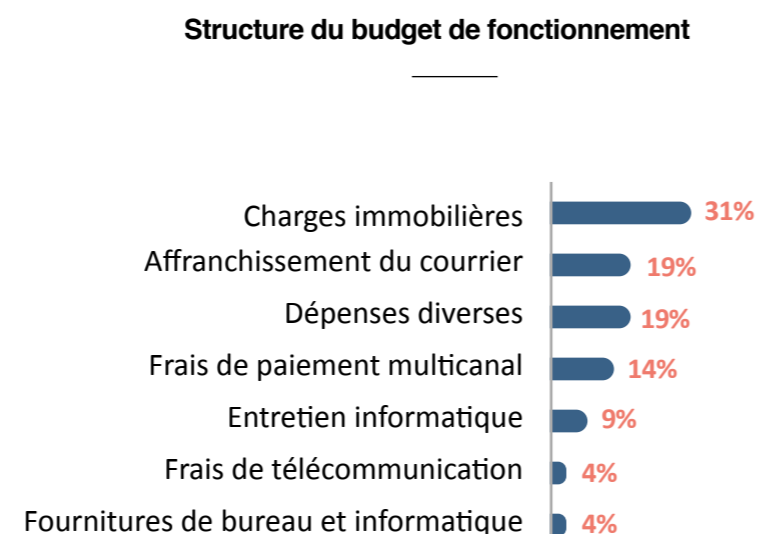
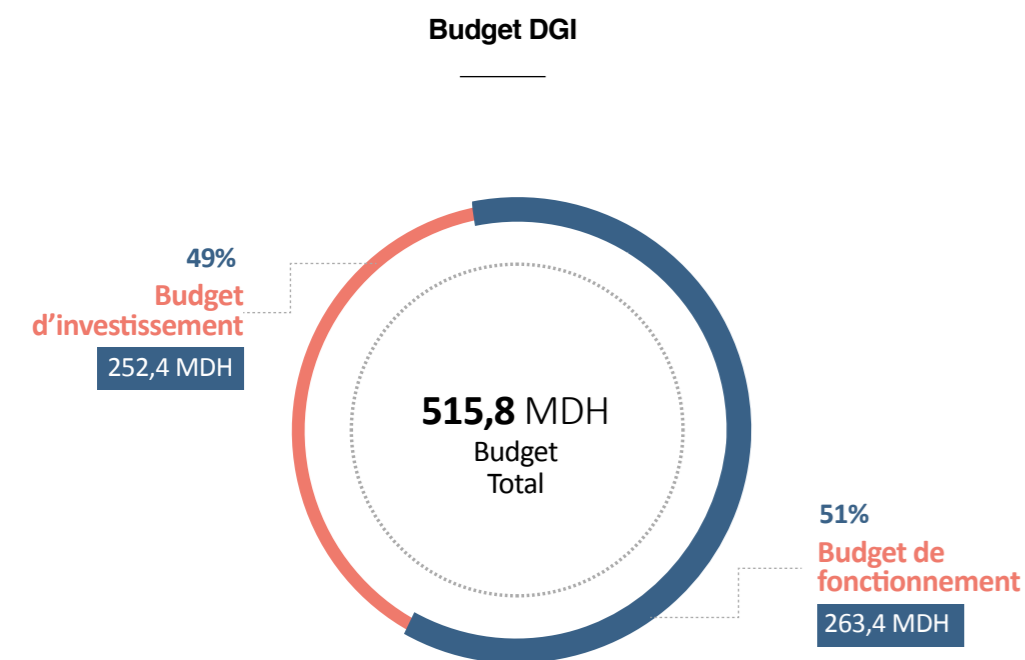
Ressources budgétaires

Dans un contexte marqué par un renforcement des contraintes budgétaires et des exigences accrues en matière de performance publique, la gestion budgétaire a constitué en 2025 un levier stratégique essentiel pour soutenir les priorités de l'Administration.

Les crédits mobilisés se sont élevés à **515,8 MDH**, répartis entre **263,4 MDH** au titre des dépenses de fonctionnement et **252,4 MDH** pour les dépenses d'investissement. L'ensemble de ces crédits a été intégralement engagé, permettant d'assurer la continuité des activités et la mise en œuvre des projets de modernisation.

Les taux d'émission ont atteint des niveaux élevés, s'établissant à **99%** pour les dépenses de fonctionnement et à **87%** pour les dépenses d'investissement, traduisant une bonne capacité d'exécution budgétaire.

Par ailleurs, le taux de déconcentration du budget de fonctionnement s'est situé autour de **45%**, reflétant la poursuite de la politique de responsabilisation des structures régionales dans la gestion des crédits.



Principales réalisations

Développement et modernisation du patrimoine immobilier

Achèvement et lancement de plusieurs projets structurants, incluant les sièges de Ouezzane, Agadir, Tétouan, Nador, Béni Mellal, Safi, Berrechid et Berkane, visant à doter la DGI d'infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées à l'évolution des effectifs.

Énergie et développement durable

L'installation d'un système photovoltaïque au niveau de l'administration centrale a permis de renforcer l'autoconsommation électrique et de générer une économie d'environ 75 % sur la tranche « heure pleine ».

Sécurité bâtiment

Initiation d'un projet de mise en conformité des bâtiments aux normes de sécurité incendie, visant à renforcer la sécurité des personnes et la protection des biens.

Équipement des nouvelles recrues

Équipement en mobilier de bureau au profit de 950 nouvelles recrues pour assurer une prise de position rapide et efficace.

Mise à niveau des infrastructures

Équipement de sept nouveaux sites représentant 515 postes de travail.

Renouvellement du mobilier

Renouvellement du mobilier de 1 243 postes de travail au niveau des directions régionales et provinciales, conformément à la politique d'équipement basée sur la durée de vie des matériels.

Renforcement des capacités d'archivage

Renforcement des centres d'archives par l'acquisition de 1 200 travées au niveau national.

Législation fiscale nationale

Les dispositions fiscales de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2025 traduisent les objectifs prioritaires et les mécanismes de mise en œuvre posés par la Loi-Cadre n°69-19 portant réforme fiscale.

La Loi de Finances pour l'année budgétaire 2025 a introduit la réforme de l'impôt sur le revenu (IR). Cette réforme vise essentiellement la baisse de la pression fiscale et l'amélioration des revenus des salariés et des retraités, en application des recommandations de la loi-cadre n° 69-19 précitée et des engagements du Gouvernement pris dans le cadre du dialogue social. D'autres mesures fiscales ont été également prévues dans cette Loi de Finances visant notamment le renforcement des dispositifs fiscaux de lutte contre la fraude fiscale, l'intégration du secteur informel, la rationalisation et la simplification des règles d'assiette et de recouvrement de la parafiscalité.

Les mesures fiscales introduites par la Loi de Finances 2025 se présentent donc comme suit:

Mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés

1

Augmentation des dotations aux amortissements déductibles fiscalement au titre des véhicules de transport de personnes.

2

Révision du régime incitatif aux opérations de restructuration des groupes de sociétés.

Mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu

1

Réduction de la charge fiscale des personnes physiques à travers l'introduction des mesures suivantes :

- Réaménagement du barème progressif de l'IR
- Augmentation du seuil d'application de la retenue à la source au titre des revenus fonciers
- Augmentation du montant annuel de la réduction de l'IR au titre des charges de famille
- Relèvement du montant admis en exonération des bons représentatifs des frais de nourriture ou d'alimentation délivrés par les employeurs à leurs salariés
- Exonération des pensions de retraite et des rentes viagères versées dans le cadre des régimes de retraite de base

2

Révision des conditions d'exonération de l'indemnité de stage pour la promotion de l'emploi

3

Amélioration du régime de l'IR au titre des revenus fonciers

4

Création d'une nouvelle catégorie de revenus imposables en matière d'IR

5

Révision du traitement fiscal des rachats de retraites complémentaires dont les cotisations n'ont pas été déduites

6

Clarification du traitement fiscal applicable aux opérations de transfert d'immeubles ou de droits réels immobiliers du patrimoine privé d'une personne physique à l'actif de son entreprise

7

Clarification de l'éligibilité des opérations d'apport des actions et parts sociales des sociétés à prépondérance immobilière au régime incitatif relatif au sursis de paiement de l'IR

8

Clarification du principe d'imposition des profits fonciers réalisés dans le cadre de la procédure d'expropriation qui résulte d'une voie de fait

Mesures spécifiques à la taxe sur la valeur ajoutée

- 1 Harmonisation des dispositions relatives aux prestations de services à distance avec les bonnes pratiques internationales
- 2 Révision du régime de la TVA sur les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle
- 3 Imposition des levures sèches à la TVA au taux de 20% à l'intérieur et à l'importation
- 4 Exonération de la viande fraîche ou congelée assaisonnée de la TVA sans droit à déduction
- 5 Augmentation de la part minimale du produit de la TVA affectée aux budgets des collectivités territoriales
- 6 Exonération temporaire de la TVA sur les opérations d'importation de certains animaux vivants et produits agricoles

Mesures spécifiques aux droits d'enregistrement

- 1 Révision du régime applicable au bail emphytéotique
- 2 Institution d'une sanction applicable aux professionnels chargés d'accomplir la formalité de l'enregistrement par voie électronique
- 3 Institution de l'obligation pour les notaires de transmettre les actes portant une signature électronique
- 4 Amélioration du mode de contrôle par les conservateurs de la propriété foncière des actes enregistrés
- 5 Consécration de l'exonération des droits d'enregistrement des opérations de mutation à titre gratuit des biens immobiliers, au profit des familles de Chouhadas, des militaires mutilés lors des opérations et des militaires rapatriés et ralliés
- 6 Exonération des actes de constitution des garanties au profit de l'administration fiscale relatives à tous les impôts ainsi que les mainlevées y afférents
- 7 Clarification des droits d'enregistrement applicables aux opérations de restructuration des groupes de sociétés

Mesures spécifiques à la taxe spéciale annuelle sur les véhicules

- 1 Prolongation du délai de paiement de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV) à 60 jours au lieu de 30 jours pour les véhicules mis en circulation en cours d'année

Codification des taxes parafiscales

- 1 Intégration des dispositions relatives à la taxe spéciale sur le ciment au niveau du CGI

Mesures communes

- 1 Institution d'un régime d'incitation fiscale en faveur des représentations de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) au Maroc et les organismes qui lui sont affiliés
- 2 Révision du régime des sociétés en participation et des groupements d'intérêt économique
- 3 Prorogation du délai prévu pour bénéficier de l'abattement de 70% appliqué sur la plus-value nette réalisée à l'occasion de la cession des éléments de l'actif immobilisé
- 4 Révision des modalités d'application de l'impôt retenu à la source sur les produits d'actions, parts sociales et revenus assimilés
- 5 Clarification de la notification électronique
- 6 Encadrement de la procédure d'accord à l'amiable entre l'administration et le contribuable
- 7 Élargissement des attributions des commissions locales de taxation (CLT)

Contribution sociale de solidarité

- 1 Institution de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices des entreprises de jeux de hasard

Avant le 1^{er} janvier 2026

L'ensemble des modifications introduites par la **Loi de Finances 2025**, ont été intégralement prises en charge au niveau des différents systèmes d'information de la DGI (SIMPL, SIT, SID).

Ces ajustements ont touché un ensemble de déclarations, d'attestations, de bordereaux de versements, ainsi que plusieurs formulaires.

Conventions d'investissement avec l'Etat

En plus des exonérations fiscales accordées dans le cadre du droit commun, la réglementation marocaine prévoit des avantages spécifiques d'ordre financier, fiscal et douanier, bénéficiant aux investisseurs dans le cadre de conventions ou contrats d'investissement à conclure avec l'Etat sous réserve de répondre aux critères requis et après approbation de la Commission des Investissements présidée par Monsieur le Chef du Gouvernement.

Le bilan de 2025 en la matière se présente comme suit :

Commission Nationale des Investissements (CNI)	3
Comités techniques de préparation et de suivi de la convention d'investissement (CTPS)	96
Comités de rédaction	16
Comité central de suivi des projets d'investissement	47
Conventions et avenants approuvés	87
Montant global d'investissement prévu	4.419 MMDH
Enjeu fiscal estimé	12 MMDH

Fiscalité internationale

Conventions fiscales

Dans le cadre de la promotion des relations économiques internationales et du renforcement de la coopération bilatérale, la Direction Générale des Impôts a participé, en 2025, à la négociation des projets de conventions tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu avec les autorités fiscales des pays suivants :



Les Emirats Arabes Unis : 4^{ème} phase de négociations tenue, du 20 au 22 Janvier, en mode virtuel.



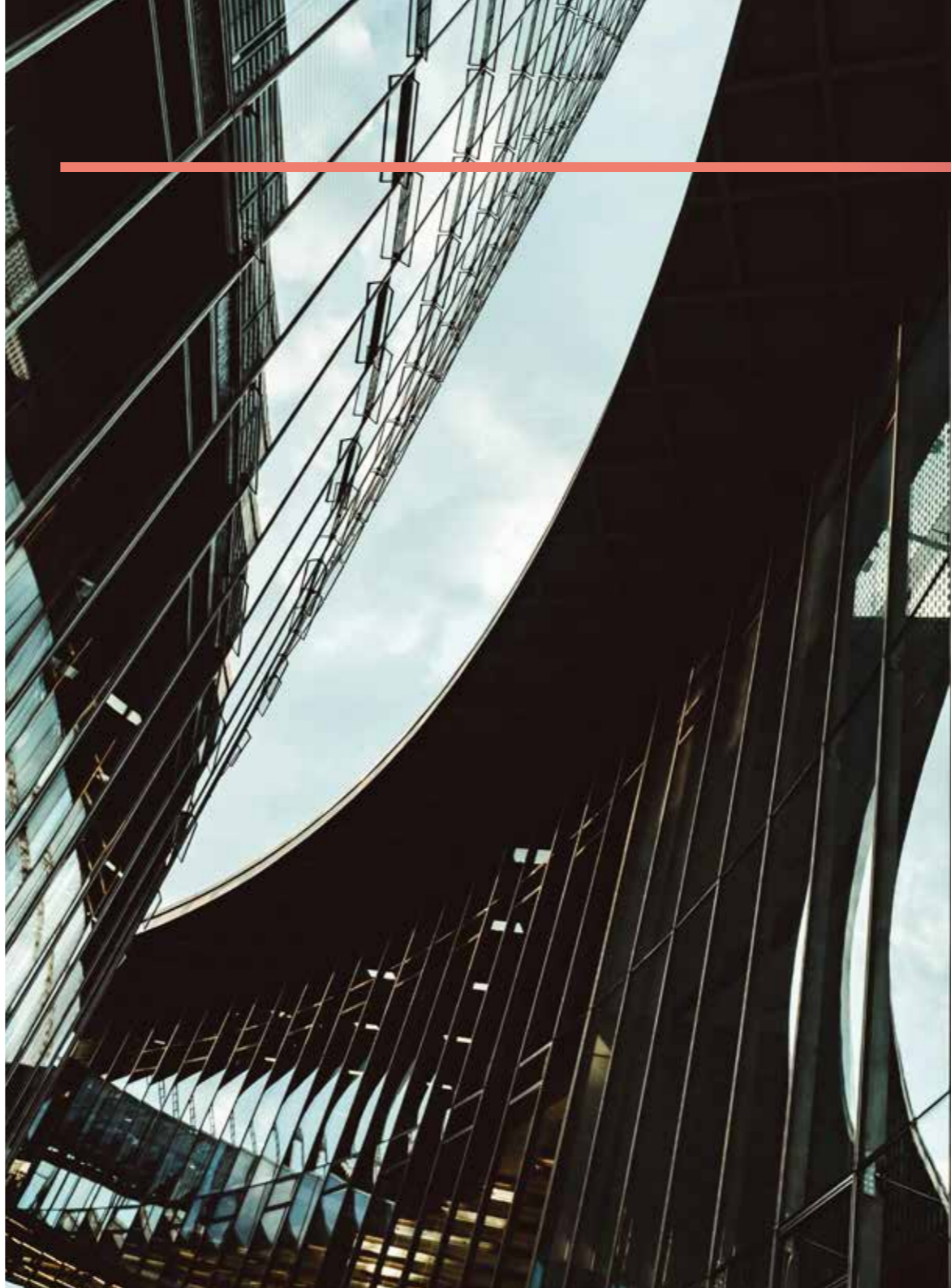
La république d'Islande : 1^{ère} phase de négociations du 22 au 25 avril, à Rabat.



La république de Hong Kong : 1^{ère} phase de négociations tenue du 23 au 27 juin, à Hong Kong.



La république de Guinée-Equatoriale : 3^{ème} phase de négociations tenue, du 24 au 26 novembre, à Malabo.



Suivi des travaux du Comité Intergouvernemental de Négociation de l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre de son engagement en faveur du renforcement de la coopération fiscale internationale et de l'alignement sur les standards globaux, la Direction Générale des Impôts a assuré un suivi actif des travaux menés par l'Organisation des Nations Unies relatifs à la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace. Cette initiative vise l'élaboration d'une convention-cadre internationale destinée à structurer la gouvernance fiscale mondiale.

À ce titre, la DGI a participé aux différentes sessions du Comité Intergouvernemental de Négociation consacrées à la définition de la future convention-cadre, notamment lors des réunions prioritaires tenues en février, août et novembre 2025, ainsi qu'aux échanges informels organisés en format virtuel. Cette participation a permis de porter les positions nationales et de contribuer activement aux discussions techniques stratégiques.

Les travaux ont été conduits autour de trois axes majeurs : l'élaboration du projet de convention-cadre, la préparation du protocole relatif à l'imposition des services transformationnels et la conception du protocole dédié à la prévention et au règlement des différends. Dans ce cadre, la DGI a transmis, au Secrétariat de l'ONU, les contributions reflétant les priorités nationales et participant à la construction des normes internationales.

Par ailleurs, la DGI a renforcé son implication au sein du Groupe Afrique, en contribuant aux concertations régionales visant à promouvoir des règles fiscales équilibrées et inclusives, prenant en considération les intérêts des pays en développement. Cette mobilisation confirme le positionnement de la DGI comme acteur engagé dans les dynamiques internationales de réforme fiscale.

Travaux du Comité d'experts des Nations Unies

Dans le cadre du renforcement de la présence du Maroc au niveau international, la DGI a pris part aux 30^{èmes} et 31^{èmes} sessions du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies en mars et octobre 2025, et a participé aux discussions concernant les nouvelles normes et lignes directrices de la fiscalité internationale.

Coopération du Maroc avec le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Désignation du Maroc en tant que membre du Groupe d'Évaluation et de Suivi par les Pairs du Forum mondial

Dans le cadre du renforcement de son engagement au sein des instances internationales en matière de transparence fiscale, la Direction Générale des Impôts a poursuivi sa participation active aux travaux du Groupe d'Évaluation et de Suivi par les Pairs (GESP) du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. À la suite d'une invitation du Forum mondial, le Maroc est devenu membre de ce groupe stratégique, présidé par la Belgique et chargé de superviser les évaluations en matière d'échange de renseignements sur demande.

Composé de trente membres, le GESP est mandaté par le Forum mondial pour concevoir, mettre en œuvre et superviser les évaluations par les pairs ainsi que le processus de suivi renforcé. Ayant pour objectif de garantir l'application effective de la norme d'échange de renseignements sur demande, le GESP est essentiel pour garantir la crédibilité, la transparence et l'efficacité des travaux du Forum mondial.



Désignation du Maroc en tant que vice-président au sein du bureau du GESP

Le Maroc a été désigné pour occuper le poste de vice-président au sein du bureau du GESP, à côté des Etats-Unis, des îles Caïmans et de l'Inde. Cette participation témoigne de la reconnaissance internationale de l'expertise nationale et du rôle actif de la DGI dans les mécanismes de gouvernance fiscale mondiale.

Séminaire de formation sur les processus d'évaluation et de suivi en matière d'échange de renseignements sur demande

Dans le cadre du renforcement des capacités en matière de coopération fiscale internationale, la Direction Générale des Impôts a organisé, du 20 au 24 octobre 2025, un séminaire de formation consacré aux processus d'évaluation et de suivi en matière d'échange de renseignements sur demande. Cette initiative a réuni une trentaine de participants issus de différents pays francophones, illustrant l'engagement de la DGI en faveur du partage d'expertise et du renforcement des compétences régionales.

Co-animé par des experts du Forum mondial et des cadres de la DGI, ce séminaire visait à accompagner les futurs évaluateurs et les juridictions appelées à être prochainement évaluées dans le développement des compétences nécessaires à la conduite efficace des processus d'évaluation par les pairs et au suivi des recommandations internationales.



Evaluations des juridictions membres du Forum mondial

Dans le cadre de ses efforts pour renforcer la transparence fiscale et la coopération internationale, le Maroc continue de fournir des évaluateurs pour le second cycle d'évaluation par les pairs du Forum mondial.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée par la désignation du Maroc pour mener deux évaluations par les pairs du Forum mondial, à savoir : le Mali et la République du Congo.

L'implication continue du Maroc dans ce processus témoigne de l'expertise accumulée par la DGI en matière de transparence fiscale et de la confiance dont jouit le Maroc sur la scène fiscale internationale.

Approbation de la résolution de l'Initiative Afrique concernant le Modèle de stratégie visant à maximiser l'utilisation de l'échange de renseignements sur demande

Le Maroc a approuvé la résolution relative au Modèle de stratégie visant à maximiser l'utilisation de l'échange de renseignements sur demande (ERD), en vue de renforcer la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales ainsi que contre les flux financiers illicites.

Élaboré dans le cadre des travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, ce Modèle se décline en cinq composantes, visant notamment à optimiser le processus de l'ERD, renforcer les capacités, développer des outils de gestion et de suivi, et consolider la coopération avec les partenaires.

Ce Modèle de stratégie s'aligne pleinement avec le projet « Développement de l'ERD », inscrit dans le cadre du plan stratégique 2024-2028 de la Direction Générale des Impôts.

Assistance technique dans le cadre de la coopération avec les partenaires

Dans le cadre du développement de la coopération internationale et du renforcement des partenariats Sud-Sud, la Direction Générale des Impôts a accueilli, au cours de l'année 2025, plusieurs délégations étrangères dans le cadre de visites d'études visant le partage d'expertise et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'administration fiscale.

Visite de la délégation togolaise

La DGI a accueilli une délégation de l'Office Togolais des Recettes, à l'occasion d'une visite d'étude organisée à Rabat du 24 au 26 février 2025.

Cette visite avait pour objectif de permettre à la délégation togolaise de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière d'imposition des secteurs, bancaire, maritime, des télécommunications et des holdings. Cette rencontre a permis de valoriser les approches développées par la DGI dans des domaines à forte technicité.



Visite de la délégation sénégalaise

Du 12 au 14 mai 2025, la DGI a accueilli une délégation de la Direction Générale des Impôts et des Domaines du Sénégal, accompagnée d'experts d'Expertise France.

Cette rencontre a permis d'échanger autour de l'expérience marocaine en matière de renseignement fiscal, le traitement et le croisement des données internes et externes, ainsi que les méthodologies de scoring et de profilage des contribuables.



Visite de la délégation ougandaise

L'Administration fiscale de l'Ouganda a effectué une visite d'étude auprès de la DGI les 23 et 25 juillet 2025.

Cette mission avait pour objectif principal de permettre à la délégation ougandaise d'identifier les principaux facteurs de succès ayant accompagné la transformation numérique de la DGI, ainsi que de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de fiscalité internationale et de digitalisation. Les échanges ont notamment porté sur les thématiques relatives aux prix de transfert, à l'échange de renseignements, au cadre de gouvernance, à la mobilisation des recettes auprès des entreprises multinationales, ainsi qu'à la digitalisation fiscale et à l'architecture des systèmes d'information.



Visite de la délégation nigérienne

Dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, la Direction Générale des Impôts a accueilli à Rabat, du 15 au 18 décembre 2025, une délégation de la DGI du Niger.

Cette visite a permis de partager l'expérience marocaine en matière d'organisation, de stratégie RH, de vision 2024-2028, ainsi que des dispositifs liés à l'assainissement, au recouvrement, à l'interopérabilité et à la sécurité des données fiscales.

La délégation a également visité le centre d'appel afin de s'informer sur les mécanismes d'assistance et de service aux usagers.



Engagements internationaux du Maroc en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)

Depuis son adhésion au Cadre Inclusif en 2019, le Maroc s'est engagé à mettre à niveau sa pratique conventionnelle en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). La DGI contribue à cette mise à niveau à travers l'instauration d'un ensemble d'actions, développées dans le cadre du projet mené par l'OCDE, dont notamment :

Travaux sur l'imposition de l'économie numérique

Action 1

Dans le cadre du suivi des travaux internationaux relatifs à l'économie numérique, la Direction Générale des Impôts a participé activement aux réunions des différents groupes de travail de l'OCDE, notamment celles consacrées aux conventions fiscales internationales, ainsi qu'aux travaux du Forum sur les Procédures

Amiables (PA). La DGI a ainsi contribué aux réflexions portant sur les enjeux émergents liés à la mobilité internationale des personnes, aux mécanismes de prévention et de résolution des différends fiscaux, ainsi qu'à la mise en œuvre des règles GloBE relevant du Pilier Deux.

Harmonisation des régimes fiscaux marocains avec les standards internationaux

Action 5

Dans le cadre du suivi de la conformité des régimes marocains aux standards internationaux effectué par les instances internationales, la DGI a assuré, à travers

le monitoring annuel réalisé par le FHTP concernant l'Action 5 du BEPS (la lutte contre les pratiques fiscales dommageables), la mise en œuvre desdits standards.

DEC-Tool (Digital Economy Compliance Tool)

En collaboration avec le Centre Interaméricain des Administrations Fiscales (CIAT), la DGI a mis en place le système DEC-Tool, dédié à la gestion de la taxation des services numériques. Son déploiement est intervenu à la suite de la publication du décret d'application relatif à la TVA applicable aux services numériques fournis par des prestataires non-résidents à des clients non assujettis.

Ce dispositif numérique permet notamment d'assurer :

- l'enregistrement des entreprises non-résidentes;
- le dépôt des déclarations fiscales ;
- l'enregistrement des paiements ;
- ainsi que la réconciliation des paiements avec les virements SWIFT.

Documentation des prix de transfert

Dans le cadre du renforcement du dispositif de transparence fiscale et de suivi des transactions intragroupes, la DGI a procédé au développement et au déploiement d'un système dédié à la transmission de la documentation des prix de transfert.

Ce dispositif permet aux entreprises multinationales opérant au Maroc de transmettre à la DGI la documentation requise conformément aux dispositions prévues par le décret d'application publié en décembre 2025.

Examen par les pairs relatif à la Déclaration pays par pays (CbCR)

Action 13

La DGI a continué de réaliser des progrès significatifs en matière de conformité vis-à-vis du standard minimum de l'Action 13 du projet BEPS sur la documentation des prix de transfert et la déclaration pays par pays. Ces progrès se sont reflétés positivement dans le rapport d'examen annuel par les pairs au titre de la déclaration pays par pays, publié par l'OCDE en 2025, mettant en avant les efforts déployés par le Maroc pour satisfaire les recommandations issues des examens antérieurs.

A ce titre, il importe de rappeler que le dispositif juridique y afférent a été renforcé par la publication dans l'édition générale

du Bulletin Officiel n° 7464 du 11/12/2025 (version arabe) du décret n° 2-22-1020 du 27/11/2025 fixant la liste et les modalités de communication de la documentation des prix de transfert à l'administration fiscale, telles que prévues à l'article 214-III-A du CGI. Ce décret exige la production automatique, par voie électronique à la date de début de l'opération de vérification de comptabilité, du fichier principal (master file) et du fichier local (local file) par les entreprises éligibles, afin de justifier les prix de transfert de leurs transactions intragroupes transfrontalières et ce, conformément aux exigences internationales de l'action 13 du projet BEPS.

Mécanisme de règlement des différends

Action 14

Dans le cadre de l'évaluation annuelle par les pairs, menée au titre de l'action 14 du projet BEPS, la DGI a soumis les réponses et remarques au sujet du rapport intitulé « informations consolidées sur la PA » résumant les informations relatives à la pratique du Maroc en matière de PA.

A l'issue de ce processus d'évaluation par les pairs, le dispositif marocain en matière de PA a été reconnu conforme à la norme minimale prévue par l'action 14 du projet BEPS, lors de la session tenue à Paris en Octobre 2025.

Sécurité et assistance juridiques

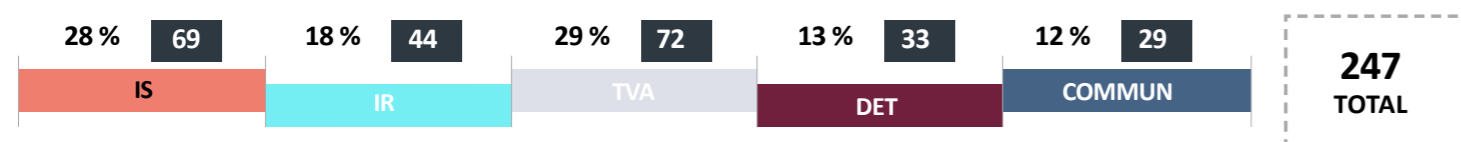
Assistance juridique

//////// Expertise juridique

Au cours de l'année 2025, la DGI a formulé **14 avis** sur des projets de textes législatifs et réglementaires communiqués par l'Unité Centrale des Affaires Juridiques (UCAJ) du Ministère de l'Economie et des Finances.

//////// Prises de position

Maintenant son action d'accompagnement et d'assistance juridique aux contribuables, la DGI a traité **247** demandes portant sur des questions fiscales et des prises de position.



//////// Suivi de l'application des conventions fiscales

Dans le cadre du suivi de l'application des conventions fiscales internationales, la DGI a instruit des réponses à **32 questions** déposées par les contribuables et par les services internes concernant l'interprétation et l'application des conventions de non double imposition.

//////// Réponses aux questions des parlementaires

Elle a également traité **38 questions** parlementaires portant sur différents aspects de la fiscalité.

//////// Doléances

Dans le cadre de l'élaboration de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2026, la DGI a traité au cours de l'année 2025, **190 doléances** émanant de **42 opérateurs**.

//////// Amendements

Au cours de 2025, le bilan des amendements traités au niveau de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers s'est élevé respectivement à **186** et **154 amendements**.

Sécurité juridique préventive

//////// Phase préventive de la sécurité juridique

Dans le cadre de la poursuite du renforcement de la sécurité juridique dans sa phase préventive, les entreprises établies au Maroc aussi bien pour leurs transactions nationales qu'internationales, ont déposé auprès de la DGI, au titre de l'année 2025, 103 demandes réparties entre les consultations fiscales préalables (CFP) et les accords préalables (unilatéraux et bilatéraux) en matière de prix de transfert (APP).

En effet, dans le cadre de la procédure de consultations fiscales préalables (CFP) prévue à l'article 234 quater du CGI, l'année 2025 a enregistré le dépôt de 79 demandes de CFP, soit une augmentation annuelle de l'ordre de 20% avec un taux de traitement de 100% de ces cas.

S'agissant de la procédure des accords préalables en matière de prix de transfert (APP) prévue aux articles 234 bis et ter du CGI, 24 nouvelles

//////// Phase résolutoire de la sécurité juridique

En matière d'actions résolutoires de la sécurité juridique, la DGI a reçu, au titre de l'année 2025, 77 demandes d'avis pour l'assistance dans la résolution des litiges fiscaux portant sur des questions de principe soulevées lors des contrôles fiscaux, soit une augmentation annuelle de plus de 45%. Le taux de traitement de ces cas est de 100%.

En matière de procédure amiable, pour le règlement des différends fiscaux liés aux prix de transfert, prévue à l'article 25 des conventions

demandes ont été déposées en matière d'APP soit une augmentation annuelle exceptionnelle. Les APP signés en 2025 s'élèvent à 5 accords tous de nouveaux APP, soit une augmentation annuelle de 40%. Ce qui ramène le nombre total des demandes d'APP clôturées en 2025 à 12 demandes, soit un taux de traitement de 50%.

L'année 2025 a été marquée, également, par l'augmentation continue des demandes de rescrits fiscaux spécifiques (CFP et APP). Cela dénote de la confiance qui s'est installée entre la DGI et ses partenaires : investisseurs et intervenants dans le monde des affaires, en intégrant ces nouveaux dispositifs de sécurité juridique en tant que mode efficace pour la prévention des risques fiscaux. Ils constituent l'un des instruments d'attractivité des investissements.

fiscales internationales de non double imposition modèle des Nations Unies / Organisation de la Coopération et du Développement Economiques (OCDE), le bilan de 2025 a été marqué par la résolution d'une demande comptant pour 3 cas, avec un taux de traitement de 43% des cas, ramenant ainsi le nombre total des demandes en cours d'instruction à 4 demandes.

2025
Rapport d'activité

PROMOTION DE LA CONFORMITÉ VOLONTAIRE

La conformité fiscale volontaire constitue le pilier de tout système fiscal. Sa promotion repose sur l'instauration d'une culture du civisme fiscal favorisant le consentement à l'impôt et demeure indispensable pour assurer la sécurité financière de l'Etat et parallèlement, son développement économique et social.

Consciente de cet enjeu, la DGI mène de multiples actions en matière d'éducation et de sensibilisation fiscales et tire profit de la digitalisation pour faciliter les démarches fiscales et administratives et moderniser ses prestations en matière d'assistance aux usagers.

Information et éducation fiscales

Publications institutionnelles

Code Général des Impôts 2025

Il regroupe les règles d'assiette, de recouvrement, les sanctions et les procédures fiscales, notamment les règles de contrôle et de contentieux.

Textes réglementaires

Décret n° 2-24-1110 du 25 Joumada II 1446 (27 décembre 2024) modifiant et complétant le décret n° 2-06-574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au Titre III du Code général des impôts.

Arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 377.25 du 14 Chaaban 1446 (13 février 2025) fixant, pour l'année 2025, les coefficients de réévaluation en matière d'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers.

Arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 95.25 du 8 chaaban 1446 (7 février 2025) fixant pour l'année 2025, le taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés.

Décret n° 2.24.966 du 3 Joumada II 1446 (5 décembre 2024) complétant l'annexe du décret n°2-17-743 du 5 chaoual 1439 (19 juin 2018) fixant les activités exercées par les sociétés industrielles bénéficiant de l'exonération temporaire de l'impôt sur les sociétés prévue à l'article 6 (II-B-4°) du Code général des impôts.

Note circulaire n°736

Elle détaille les dispositions fiscales de la Loi de Finances n°60-24 pour l'année budgétaire 2025.

Rapport d'activité de la DGI 2024

La Direction Générale des Impôts a publié son rapport d'activité 2024, mettant en avant les principales avancées en matière de mobilisation des recettes, d'amélioration du service aux usagers, de renforcement du contrôle fiscal et d'accélération de la transformation numérique, traduisant son engagement en faveur de la modernisation, de la transparence et du renforcement de la relation de confiance avec les contribuables.

Publication des formulaires fiscaux

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions fiscales de la Loi de Finances et afin de permettre aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement, la DGI a procédé à la création de 38 nouveaux formulaires fiscaux, à 37 mises à jour et 7 suppressions d'anciens formulaires.

Guides et dispositifs fiscaux

Guide fiscal du secteur du transport

Ce guide présente les principales mesures fiscales prévues par le Code Général des Impôts 2025 ainsi que les dispositions relatives à la fiscalité locale en faveur du secteur du transport. Ces incitations visent à stimuler l'investissement et à renforcer la compétitivité des entreprises opérant dans ce secteur stratégique.

Guide fiscal pour les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) Version 2025

Ce guide est conçu pour offrir une compréhension simplifiée des obligations fiscales des MRE ainsi que des différents avantages dont ils peuvent bénéficier.

Régime fiscal de l'auto-entrepreneur

Ce guide, élaboré conformément aux dispositions fiscales prévues par la Loi de Finances 2025, apporte des éclairages sur les principaux aspects du statut de l'auto-entrepreneur, notamment les conditions d'option, les avantages associés, la procédure d'inscription au registre national ainsi que les modalités de calcul des droits complémentaires relatifs au régime de sécurité sociale.

Guide d'utilisation du «SIMPL RECLAMATION »

Ce guide décrit les étapes à suivre pour déposer, suivre et compléter les réclamations pour les utilisateurs de ce télé service.

Podcast « 3LACH DARIBA ? » un dialogue citoyen autour de l'impôt

La DGI a lancé le premier épisode du podcast « 3LACH DARIBA ? », diffusé sur plusieurs plateformes numériques. Ce format vise à promouvoir la culture fiscale et à sensibiliser au rôle de l'impôt dans le financement des services publics et le développement national et son impact sur la vie quotidienne des citoyens.

Flashes jurisprudence

La DGI, a produit cinq feuilles d'information sous forme de «flashes jurisprudence», destinés à diffuser les principaux enseignements jurisprudentiels récents en matière fiscale. Ces publications s'inscrivent dans une démarche de veille juridique favorisant la sécurité juridique et l'harmonisation des pratiques.

Réseaux sociaux

La DGI accorde une importance grandissante à sa présence sur les réseaux sociaux aux fins de vulgarisation et d'éducation fiscales. Le nombre d'abonnés aux pages de la DGI s'est élevé, à fin 2025, à 197.709. A cet effet,

divers posts et 6 vidéos ont été publiés sur ses pages « Daribatouna », et 896 réponses ont été apportées aux questions des utilisateurs.

Presse et Audiovisuel

Au titre de l'année 2025, 41 communiqués ont été diffusés en langues arabe et française dans la presse écrite, portant notamment sur la déclaration relative aux délais de paiement des transactions commerciales, la gratuité du service de paiement électronique pour la TSAV, le dépôt en ligne des demandes de remise gracieuse pour les adhérents du SIMPL-Réclamation et la modification du taux directeur de Bank Al Maghrib utilisé

pour l'application de l'amende pécuniaire prévue en matière des délais de paiement.

Par ailleurs, ces réalisations ont été complétées par l'envoi de 47 messages, comprenant des communications d'information et des réponses aux sollicitations des journalistes, contribuant ainsi au renforcement de la transparence.

Portail Internet

En plus des services électroniques, le Portail Internet de la DGI offre des espaces documentaires, d'information et de vulgarisation.

Les réalisations au titre de 2025 se sont traduites par 1108 publications

et mises à jour diverses qui ont notamment concerné les actualités, annonces, nouveautés fiscales, guides, questions fiscales et formulaires fiscaux sur les versions arabe, française et mobile du portail.

Vulgarisation de l'impôt auprès de la jeune génération

En 2025, la DGI a poursuivi ses efforts de sensibilisation à l'impôt auprès de la jeune génération en organisant plusieurs visites dans les établissements scolaires. L'objectif de cette initiative, qui s'appuie sur plusieurs supports pédagogiques, est de favoriser la conformité fiscale et d'offrir une meilleure compréhension de la fiscalité, en expliquant le principe de l'impôt, son rôle, ainsi que les bases de la citoyenneté.

Ci-dessous la liste des établissements ayant bénéficié des visites effectuées en 2025 :

- L'Ecole primaire l'Adresse à Kénitra ;
- L'Ecole primaire Dalia à Tiflet ;
- L'Ecole primaire Boujdour à Sidi Bouknadel
- Le Collège Yaacoub El Mansour à Harhoura
- Le Collège Hamman Fatwaki à Témara

Campagne auprès des Marocains résidant à l'étranger

Placée sous le signe de la transformation numérique, la 23^e édition de la Journée nationale des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), célébrée le 10 août 2025 à travers l'ensemble des préfectures et provinces du Royaume, a connu une forte mobilisation de la Direction Générale des Impôts.

À cette occasion, les Directions Régionales des Impôts, via leurs structures d'assistance et de communication, ont assuré un dispositif de proximité dédié aux MRE, se distinguant par la qualité de l'accueil, la réactivité et le professionnalisme des équipes mobilisées. Les actions menées ont permis de présenter les services fiscaux et les dispositifs disponibles, d'explicitier les procédures et les évolutions réglementaires, ainsi que de prendre en charge, de manière immédiate, les demandes exprimées.

Une attention particulière a été portée aux requêtes relatives à la Taxe d'Habitation et à la Taxe des Services Communaux, dont la gestion a été transférée à la DGI en juin 2025. Cette édition, marquée par une forte affluence et un intérêt soutenu pour les prestations proposées, confirme l'engagement constant de la DGI en faveur de la proximité, de l'écoute et de l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux citoyens.

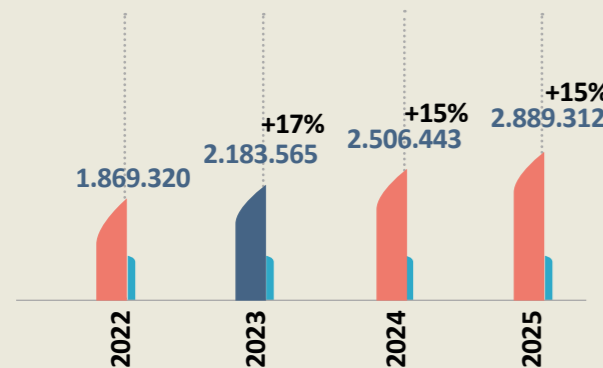


Services en ligne

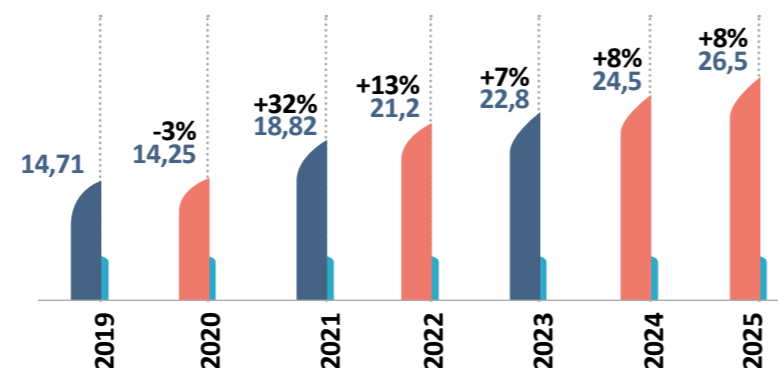
Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation et d'amélioration des services offerts, la Direction Générale des Impôts a développé les téléservices SIMPL qui permettent aux usagers de déclarer et payer leurs impôts et taxes par voie électronique, de consulter leur situation fiscale, de récupérer leurs attestations en ligne, ainsi que de déposer et suivre le traitement des réclamations.



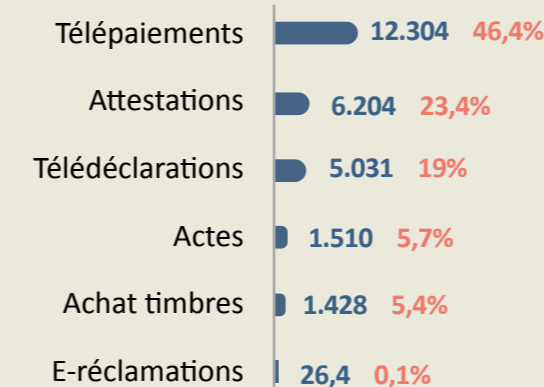
Adhérents aux téléservices



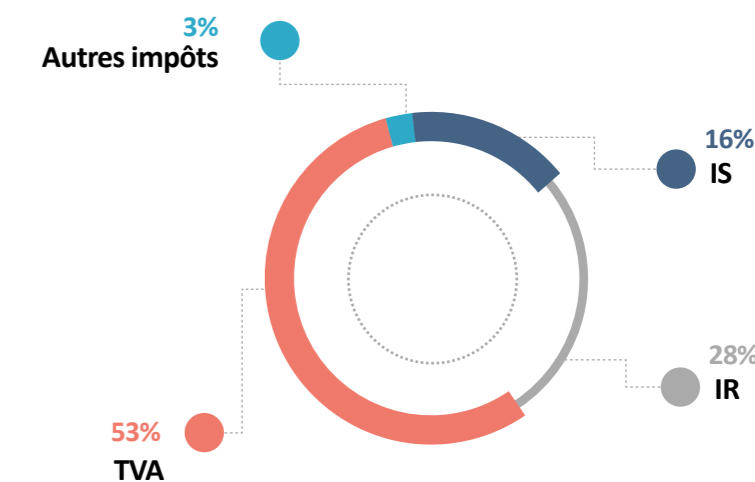
Opérations effectuées de manière dématérialisée
(En millions)



Ventilation des opérations effectuées de manière dématérialisée
(En millions)



Télédéclarations par type d'impôt

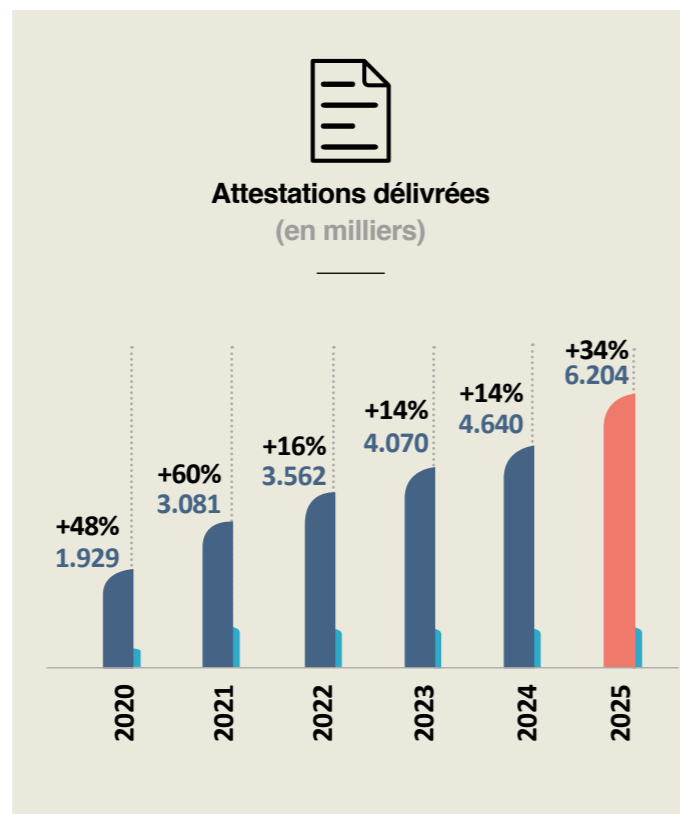
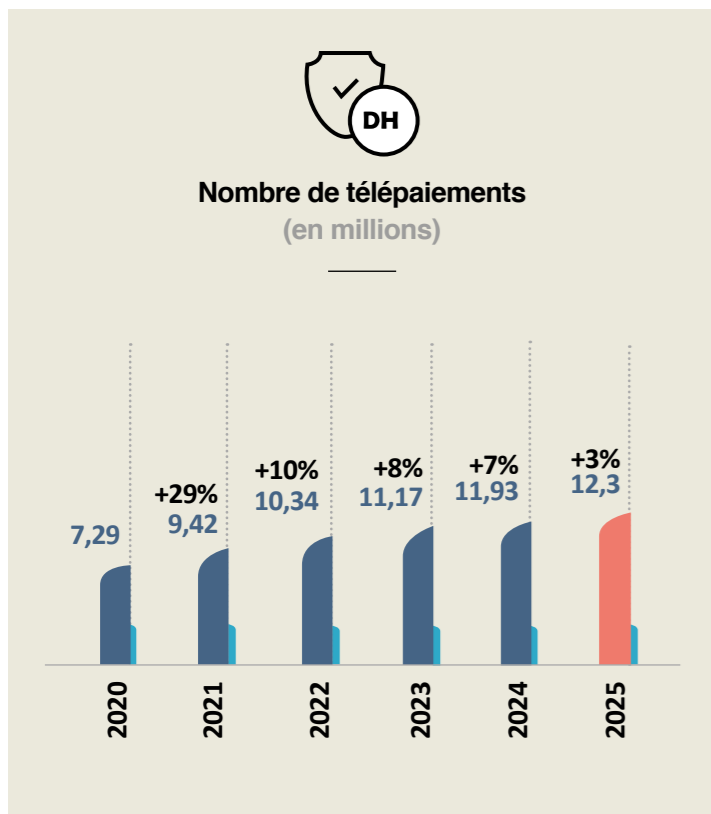


Les télédéclarations, télépaiements et la récupération des attestations en ligne concentrent près de **88,8%** du total des opérations dématérialisées.

Le nombre de télédéclarations déposées a évolué de **3%** entre 2024 et 2025. Une évolution qui a concerné l'IS, l'IR et la TVA avec des taux de croissance respectifs de 6%, 1% et 1%.

Les télépaiements et la délivrance en ligne des attestations affichent également une tendance haussière enregistrant respectivement des évolutions de **3%** et **34%** par rapport à 2024.

La part de la recette télépayée dans les recettes globales s'est élevée au titre de 2025 à **91.4%**.



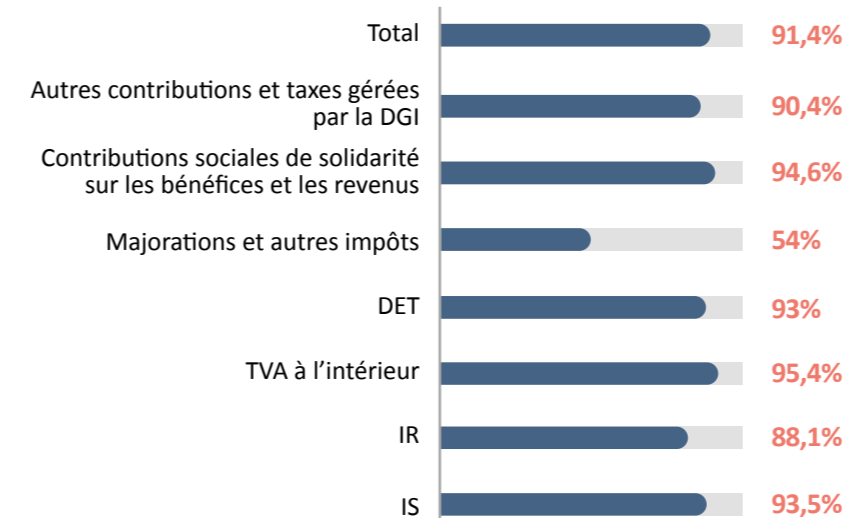
Système de remboursement de la TVA

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services offerts aux contribuables et de la modernisation des procédures de gestion, un téléservice dédié au remboursement de la TVA a été déployé.

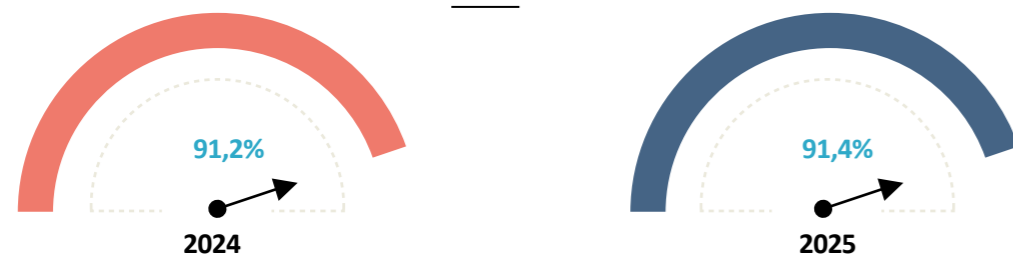
Ce dispositif permet :

- Aux contribuables de déposer leurs demandes de remboursement en ligne et d'en assurer le suivi ;
- Aux gestionnaires de traiter les dossiers de manière automatisée, depuis l'instruction jusqu'à la liquidation, l'ordonnancement et la génération de la dépense.

Part de la recette télépayée par type d'impôt



Part des recettes télépayées



Performance du système d'information durant les échéances fiscales

Un dispositif renforcé de supervision et de réactivité a été mis en place durant les échéances fiscales, afin de garantir la continuité, la disponibilité et la stabilité des services numériques.

Par ailleurs, des actions de maintenance curative et préventive ont été réalisées afin d'améliorer la performance globale des systèmes et renforcer l'anticipation des risques liés à la charge.

Assistance aux contribuables

Le Centre d'assistance téléphonique et par mail, le « DGIbot » au niveau du portail web et l'application mobile «DARIBATI» sont autant d'outils qui s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la qualité de services offerte aux usagers. Ces derniers peuvent bénéficier, dans le cadre de ce dispositif modernisé, d'une assistance immédiate et ciblée tout en leur épargnant le déplacement.

Le Centre d'assistance est à la disposition des usagers pour répondre à leurs questions fiscales, ainsi qu'à leurs demandes d'assistance à l'utilisation des services des impôts en ligne. Le bilan de 2025 s'élève à 104.768 demandes d'assistance dont 36% et 64% ont été respectivement formulées par téléphone et par mail.

Ce Centre se charge également de publier des annonces relatives à la Loi de Finances en vigueur, mettant en avant les nouveautés introduites par les téléservices, élabore et met à jour des guides techniques afin de faciliter les démarches des Téléservices.

Les questions fiscales adressées concernent autant les dispositions légales, les démarches administratives que le suivi des réclamations déposées auprès des services régionaux. Quant aux services en ligne, les questions concernent principalement l'assistance technique notamment en ce qui concerne les télédéclarations, télépaiements et E-reclamations mais aussi les mises à jour de données et enregistrements en ligne.



66.902
Assistances
par mail



37.866
Assistances
par téléphone

104.768
Total
Assistances

Catégorisation des entreprises:

Inspirée des bonnes pratiques internationales, la DGI continue le déploiement de son dispositif de catégorisation, visant la simplification des procédures et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Fondé sur une approche individualisée, le programme de catégorisation accorde le statut de « contribuable catégorisé » aux entreprises remplissant les conditions d'éligibilité, à l'issue d'une procédure d'accréditation.

Au titre de 2025, 9 labels ont été octroyés, dont 3 renouvellements du statut de catégorisation commune (DGI-ADII), portant ainsi le nombre total des entreprises labélisées à 283 (dont 52 statuts de catégorisation commune).

Évaluation du dispositif d'assistance et de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision stratégique visant la modernisation du service rendu aux usagers et l'amélioration continue de la qualité de l'accueil, la Direction Générale des Impôts a mis en place, en février 2024, les Services d'Assistance et de Communication (SAC). Ces structures ont pour mission d'accompagner les contribuables dans leurs démarches et de faciliter leurs interactions avec l'administration fiscale.

Un an après leur déploiement, une évaluation du dispositif a été conduite à l'échelle nationale, conformément aux orientations de Monsieur le Directeur Général, à travers un questionnaire adressé à l'ensemble des SAC. Cette démarche a permis de recueillir plus de 1 600 contributions émanant de responsables de services, de bureaux et de sections.

Les résultats de cette évaluation mettent en évidence l'impact positif du dispositif sur l'organisation de l'assistance aux usagers et la fluidité du traitement des demandes. Les SAC contribuent ainsi à améliorer la qualité de l'accueil, à structurer les actions d'accompagnement des contribuables et à renforcer la communication avec les partenaires professionnels.

Cette démarche d'évaluation constitue également un levier de consolidation du dispositif, dans la perspective de poursuivre l'amélioration de la relation entre l'administration fiscale et les contribuables.

Focus

Transfert de la gestion et du recouvrement de la TH et de la TSC à la DGI

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi n°14-25, modifiant et complétant la loi n°47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales, a confié à la Direction Générale des Impôts l'émission et le recouvrement de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe de Services Communaux (TSC). Cette évolution majeure marque une étape importante dans la modernisation de la gestion de la fiscalité locale et vise à renforcer l'efficacité du système fiscal, à simplifier la relation avec les contribuables et à améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Un dispositif de pilotage structuré et coordonné

La prise en charge de ces nouvelles missions s'est inscrite dans une démarche progressive et structurée, appuyée par une stratégie opérationnelle mobilisant l'ensemble des structures centrales et régionales. À cet effet, un dispositif de pilotage dédié a été mis en place, articulé autour d'une coordination centrale, soutenue par des équipes régionales et des référents métiers, afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée du projet.

Des actions préparatoires pour une transition sécurisée

Un ensemble d'actions préparatoires a été engagé afin de garantir une transition fluide et sécurisée. Ces actions ont notamment porté sur l'adaptation des dispositifs d'assiette, de recouvrement et de gestion du contentieux, la clarification des rôles et responsabilités, ainsi que la mise en place de procédures harmonisées assurant la continuité du service et la bonne prise en charge des contribuables.

Une amélioration du parcours et de l'expérience contribuable

Une attention particulière a été accordée à la simplification des démarches, à l'amélioration de la lisibilité des procédures et au renforcement de l'accessibilité des services. Cette approche centrée sur l'utilisateur s'est traduite par la mobilisation des dispositifs d'accueil, d'assistance et de communication, ainsi que par le déploiement de supports d'information et de mécanismes d'accompagnement dédiés.

Des évolutions techniques au service de la transformation

Parallèlement, des évolutions techniques et fonctionnelles ont été mises en œuvre pour soutenir la prise en charge de ces nouvelles missions. Elles ont concerné notamment l'adaptation des systèmes d'information, la mise en place d'outils de pilotage et de suivi des opérations de gestion et de recouvrement, ainsi que le développement de services numériques facilitant les démarches des contribuables et l'exploitation des données fiscales.

Une organisation intégrée couvrant l'ensemble du cycle fiscal

La mise en œuvre de ce transfert s'est appuyée sur une organisation intégrée, articulée autour de trois volets complémentaires : la gestion fiscale, le recouvrement et le traitement du contentieux, assurant ainsi une prise en charge cohérente de l'ensemble du cycle de gestion de la TH et de la TSC.

Au-delà de ses dimensions organisationnelles et techniques, ce chantier structurant constitue une avancée significative vers une fiscalité locale modernisée, digitalisée et davantage orientée vers la qualité de service et la proximité avec les citoyens.

Dématérialisation des attestations suite au transfert de la gestion de la TH/TSC

Dans le cadre du transfert de la gestion et du recouvrement de la Taxe d'Habitation (TH) et de la Taxe de Services Communaux (TSC) vers la DGI, un ensemble de services numériques ont été développés afin d'accompagner cette évolution et d'améliorer l'expérience des contribuables. Ces services portent notamment sur :

- La dématérialisation de la fiche de renseignement relative au paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble pour les particuliers avec délivrance immédiate en ligne ;
- La création en masse des articles TH/TSC pour les promoteurs immobiliers via SIMPL-Taxes Territoriales ;
- La dématérialisation des attestations d'imposition et de non-imposition à la TH/TSC et celle de la valeur locative ;
- La dématérialisation des déclarations de vacance et d'achèvement de travaux.

Réalisations

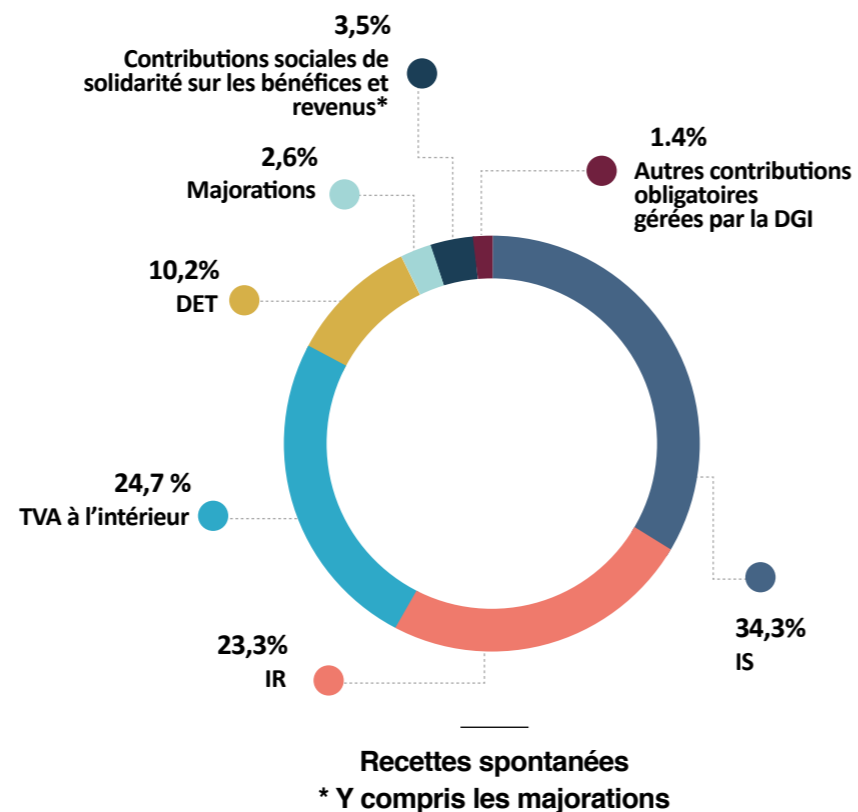
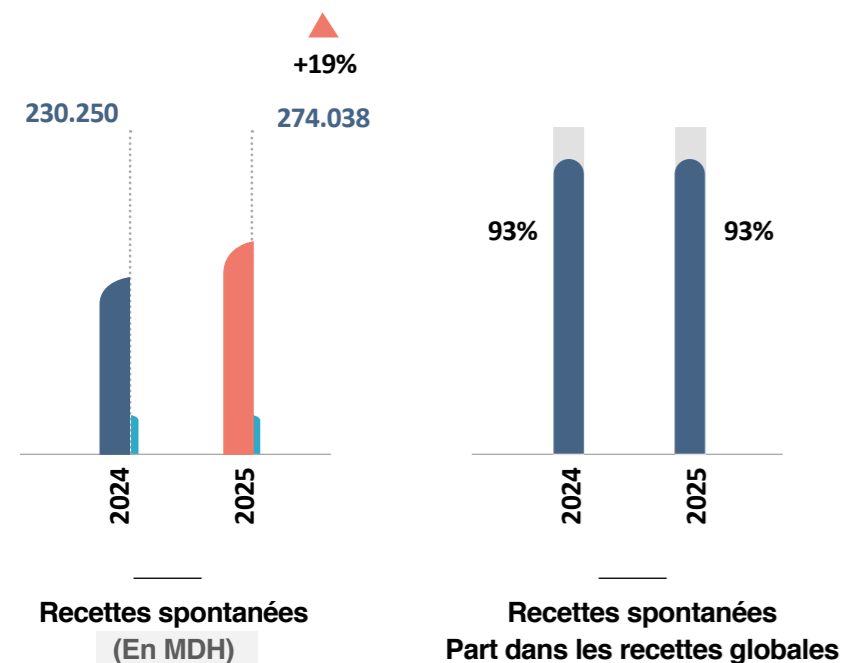
Recettes fiscales spontanées

Les efforts fournis en matière de promotion de la conformité volontaire ont contribué de manière significative à la performance enregistrée en 2025, notamment en matière d'élargissement de l'assiette fiscale et de mobilisation des recettes spontanées.

Ainsi, les recettes fiscales spontanées, se sont établies à **274,03 MMDH**, enregistrant une progression annuelle de **19%**. Elles continuent de

représenter une part prépondérante des recettes globales brutes, avec près de **93%**.

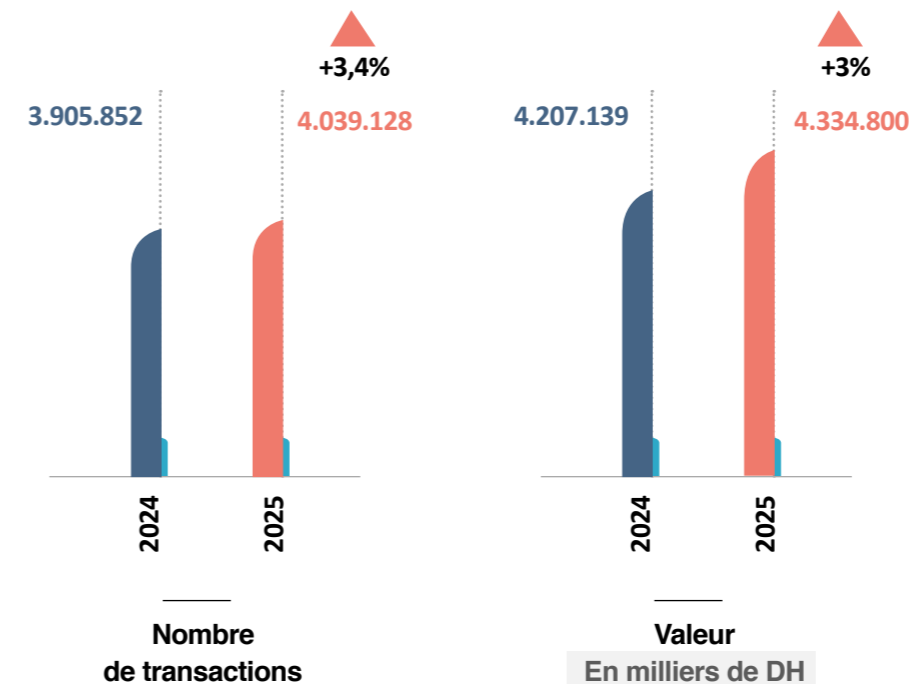
Par ailleurs, les recettes issues de l'IS, de l'IR et de la TVA concentrent **82,3%** de la recette spontanée avec des parts respectives de 34,3%, 23,3% et 24,7%.



Taxe spéciale annuelle sur les véhicules

TSAV

La TSAV a généré une recette de **4.334,8 MDH**, en accroissement de **3%** par rapport à l'année 2024 et a été recouvrée à hauteur de **97%** par le réseau des partenaires.



Renforcement de la conformité fiscale volontaire

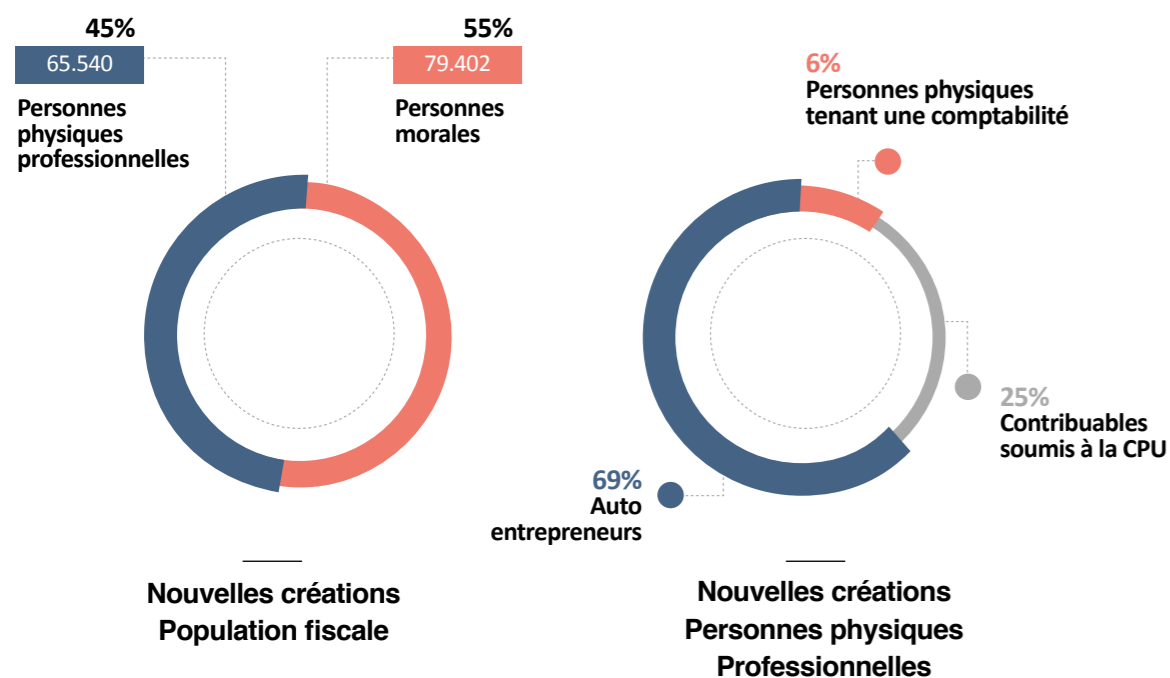
Dans le cadre de la promotion de la conformité volontaire, La DGI a déployé un ensemble d'actions ciblées visant à accompagner les contribuables dans le respect de leurs obligations déclaratives et ce, notamment, à travers:

- La relance téléphonique des défaillants en matière de dépôt de la déclaration de la taxe spéciale sur le ciment, récemment intégrée au Code général des impôts en 2025;
- L'envoi de courriels de rappel des obligations fiscales quelques jours avant l'expiration de l'échéance afin de sensibiliser les redevables à l'approche des délais déclaratifs;
- La mise en œuvre d'une démarche structurée de pré-relance, consistant en l'envoi de mails de relance aux contribuables défaillants dans un délai de sept jours suivant l'expiration de l'échéance, renforçant ainsi le dispositif d'accompagnement et de suivi.

Nouvelles adhésions

En permettant une meilleure compréhension et un respect facilité des obligations fiscales, la DGI favorise l'adhésion des nouveaux contribuables et contribue ainsi à l'accroissement de la population fiscale.

La DGI a enregistré **144.942** nouvelles adhésions en 2025, dont 45% de personnes physiques professionnelles et 55% de personnes morales. Les auto entrepreneurs concentrent 69% des personnes physiques professionnelles nouvellement enregistrées.



Amélioration de la qualité du registre du contribuable

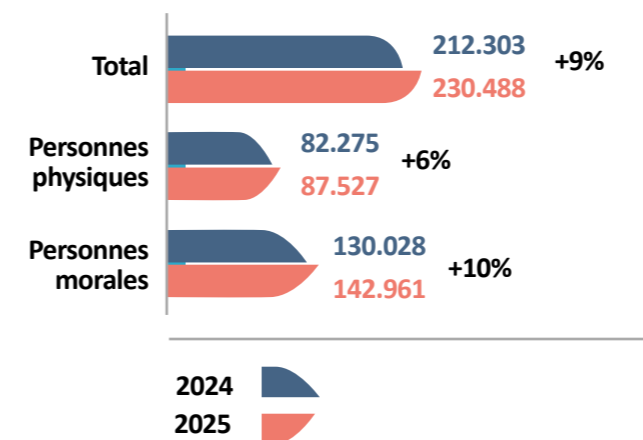
Afin d'améliorer l'intégrité du registre des contribuables identifiés auprès de la DGI et de lutter contre la concurrence déloyale ainsi que l'émission de fausses factures, la Loi de Finances 2023 a introduit un nouveau dispositif instaurant un registre des entreprises inactives. Ce registre concerne les entreprises qui, pendant les trois derniers exercices, n'ont pas respecté leurs obligations fiscales et qui n'ont réalisé aucune opération ou exercé d'activité pendant cette période.

Dans ce cadre, la DGI a invité ces entreprises à déclarer leur cessation d'activité dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une notification de l'administration fiscale, sous peine d'inscription audit registre.

Le registre des entreprises inactives pour les personnes morales a été mis en place en 2024, et celui concernant les personnes physiques en 2025.

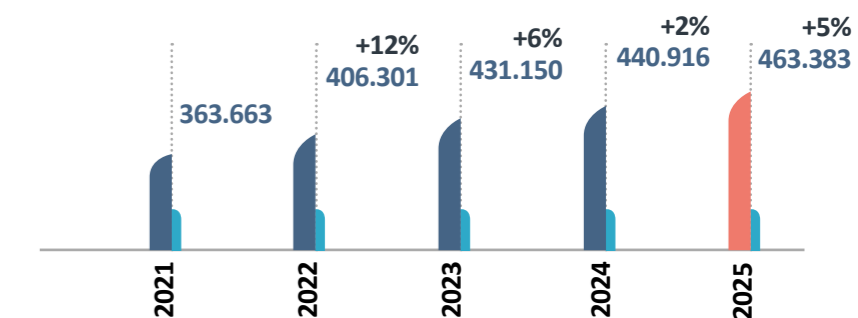
Sur les **230.488** récupérations de l'Identifiant Commun d'Entreprise (ICE) enregistrées au titre de 2025, les personnes morales et physiques professionnelles représentent respectivement **62%** et **38%**.

Récupération d'ICE



L'effectif des auto entrepreneurs à fin 2025 s'est élevé à **463.383**, soit en évolution de **5%** par rapport à 2024.

Effectif des Auto-entrepreneurs



Direct Entreprise

En 2025, la DGI a participé, en coordination avec les partenaires, à la mise en service et à la généralisation du module de création des entreprises en ligne via la plateforme Direct Entreprise, sur la totalité des tribunaux du Royaume. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du déploiement de cette plateforme, facilitant la création et l'accompagnement des entreprises de manière entièrement électronique à l'échelle nationale. Par ailleurs, des travaux ont été engagés pour prendre en charge les inscriptions modificatives.

PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME FISCAL

L'intégrité du système fiscal est indispensable pour maintenir et renforcer la confiance entre les contribuables et l'administration. Elle revêt ainsi une importance fondamentale en matière fiscale et constitue un prérequis au civisme fiscal. S'appuyant sur ses chantiers de modernisation, la Direction Générale des Impôts a la charge de s'assurer de la conformité des contribuables vis-à-vis de la Loi fiscale dans le respect total de leurs droits.

Contrôle fiscal

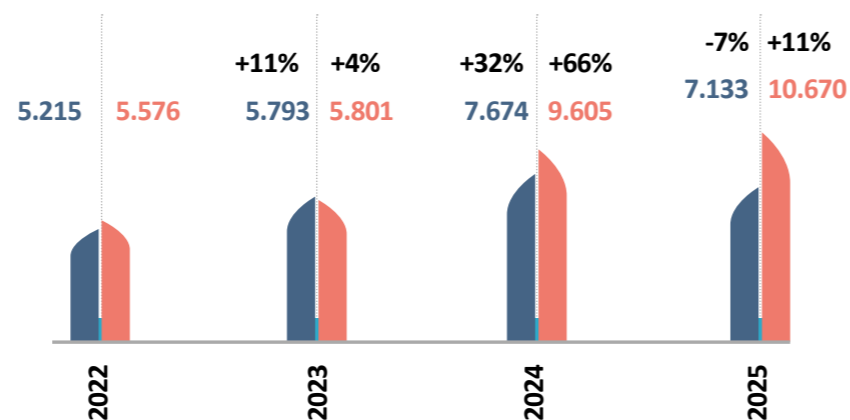
La préservation de l'intégrité du système fiscal repose en grande partie sur le pouvoir de contrôle attribué à la Direction Générale des Impôts dont l'objectif est la recherche de la conformité volontaire des contribuables, de l'équité fiscale et de la concurrence loyale entre les acteurs économiques.

Contrôle sur place

Le droit de contrôle dévolu à l'administration fiscale, corollaire du système déclaratif, est l'un des principaux garants de l'équité devant l'impôt et du civisme fiscal.

Au titre de l'année 2025, les opérations de contrôle sur place ont été caractérisées par une augmentation annuelle des droits recouverts de 11%. En effet, en 2025, le contrôle sur place a généré des recettes de l'ordre de 10,67 milliards de DH. Cette performance notable en matière de droits recouverts s'est concrétisée grâce au renforcement du dispositif du contrôle fiscal qui figure parmi les axes phares de la stratégie 2024-2028.

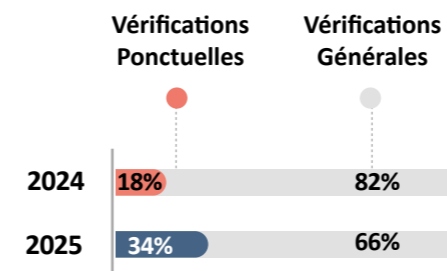
La modernisation du contrôle fiscal au sein de la DGI repose principalement sur l'amélioration continue de son système d'information, de l'actualisation régulière de sa matrice des risques et de l'exploitation optimisée de ses données.



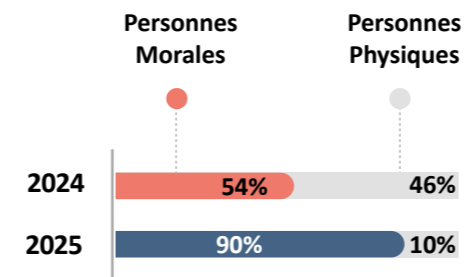
Contrôle sur place : Dossiers vérifiés et droits recouverts

(En MDH)

■ Droits recouverts (en MDH)
■ Nombre de dossiers vérifiés



Contrôle sur place : Dossiers vérifiés par nature de contrôle



Contrôle sur place : Dossiers vérifiés par type de contribuable

La part des dossiers vérifiés dans le cadre d'une vérification ponctuelle a augmenté de 16 points par rapport à 2024 passant de **18%** à **34%** du nombre total des dossiers vérifiés.

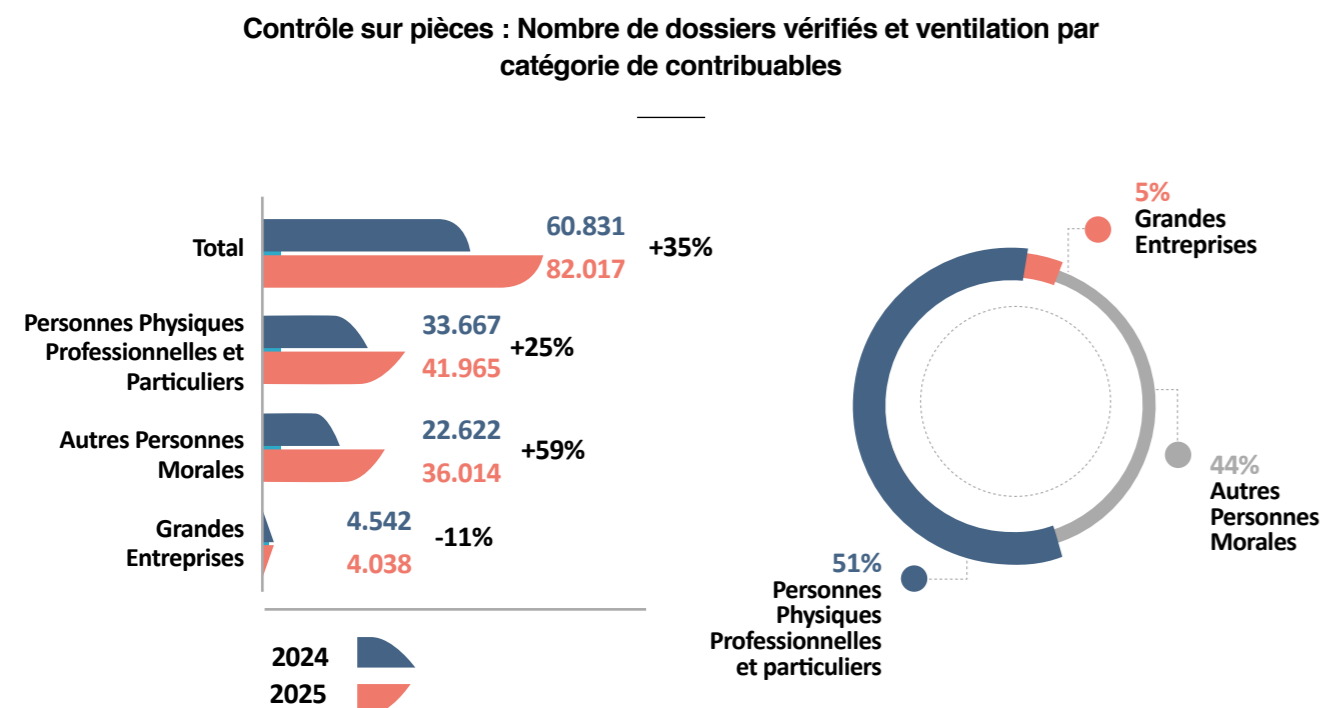
Par type de contribuables, la part des vérifications ayant concerné les personnes morales est passée de **54%** en 2024 à **90%** en 2025, soit 36 points de plus.



Contrôle sur pièces & régularisations d'assiette

Le contrôle sur pièces consiste en l'examen par la DGI des déclarations sur la base des renseignements et documents en sa possession. L'objectif étant de s'assurer de la sincérité des déclarations déposées et de rectifier, le cas échéant, les erreurs, insuffisances, omissions ou dissimulations.

Au titre de 2025, **82.017** dossiers ont fait l'objet d'un contrôle sur pièces, en progression de 35% par rapport à 2024. Les personnes physiques professionnelles et particuliers arrivent en tête des contribuables régularisés en matière de contrôle sur pièces (51%).



Système de facturation électronique

Dans le cadre de la modernisation des processus fiscaux et de la digitalisation des échanges avec les contribuables, la DGI a procédé au développement du portail de facturation électronique.

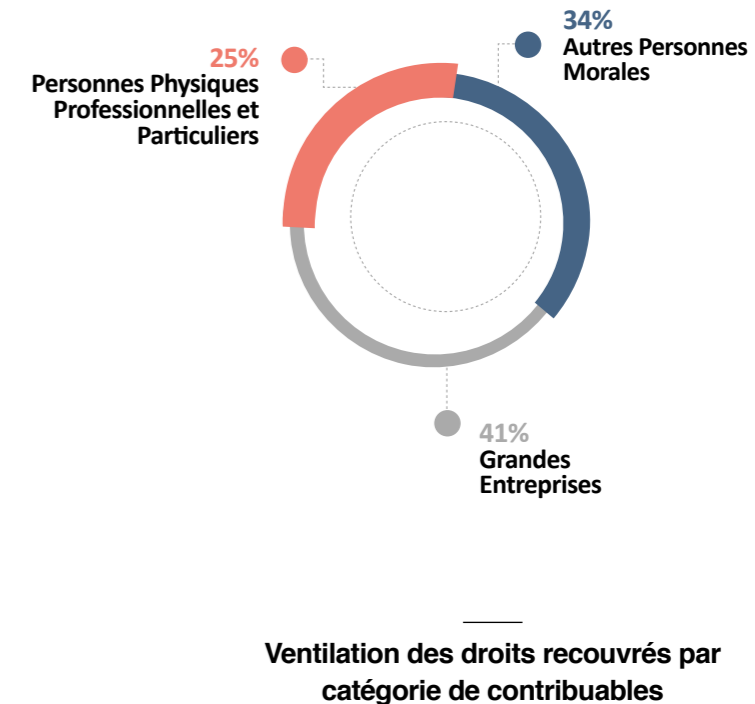
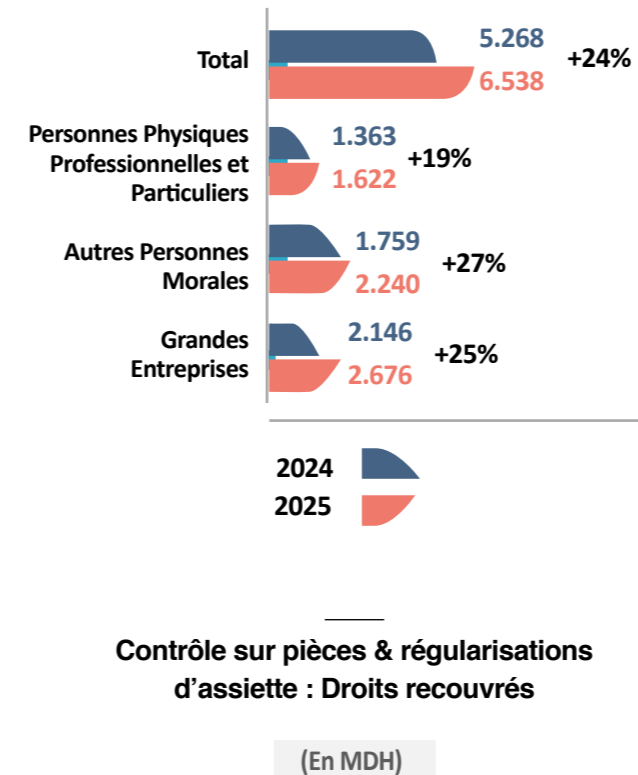
Ce système permet notamment :

- l'émission, la transmission et la réception des factures électroniques ;
- la déclaration des événements postérieurs à la facturation, notamment les paiements, encaissements et litiges.

En matière de droits recouverts, le contrôle sur pièces et les régularisations d'assiette ont généré une recette au titre de 2025 d'une valeur de **6.538 MDH**, soit 24% de plus qu'en 2024.

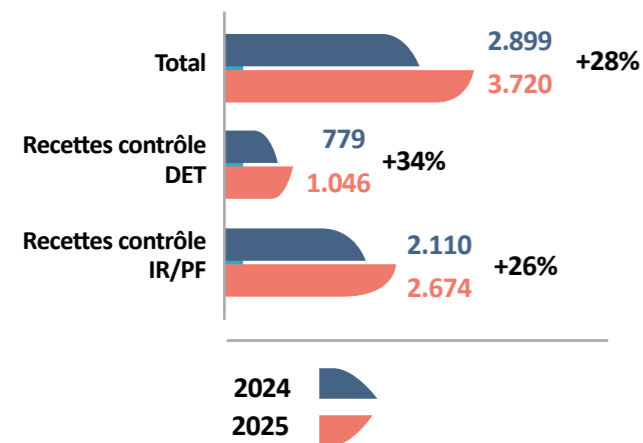
Par catégorie de contribuables, les autres personnes morales et les

grandes entreprises représentent respectivement 41% et 34% de ces droits, les personnes physiques professionnelles et les particuliers affichent quant à elles une part de 25%.



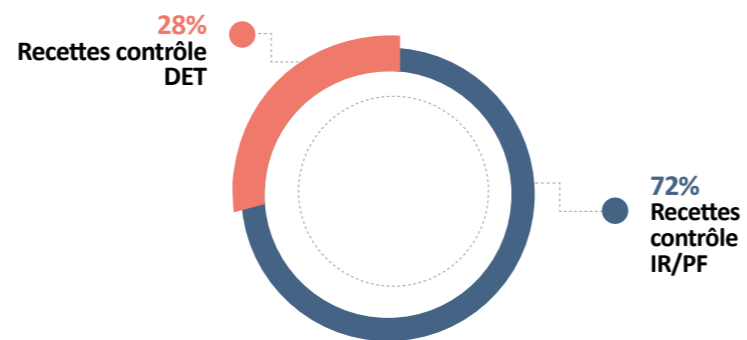
Contrôle de l'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers (IR/PF) et des droits d'enregistrement et de timbre (DET)

S'agissant du contrôle de l'impôt sur le revenu afférent aux profits fonciers (IR/PF), ainsi que les droits d'enregistrement et de timbre (DET), les recettes recouvrées ont enregistré une progression notable de 28% par rapport à l'exercice 2024 atteignant ainsi **3.720 MDH**. Par ailleurs, il faut souligner la part prépondérante du contrôle de l'IR/PF dans ces deux recettes cumulées, atteignant près de 72%.



Contrôle IR/PF et DET : Droits recouvrés

(En MDH)



Ventilation par type de contrôle

Réception électronique des FEC

Dans le cadre de la modernisation des outils de contrôle fiscal et de la digitalisation des échanges avec les contribuables, les développements relatifs au système de réception électronique des Fichiers des Écritures Comptables (FEC) ont été achevés.

Ce dispositif permettra de faciliter la transmission dématérialisée des FEC à l'administration fiscale, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des opérations de contrôle et d'analyse des données comptables.

Recouvrement

Dans le cadre du renforcement du civisme fiscal, la DGI a positionné le recouvrement forcé en tant que composante fondamentale du processus d'amélioration de la conformité fiscale notamment en matière de respect des obligations de paiements.

L'engagement des procédures de recouvrement forcé, régi par le code de recouvrement des créances publiques, cible les contribuables n'ayant pas acquitté l'impôt dû à l'échéance légale.

Ainsi en 2025, les efforts engagés ont été poursuivis afin d'améliorer le respect des obligations fiscales en matière de paiement et de mieux contrôler l'évolution du stock des restes à recouvrer. Ils se sont concrétisés par :

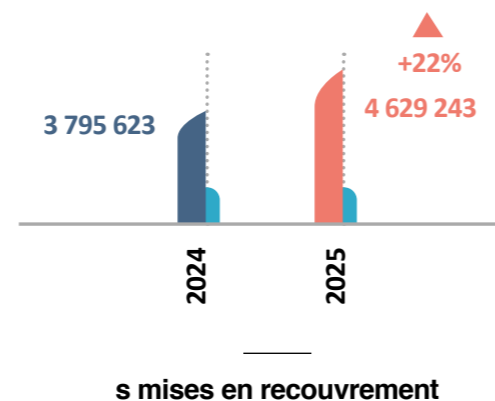
- Le renforcement de la phase amiable du recouvrement, en vue d'améliorer le taux de régularisation spontanée des créances fiscales ;
- L'accompagnement des RAFs dans le cadre du programme de généralisation des mesures conservatoires sur l'ensemble des restes à recouvrer, parallèlement à l'engagement systématique d'au moins une mesure d'exécution forcée pour les comptes RAR à fort enjeu ;

Apurement des restes à recouvrer (RAR)

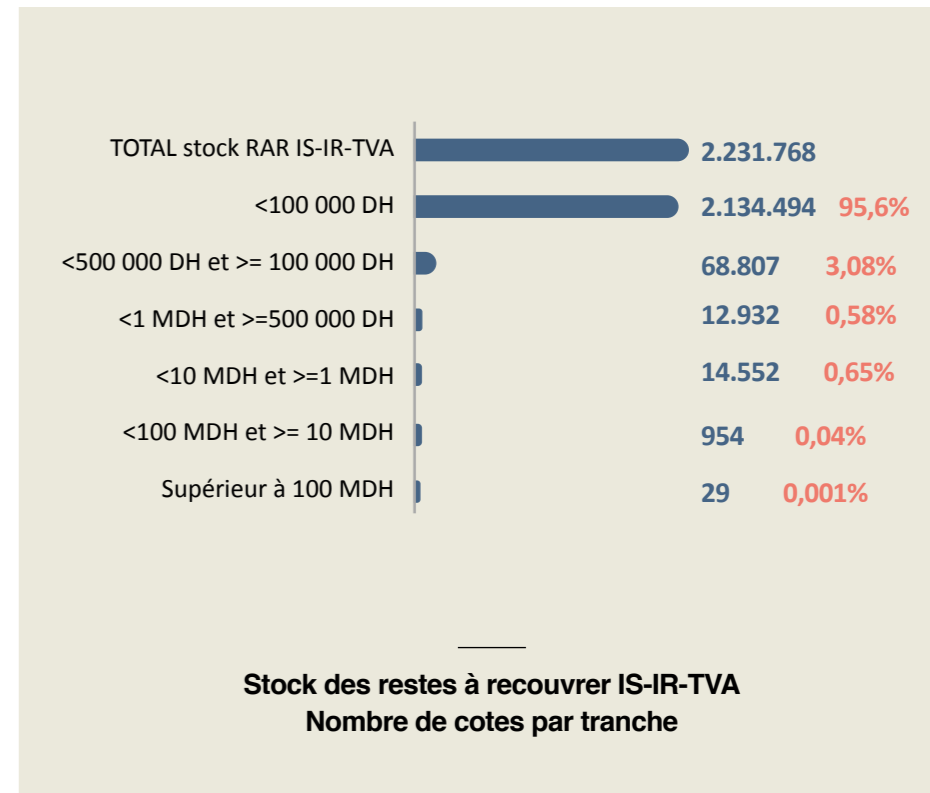
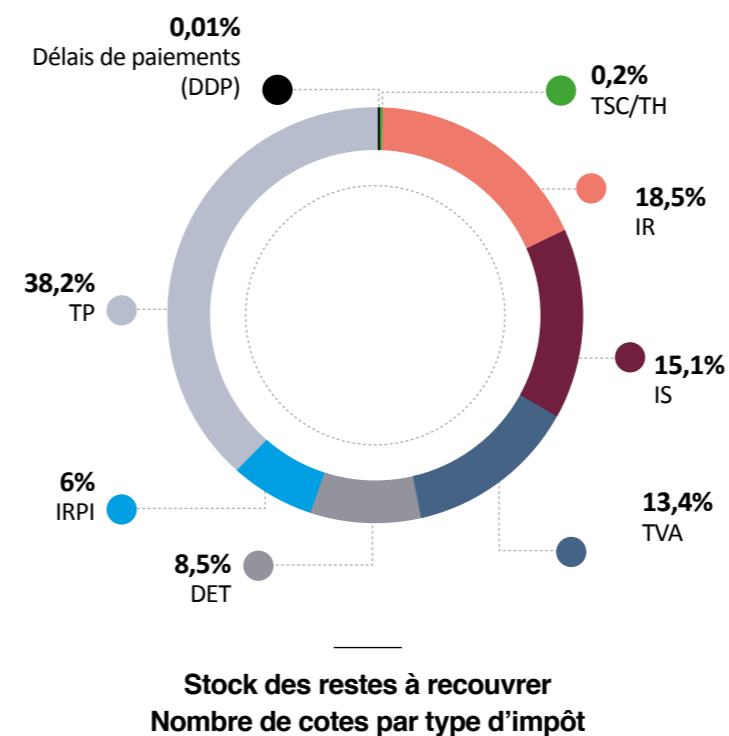
A fin 2025, le stock des restes à recouvrer (RAR) était constitué de 4.629.243 cotes, en augmentation de 22% par rapport à 2024 suite à la mise en recouvrement de 833.620 cotes supplémentaires. Par type d'impôt, 48% du stock concerne l'IS, l'IR et la TVA, soit 2.231.768 cotes. Le nombre de cotes excédant 1 million de Dirhams s'élève à 15.535.

- La mobilisation et l'exploitation renforcée de l'information utile au recouvrement, à travers la valorisation des données internes disponibles, notamment celles issues des opérations d'enregistrement et des relevés de déduction ;
- La consolidation et l'amélioration continue des mécanismes d'échange d'informations et de coopération opérationnelle avec les partenaires institutionnels de la DGI ;
- Le renforcement du rôle du SI dans la maîtrise des risques ;
- La formalisation de plusieurs procédures avec les différentes parties prenantes (internes et externes).

Ces actions se sont traduites par la mobilisation d'une recette de 6,8 MMDH, soit une évolution de 24% par rapport à 2024 et à concurrence de 33% dans la mobilisation des recettes additionnelles, grâce notamment à l'engagement des mesures de recouvrement forcé, avec une attention particulière au renforcement de la phase amiable.



Par type d'impôt, les parts des cotes relatives à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et la TP sont respectivement de l'ordre de 18,5%, 15,1%, 13,4% et 38,2%



Renforcement de la phase amiable

//////// Relance téléphonique des redevables

Dans le cadre du renforcement du recouvrement amiable des créances fiscales, deux campagnes de relances téléphoniques des primo-défaillants ont été conduites au titre de l'année 2025.

Au terme de ces campagnes, 500 contribuables ont été invités à régulariser leur RAR en matière d'IR, d'IS, de la TVA et de la taxe professionnelle cumulant ainsi un RAR de plus de 514 MDH.

//////// Bilan des partenariats établis

- Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) :

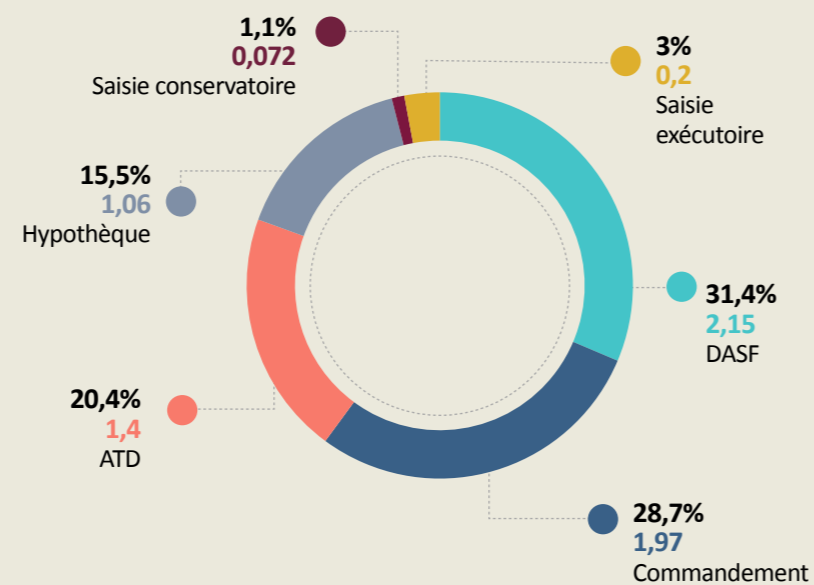
Le canal d'échange mis en place a permis de recueillir les informations nécessaires pour la notification des actes de recouvrement à plus de 13.492 redevables.

- Bank Al Maghrib :

Le partenariat d'échange avec BKAM a porté au titre de 2025 sur la communication de 76.292 comptes bancaires appartenant à 20.836 redevables pour un montant de RAR atteignant 6,9 MMDH.

L'analyse de la performance par type d'actes fait ressortir une prépondérance des recettes mobilisées suite à l'envoi des derniers avis sans frais (DASF) et des commandements à hauteur de **60,1%** (respectivement de 31,4 % et 28,7%), illustrant ainsi le renforcement de la phase amiable.

Les saisies exécutoires, conservatoires et la réalisation d'hypothèque affichent les contributions les plus faibles dans la recette avec une part cumulée de **19,5%**.



Recettes par type d'acte de recouvrement forcé

(En MMDH)

Notification électronique

Dans le cadre de la modernisation des procédures de communication avec les contribuables, le système de gestion a été adapté afin d'intégrer la notification électronique.

À cet effet, une solution dédiée a été développée pour assurer :

- la génération des documents ;
- leur signature électronique ;
- ainsi que leur archivage électronique.

Dans une première phase, ce dispositif a concerné notamment :

- l'avis d'imposition relatif à la Taxe Professionnelle ;
- le Dernier Avis Sans Frais ;
- le Commandement.

Par ailleurs, un service permettant aux contribuables de communiquer leur adresse électronique de notification a également été développé et déployé.

Modernisation comptable

//////// Validation des rapports de la comptabilisation PCE

En termes de régularité comptable, la DGI assure la validation et la transmission au quotidien d'une information transparente et certifiée à destination de la Trésorerie Générale du Royaume. Ainsi, au titre de 2025, Les receveurs de l'administration fiscale ont assuré le traitement de 30.564 rapports de comptabilisation PCE chargés

sur le système d'information du PCE. A rappeler que l'information comptable est transmise au quotidien à la TGR donnant lieu à une alimentation immédiate du budget général de l'Etat et des comptes spéciaux du trésor.

//////// Dématérialisation des virements des RAF

Les virements constituent un moyen de contrôle et de maîtrise des risques de la dépense publique. A cet effet, les Receveurs de l'Administration Fiscale exécutent et transmettent d'une manière dématérialisée les virements à destination

de la Centrale des virements. Le bilan de la DGI s'élève à ce titre, à fin Décembre 2025, à 166.839 virements représentant un montant global exécuté de 22.230MDH.

Contentieux fiscal

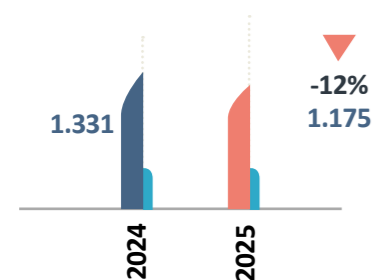
Le contentieux fiscal porte principalement sur la contestation des impositions émises. Son traitement s'opère soit au niveau de l'administration fiscale (contentieux administratif) soit au niveau des commissions d'arbitrage (Commissions Locales de Taxation (CLT), Commissions Régionales du Recours Fiscal (CRRF), Commission Nationale du Recours Fiscal (CNRF)). Le contentieux judiciaire intervient en cas de non apurement du litige par voie administrative.

L'amélioration de la gestion du contentieux fiscal s'inscrit dans le cadre des réformes de modernisation, de simplification et d'amélioration des relations avec les contribuables.

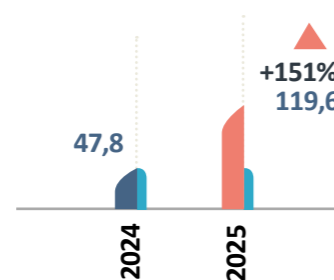
Dégrèvements d'office sans réclamation préalable

Les dégrèvements d'office sans réclamations préalables, sont opérés, spontanément, par la Direction Générale des Impôts afin de résoudre les erreurs survenues pendant les émissions des différents impôts,

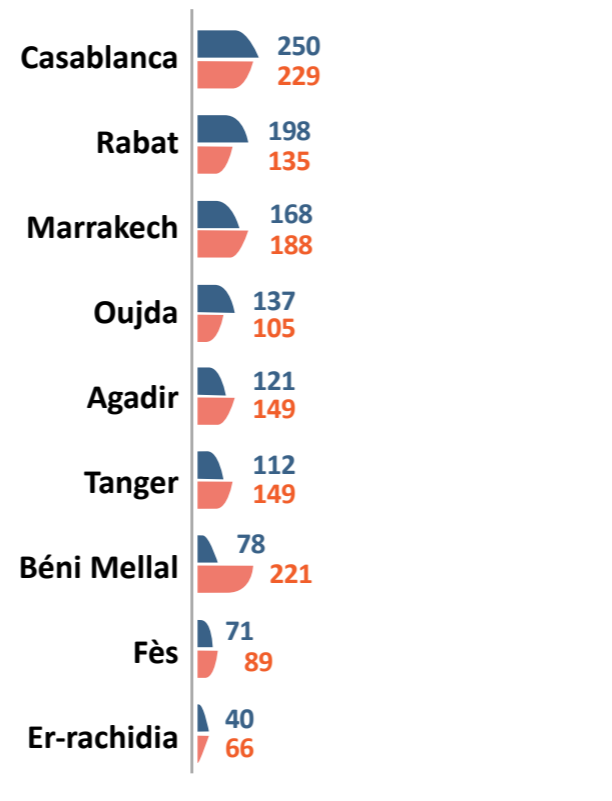
taxes ou droits, et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Au titre de 2025, le nombre de ces dégrèvements s'élève à **1.175** pour une valeur de **119,8 MDH**.



Nombre de dégrèvements d'office



Valeur des dégrèvements d'office (En MDH)

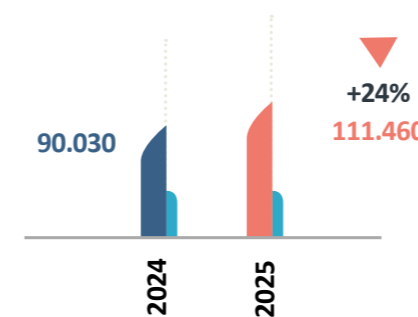


Dégrèvements d'office : répartition régionale

Contentieux administratif

La gestion du contentieux au niveau de l'administration fiscale a pour objectif de préserver les droits des contribuables contestataires et d'apporter un règlement définitif aux différends les opposant, avant tout recours aux instances judiciaires. L'instruction des réclamations repose sur le réexamen, par la DGI, de la régularité des impositions contestées et de l'exactitude de la base imposable.

Le nombre de dossiers constitués au titre de 2025, suite aux réclamations et demandes de remise gracieuse des contribuables s'élève à 111.460,

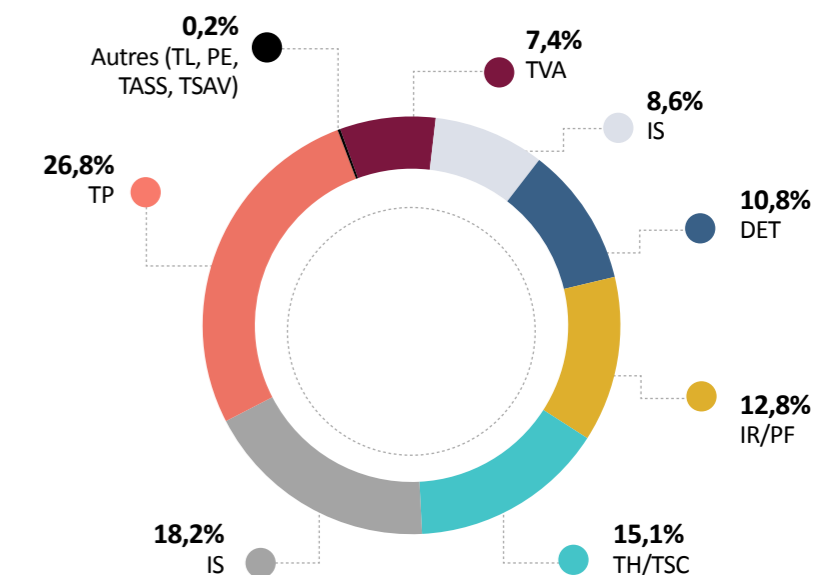


Contentieux administratif : nombre de dossiers constitués durant l'année

Le nombre de réclamations reçues via « SIMPL réclamation » a connu une augmentation, passant de 11.571 en 2024 à 26 456 en 2025

soit en augmentation de 24% par rapport à 2024. Par type d'impôt, les réclamations portant sur la taxe professionnelle et l'impôt sur le revenu concentrent près de 58% des dossiers constitués, suivi de la TH/TSC avec 15%. Le nombre de contestations en matière d'impôt sur le revenu a connu une baisse de 16% tandis que ceux relatifs à la TP ont progressé de 3%.

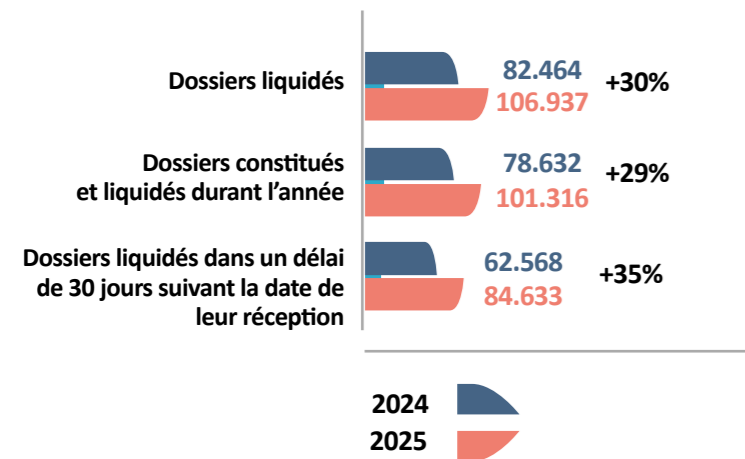
L'apurement du contentieux administratif au cours de 2025 s'est traduit par la liquidation de **106.937** dossiers y compris le reliquat relatif à l'année 2024.



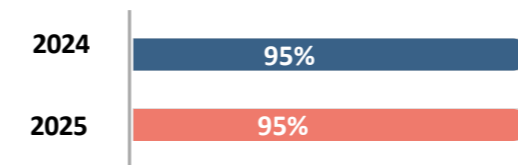
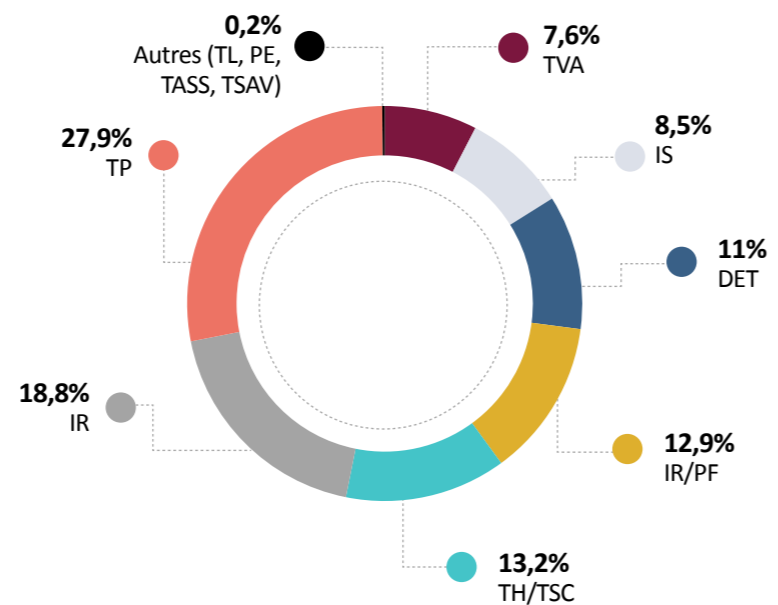
Contentieux administratif : Dossiers constitués durant l'année et ventilation par type d'impôt

101.316 dossiers ont été constitués et liquidés durant l'année, soit 29% de plus qu'en 2024. Leur part dans l'ensemble des dossiers liquidés, qui s'élève à 95%, est restée la même qu'en 2024.

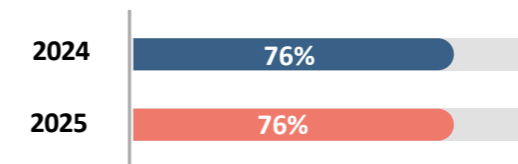
Quant à la performance en matière de célérité de traitement, elle s'est traduite par la liquidation de **84.633** dossiers dans un délai de 30 jours suivant leur dépôt, soit 35% de plus qu'en 2024 et représente 76% de l'ensemble des dossiers reçues en 2025.



Contentieux administratif : dossiers liquidés durant l'année et ventilation par type d'impôt



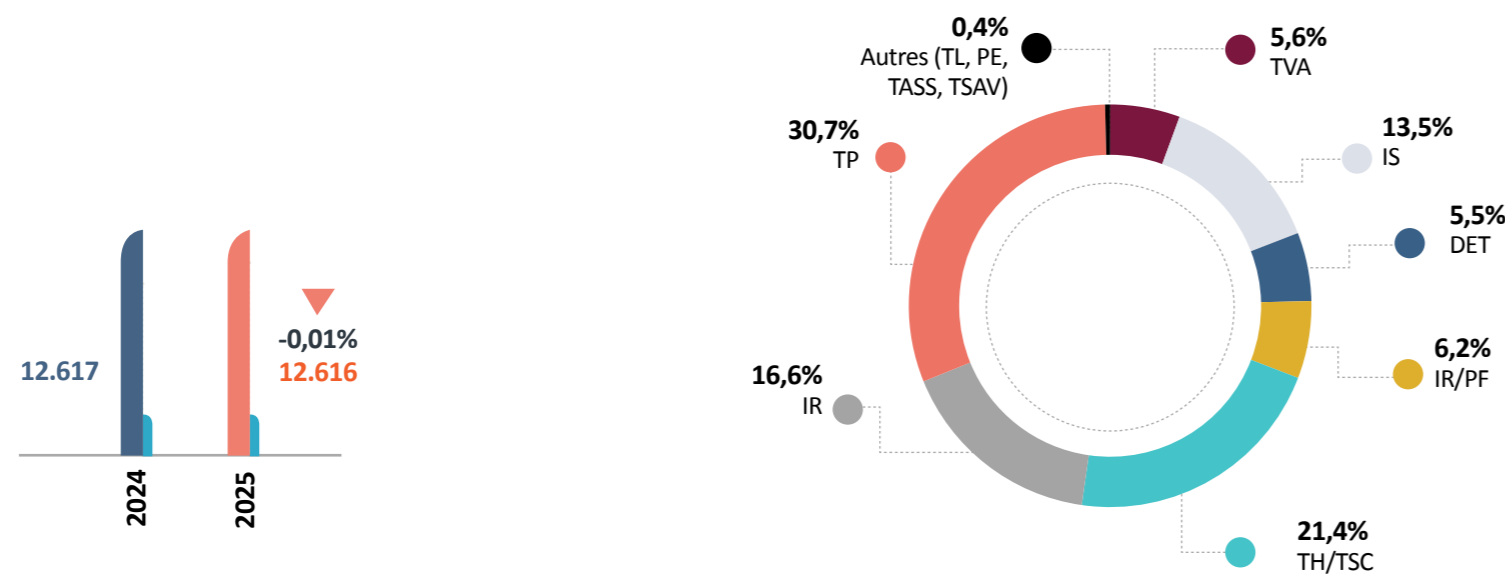
Part des dossiers constitués et liquidés durant l'année par rapport au nombre total des dossiers liquidés en N



Part des dossiers liquidés dans un délai de 30 jours suivant la date de leur réception

Le stock des réclamations s'est élevé à fin 2025 à **12.616**, soit quasiment le stock enregistré à fin 2024, et ce, malgré l'augmentation annuelle des dossiers constitués de 24%, reflétant ainsi la performance notable en matière de liquidation des réclamations au titre de 2025. Ce stock

est constitué à hauteur de 39% des réclamations relatives à la taxe professionnelle, à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu dont les stocks ont enregistré des baisses annuelles respectives de 35%, 42% et 6%.

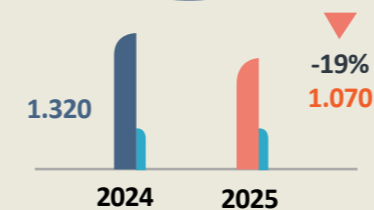
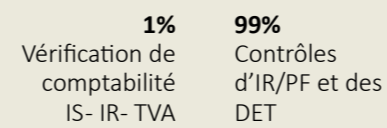


Contentieux administratif :
Etat du stock des réclamations

Commissions de recours fiscal

Commissions Locales de Taxation

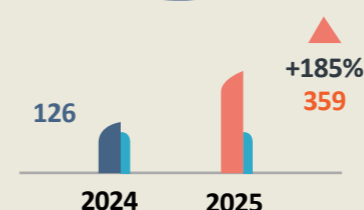
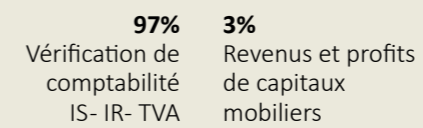
1.070 pourvois ont été examinés par les différentes commissions locales de taxation (CLT) en 2025, soit 19% de moins par rapport à 2024. La part des dossiers examinés en matière d'IR sur profits fonciers est de l'ordre de **99%**.



Dossiers examinés

Commissions Régionales de Recours Fiscal

359 pourvois ont été examinés par les différentes commissions régionales de recours fiscal (CRRF) en 2025, soit une hausse annuelle de l'ordre de 185%. La part des dossiers examinés en matière de vérification de comptabilité est de l'ordre de **97%**.

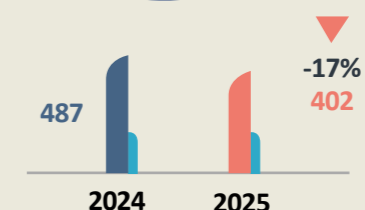
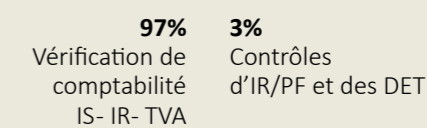


Dossiers examinés

Commission Nationale du Recours Fiscal

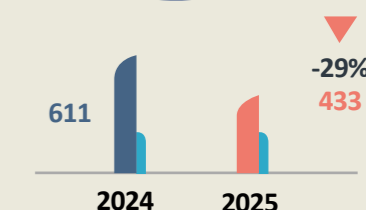
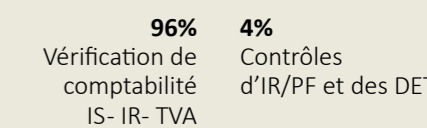
Le nombre de recours formulés auprès de la commission nationale du recours fiscal (CNRF) est de 402 en 2025 soit une baisse de **17%**.

97% des recours concernent les dossiers de vérification de comptabilité.



Recours formulés

Le traitement des recours par la CNRF au titre de 2025 s'est traduit par **433 décisions** notifiées aux deux parties soit une baisse de **29%** par rapport à l'année précédente. Ces décisions portent principalement sur des dossiers de vérification de comptabilité avec une part de **96%**.



Décisions rendues

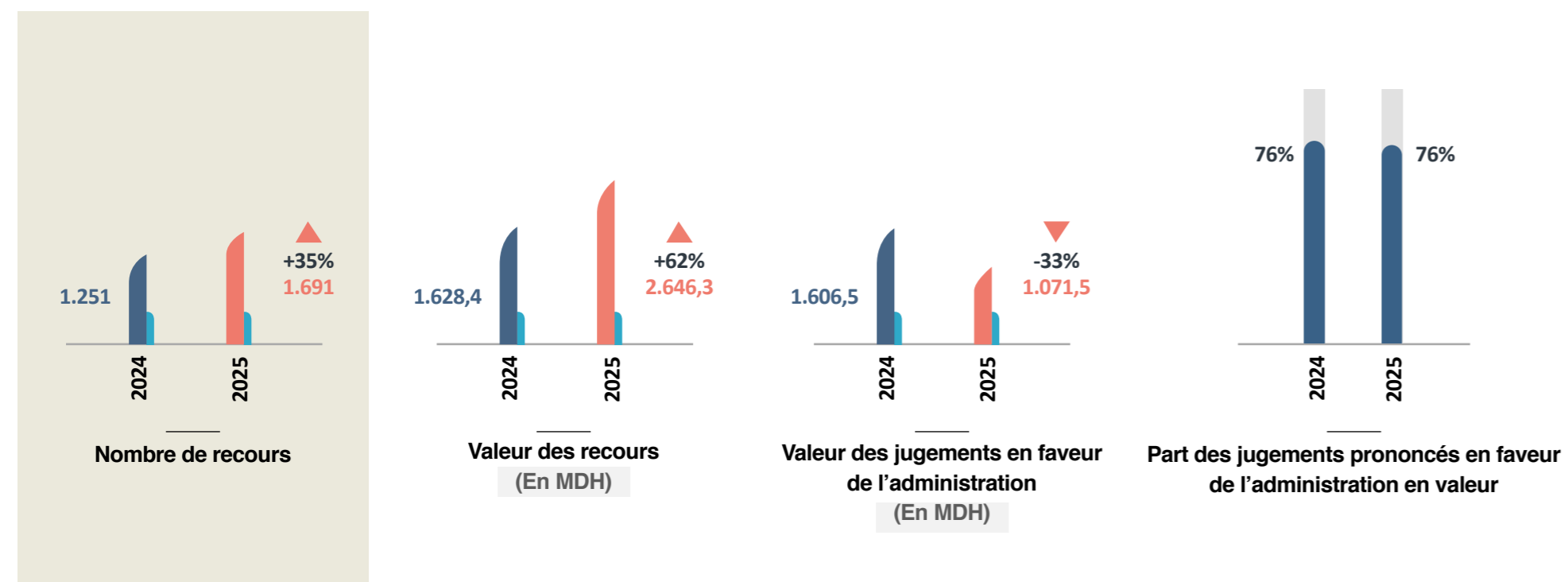
Contentieux judiciaire

Le bilan des recours judiciaires introduits et jugements rendus au titre de l'année 2025 se présente comme suit :

Recours en première instance

En phase de première instance, les tribunaux administratifs du Royaume ont enregistré **1.691** recours, pour une valeur en litige de **2.646,3 MDH**, soit **35%** de plus qu'en 2024. Sur les **1.181** jugements prononcés au titre

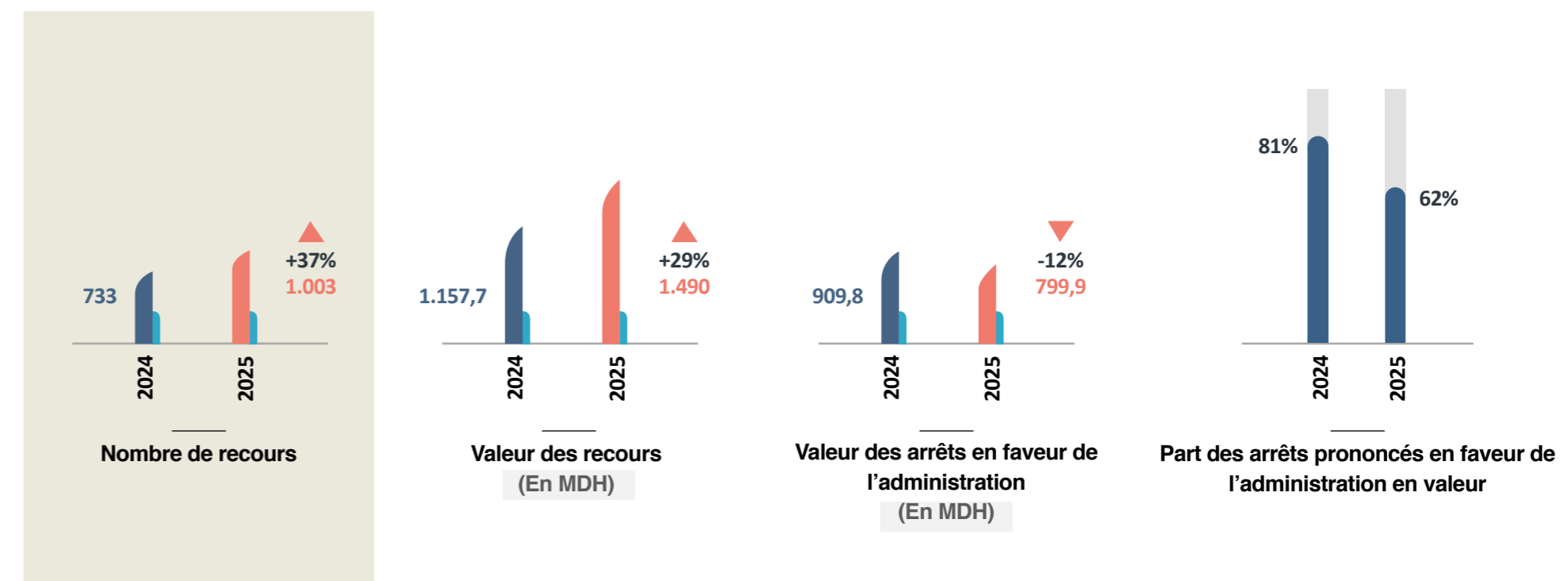
de cette année, portant à la fois sur les recours introduits en 2025 et les années antérieures, **719** ont été prononcés en faveur de l'administration et ont validé des droits d'une valeur de **1.071,5 MDH**.



Recours devant les cours d'appel

1.003 recours ont été introduits durant l'année 2025 contre 733 en 2024, soit une augmentation de **37%**. La valeur en litige a également connu une augmentation de l'ordre de **29%** passant de 1.157,7 MDH à 1.490 MDH.

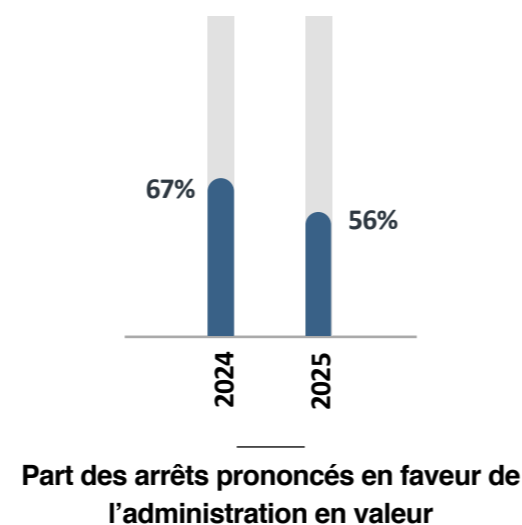
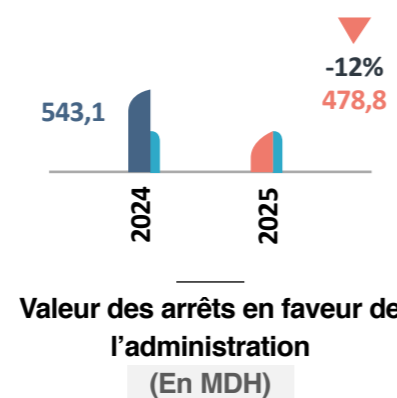
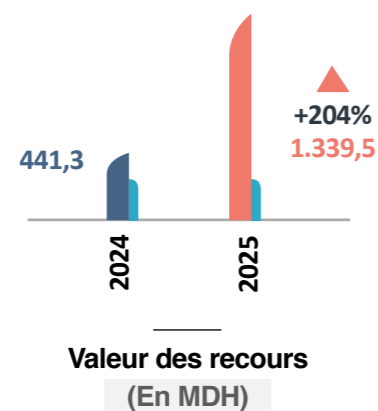
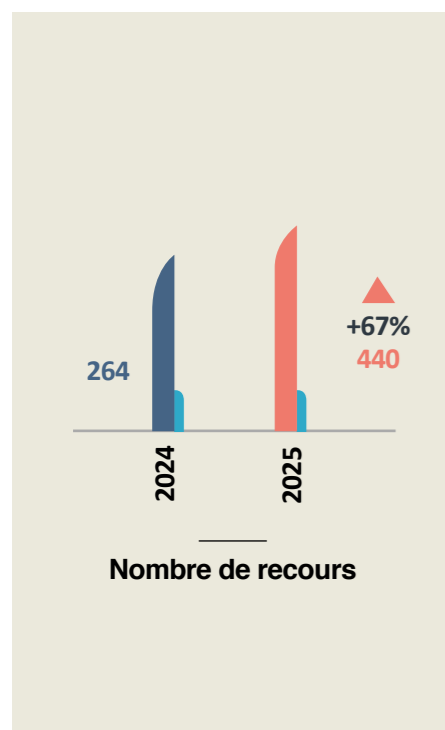
Dans le cadre des arrêts d'appel prononcés en faveur de l'administration, au nombre de **449**, les montants validés se sont chiffrés à **799,9 MDH**, Cela correspond à 62% de l'ensemble des arrêts prononcés.



Recours devant la Cour de Cassation

En phase de cassation, l'année 2025 a connu l'introduction de **440** nouveaux recours, soit une hausse de **67%** par rapport à 2024. Les montants maintenus par les arrêts prononcés en faveur de l'administration fiscale ont

atteint **478,8 MDH** soit **56%** de la valeur globale des arrêts prononcés. Ces recours portent exclusivement sur des questions de Droit et de procédure reléguant le volet appréciations aux juridictions du niveau inférieur.



Répression de la fraude fiscale

Le renforcement du dispositif de discipline fiscale mis en œuvre par la DGI s'est poursuivi, durant l'année 2025, par la mise en œuvre des poursuites Judiciaires engagées à l'encontre des auteurs d'infractions fiscales à caractère pénal, et ce comme suit :

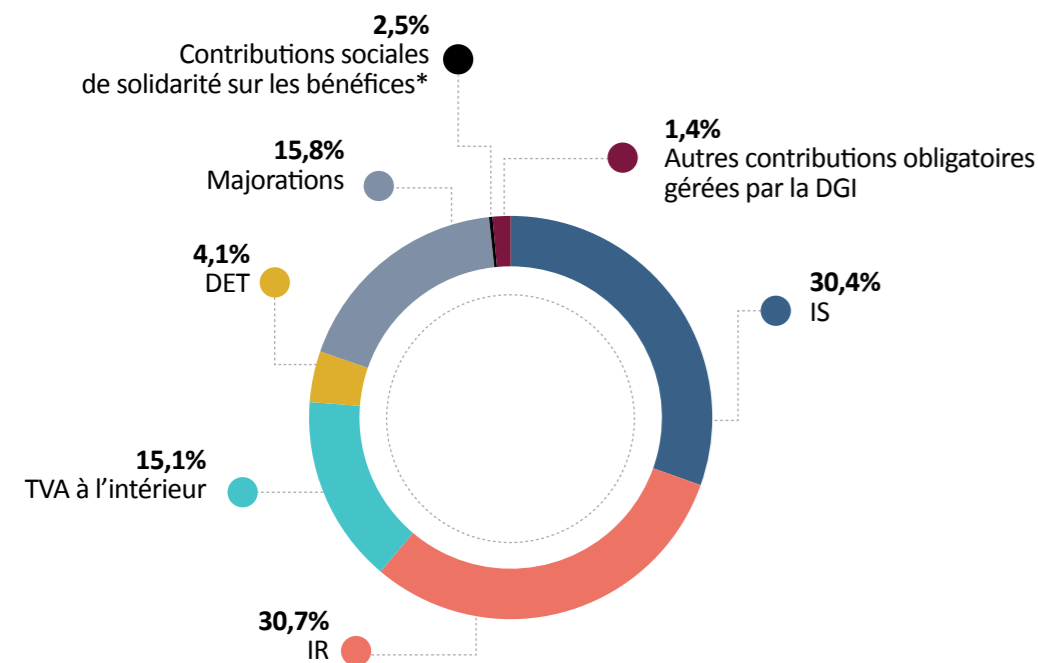
- Engagement de la procédure, permettant à la DGI de se constituer partie civile, dans un total de 36 affaires portant sur les fausses factures ;
- Suivi des poursuites pénales relatives à 29 affaires portant sur le faux et usage de faux en vue de l'obtention induite de l'exonération de la TSAV ;
- Veille médiatique, juridique et jurisprudentielle afin d'anticiper et d'apprécier les évolutions relatives aux affaires fiscales à caractère pénal ;
- Représentation de la DGI aux rencontres organisées autour de thématiques liées notamment à la lutte contre la corruption (INPPLC/OCDE, TRANSPARENCY MAROC), et de blanchiment de capitaux (ANRF/GAFIMOAN).

Au terme de l'année 2025, les actions menées en matière de discipline fiscale ont permis d'obtenir des jugements (ayant acquis autorité de la chose jugée) favorables à la DGI portant sur des dommages et intérêts d'un montant total de 1.051.694.983,28 DH.

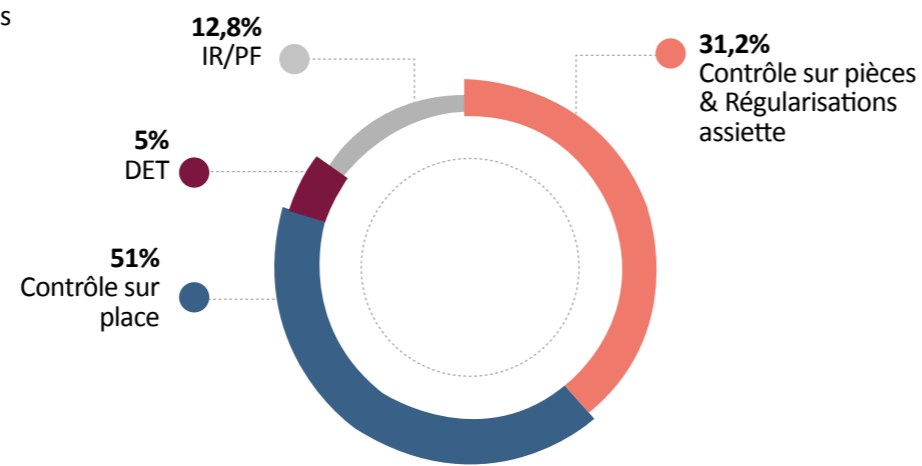
Réalisations

Recettes fiscales additionnelles

La performance de la Direction Générale des Impôts en matière de mise en conformité s'est traduite par la mobilisation d'une recette additionnelle de **20.928 MDH**, soit **18%** de plus qu'en 2024. Par type d'impôt, ces recettes sont générées à hauteur de **76,2%** par l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée.



Recettes additionnelles
Par type d'impôt
* Y compris les majorations



Recettes additionnelles
par source d'émission

Pour faciliter votre expérience de lecture,

nous sommes heureux de vous offrir la possibilité de télécharger la version digitale de notre rapport annuel.



Scannez-moi

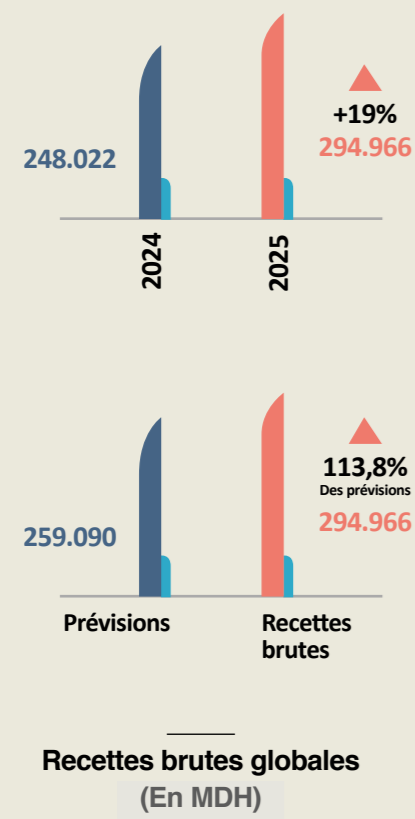
2025
Rapport d'activité

CONSOLIDATION DES RECETTES FISCALES

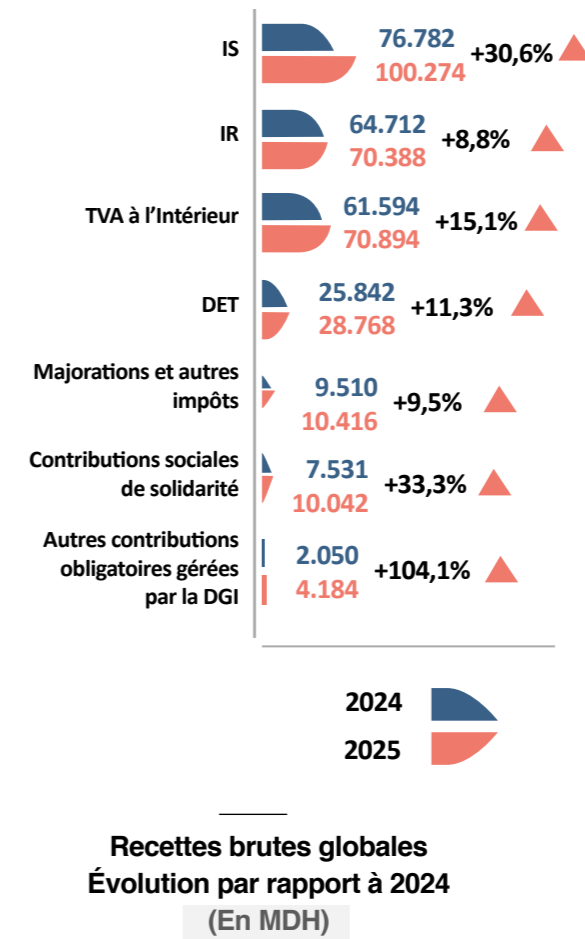
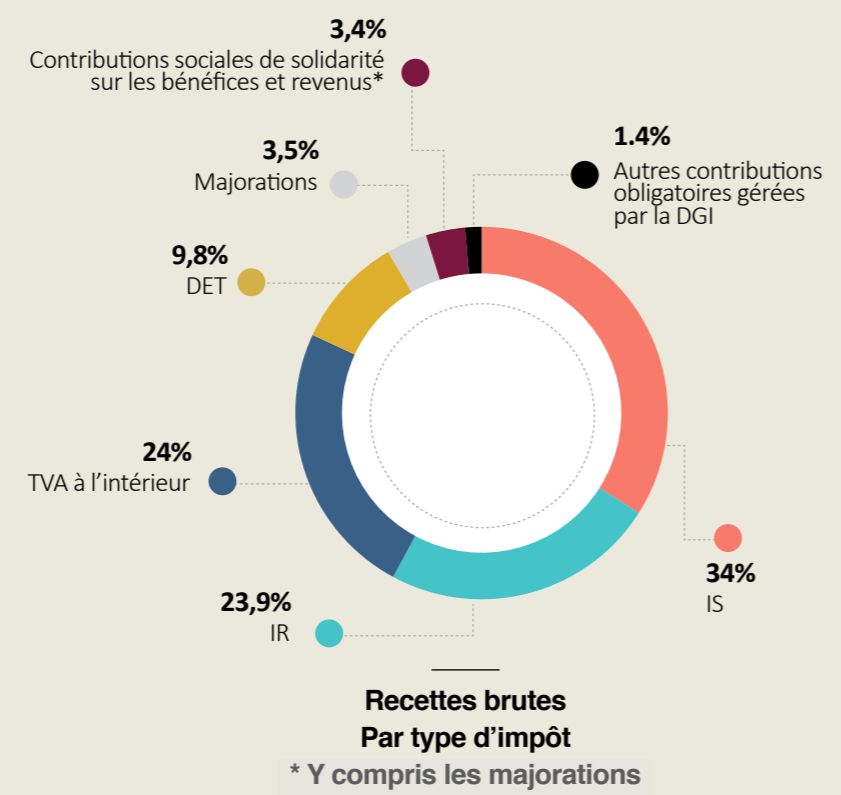
Les efforts déployés par la Direction Générale des Impôts pour promouvoir la conformité volontaire et favoriser la mise en conformité ont entraîné une augmentation significative des recettes fiscales en 2025. Ces initiatives ont non seulement amélioré la collecte des impôts, mais ont également renforcé la confiance entre les contribuables et l'administration fiscale, ce qui a permis d'élargir la base fiscale et d'assurer une croissance soutenue des recettes.

Recettes fiscales brutes

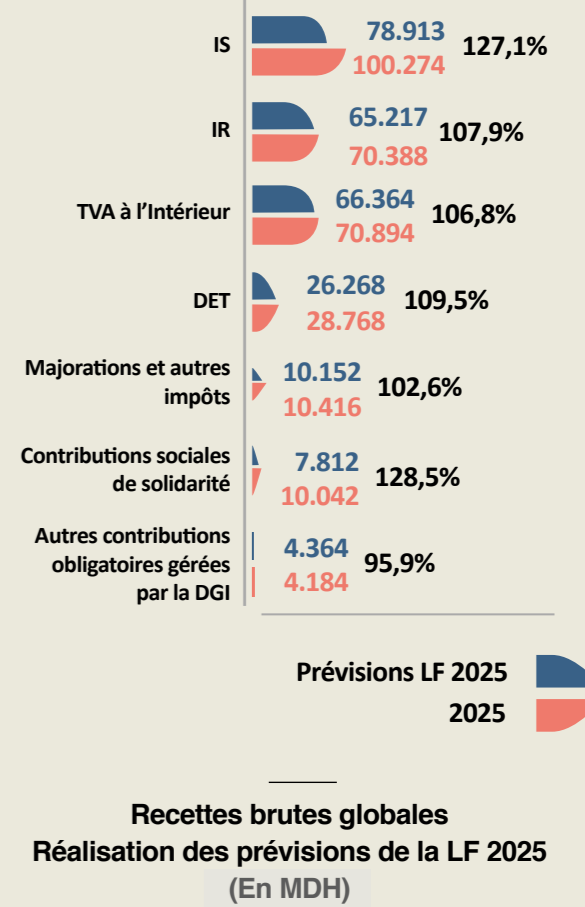
Les recettes fiscales brutes globales se sont élevées, au titre de 2025, à **294.966 MDH** en évolution de 18,9% par rapport à 2024. Ces réalisations ont dépassé l'objectif de la Loi de Finances 2025 de **13,8%**



Les recettes fiscales brutes générées par l'impôt sur les sociétés arrivent en tête avec **100.274 MDH**, soit 34% de la recette globale et en évolution de 30,6% par rapport à 2024. L'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement et de timbre ont généré des recettes respectives de l'ordre de **70.388 MDH**, **70.894 MDH** et **28.768 MDH**. Ils affichent ainsi des évolutions annuelles de 9%, 15% et 11%.



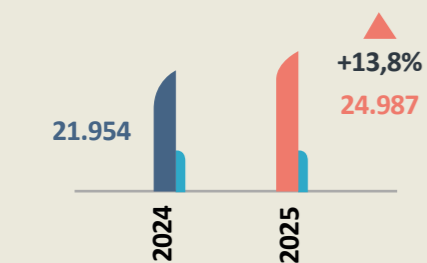
Les objectifs arrêtés par la Loi de Finances 2025 au titre de la recette brute de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement et de timbres, ont été largement atteints.



Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Le bilan au titre de l'année 2025 en matière de remboursements, dégrèvements et restitutions liquidés s'élève à **24.987 MDH**, soit **13,8%** de plus qu'en 2024.

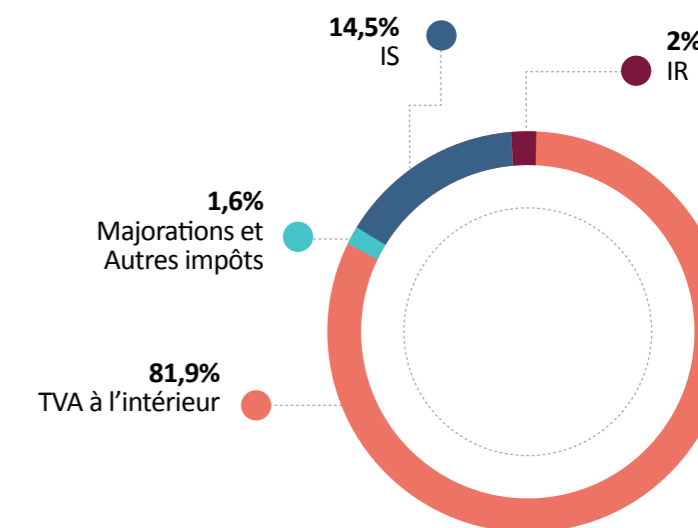
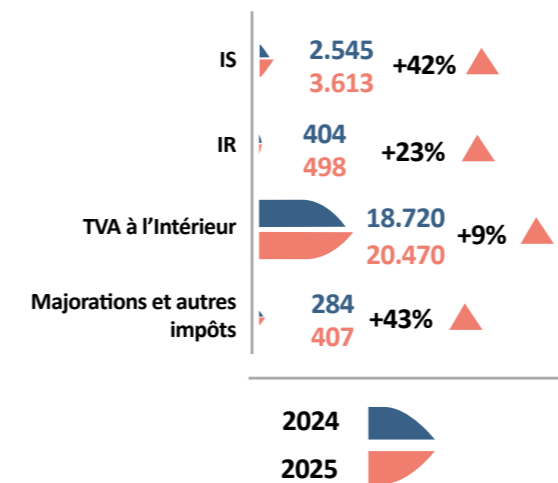
Le taux de réalisation de l'objectif arrêté par la Loi de Finances est ainsi de l'ordre de **186,5%**.



Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux
(En MDH)

Par type d'impôt, les remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée représentent le plus grand poste de dépenses avec une part de **81,9%**. Les parts des restitutions de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu sont quant à elles, respectivement, de l'ordre de **14,5%** et **2%**.

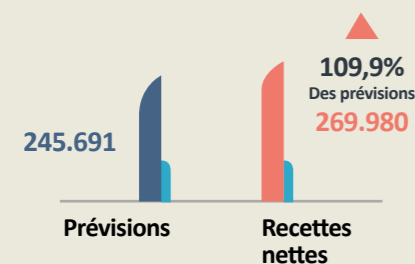
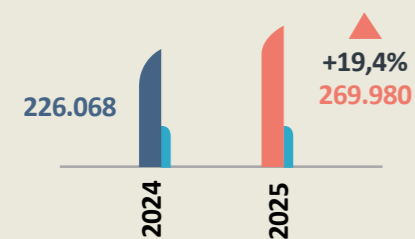
L'objectif cible de la Loi de Finances 2025 concernant le remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée a été réalisé à hauteur de **186%**. Quant aux dépenses relatives à l'IS, à l'IR et aux Majorations et autres impôts, elles ont été réalisées, respectivement, à hauteur de **294%**, **319%** et **217%**.



Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux par type d'impôt
(En MDH)

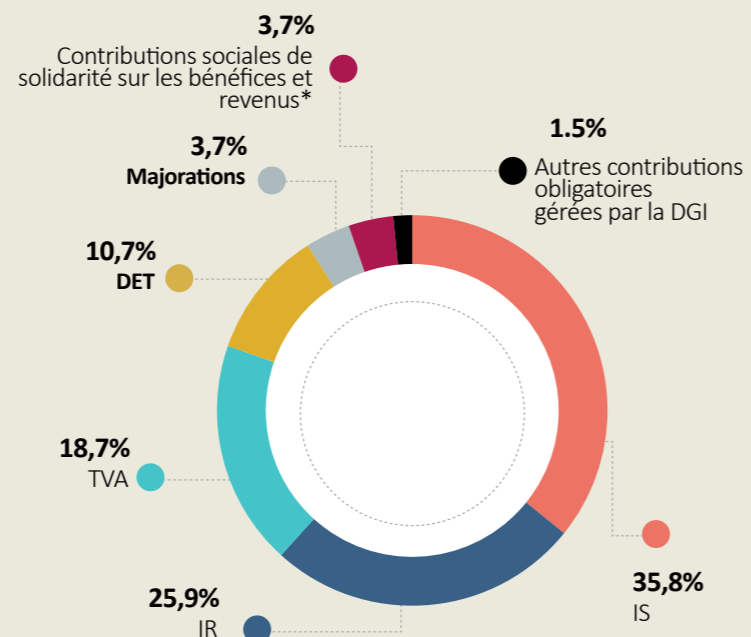
Recettes fiscales nettes

Les recettes fiscales nettes en 2025 se sont établies à **269.980 MDH**, soit **19,4%** de plus qu'en 2024. La réalisation des objectifs de la Loi de Finances 2025 est ainsi de l'ordre de **109,9%**.



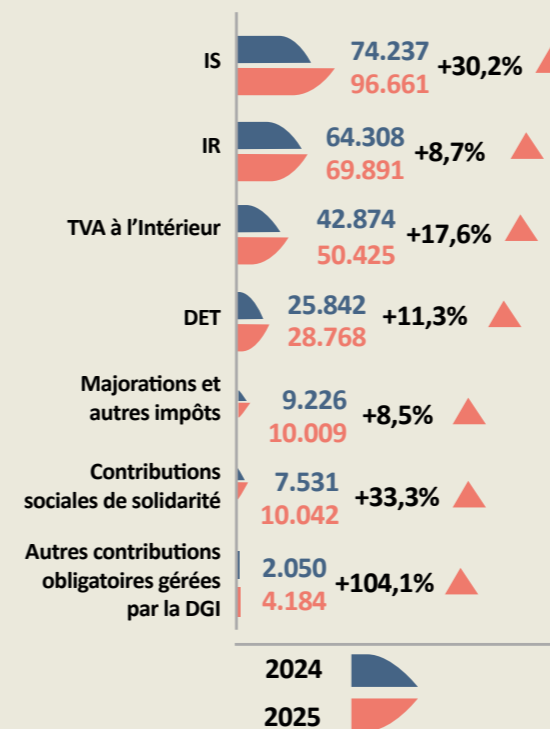
Recettes fiscales nettes
(En MDH)

Les recettes nettes en 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement et de timbre sont respectivement de l'ordre de **96.661 MDH**, **69.891 MDH**, **50.425 MDH** et **28.768 MDH**. Ainsi leurs parts respectives s'établissent à 35,8%, 25,9%, 18,7% et 10,7%.



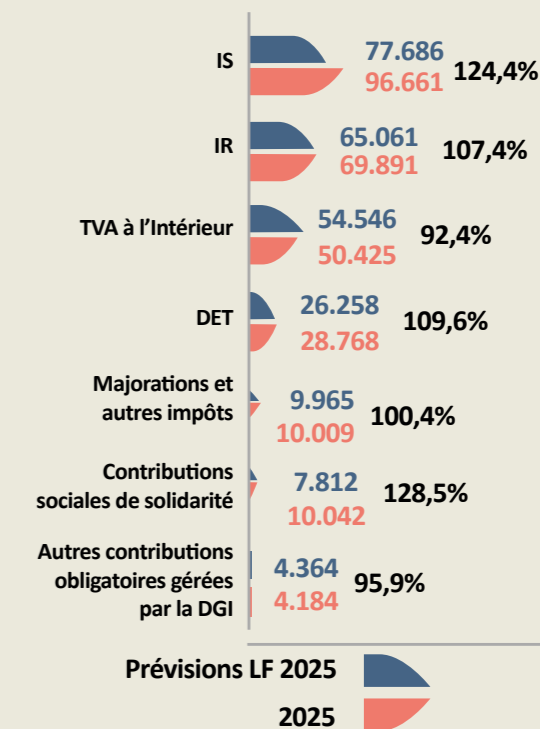
Part des recettes fiscales nettes par type d'impôt

En évolution annuelle, les recettes nettes au titre de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement et de timbre se sont appréciées respectivement de l'ordre de **30,2%**, **8,7%**, **17,6%** et **11,3%**.



Recettes globales nettes
Évolution par rapport à 2024
(En MDH)

Les objectifs fixés par la Loi de Finances 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'enregistrement et de timbre ont été largement atteint.



Recettes globales nettes
Réalisation des prévisions de la LF 2025
(En MDH)

2025
Rapport d'activité

CAHIER STATISTIQUE



Recettes fiscales (en MDH)

Désignation	Réalizations ¹		Prévisions LF 2025		Variation Déc 24/ Déc 25	
	A fin Déc 24 ²	A fin Déc 25	Prévisions	Taux de réalisation	En valeur	En %
Recettes brutes	248 022	294 966	259 090	113.8%	46 945	18.9%
IS	76 782	100 274	78 913	127.1%	23 492	30.6%
IR	64 712	70 388	65 217	107.9%	5 676	8.8%
TVA à l'intérieur	61 594	70 894	66 364	106.8%	9 300	15.1%
DET	25 842	28 768	26 268	109.5%	2 926	11.3%
Majorations ³ et autres impôts ⁴	9 510	10 416	10 152	102.6%	905	9.5%
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus (LF 2021/LF 2022)	7 531	10 042	7 812	128.5%	2 511	33.3%
Autres contributions obligatoires gérées par la DGI ⁵	2 050	4 184	4 364	95.9%	2 134	104.1%
Remboursements, Dégrèvements et restitutions fiscaux	21 954	24 987	13 398	186.5%	3 033	13.8%
IS	2 545	3 613	1 227	294.4%	1 067	41.9%
IR	404	498	156	319.0%	93	23.1%

TVA à l'intérieur	18 720	20 470	11 818	173.2%	1 750	9.3%
DET	0	0	10	0.0%	0	0.0%
Majorations et autres impôts	284	407	187	217.3%	123	43.2%
Recettes nettes	226 068	269 980	245 691	109.9%	43 912	19.4%
IS	74 237	96 661	77 686	124.4%	22 425	30.2%
IR	64 308	69 891	65 061	107.4%	5 583	8.7%
TVA à l'intérieur	42 874	50 425	54 546	92.4%	7 550	17.6%
DET	25 842	28 768	26 258	109.6%	2 926	11.3%
Majorations ³ et autres impôts ⁴	9 226	10 009	9 965	100.4%	782	8.5%
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus (LF2021/LF 2022)	7 531	10 042	7 812	128.5%	2 511	33.3%
Autres contributions obligatoires gérées par la DGI ⁵	2 050	4 184	4 364	95.9%	2 134	104.1%

¹ Situation statistique des recettes arrêtée au 20/01/2026

² Données actualisées

³ Y compris les frais de poursuite

⁴ La rubrique « autres impôts » se compose de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique, de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices (LF 2019), de la TP, de la TH/TSC et de la TL.

⁵ La rubrique « Autres contributions obligatoires gérées par la DGI » se compose de la contribution de solidarité sur les livraisons à soi-même, la taxe de solidarité contre les événements catastrophiques, la taxe spéciale sur le ciment et l'amende relative aux délais de paiement.

Structure des recettes (en MDH)

	2024	%	2025	%
Recettes spontanées	230 250	93%	274 038	93%
Recettes additionnelles	17 771	7%	20 928	7%
Recettes brutes	248 021	100%	294 966	100%

Recettes spontanées par type d'impôt (en MDH)

	Recette	%
IS	93 910	34,3%
IR	63 954	23,3%
TVA à l'intérieur	67 740	24,7%
DET	27 910	10,2%
Majorations et autres impôts	7 118	2,6%
Contributions sociales de solidarité sur les bénéfices et revenus (y compris les majorations)	9 522	3,5%
Autres contributions obligatoires gérées par la DGI	3 884	1,4%
Total	274 038	100%

Recettes TSAV

	2024	2025	Evolution 2025/2024
Nombre de transactions	3 905 852	4 039 128	+3,4%
Valeur (en milliers de DH)	4 207 139	4 334 800	+3%

Recettes TSAV en nombre et en valeur par guichet

	2022			2025		
	Nombre de transactions	Montant Total (en milliers de DH)	Part en valeur	Nombre de transactions	Montant Total (en milliers de DH)	Part en valeur
Guichets des Partenaires	3 811 596	4 083 438	97%	3 944 845	4 210 813	97%
Receveurs DGI	94 256	123 701	3%	94 283	123 987	3%
Recettes TSAV	3 905 852	4 207 139		4 039 128	4 334 800	

Recettes additionnelles par type d'impôt (en MDH)

	2025	%
IS	6 364	30,4%
IR	6 434	30,7%
TVA à l'intérieur	3 154	15,1%
DET	858	4,1%
Majorations et autres impôts	3 298	15,8%
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et revenus (y compris les majorations)	520	2,5%
Autres contributions obligatoires gérées par la DGI	300	1,4%
Total	20 928	100%

Proportion des recettes recouvrées par la DGI payées par voie électronique

Chiffres en millions de dirhams

Type d'impôt	2024			2025		
	Paiements électroniques	Recettes globales ¹	Proportion des paiements électroniques	Paiements électroniques	Recettes globales ¹	Proportion des paiements électroniques
IS	70 420	75 776	92.9%	92 730	99 149	93.5%
IR	43 101	49 707	86.7%	48 930	55 553	88.1%
TVA à l'intérieur	57 795	60 523	95.5%	65 893	69 049	95.4%
DET	24 160	25 798	93.7%	26 718	28 721	93.0%
Majorations et autres impôts	4 762	8 842	53.9%	5 402	10 010	54%
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et revenus	7 201	7 521	95.8%	9 475	10 012	94,6%
Autres contributions obligatoires gérées par la DGI	1 667	1 996	83.5%	3 703	4 095	90.4%
Total	209 106	230 163	90,9%	252 851,00	276 589,00	91,4%

¹ Recettes globales recouvrées par la DGI

Elargissement de la population fiscale

Nouvelles créations

	2025	%
Personnes physiques professionnelles	65 540	45%
Personnes physiques tenant une comptabilité	4 039	
Contribuables soumis à la CPU	16 283	
Auto entrepreneurs	45 218	
Personnes morales	79 402	55%
Total	144 942	100%

ICE récupérés par catégorie de contribuable

	2024	2025	Evolution 2025/2024
Personnes morales	130 028	142 961	10%
Personnes physiques	82 275	87 527	6%
Total	212 303	230 488	9%

Auto-entrepreneurs : Déclarations trimestrielles

	Nombre de déclarants		Nombre de déclarations	
Trimestre 1	81 200		171 222	29%
Trimestre 2	78 932		139 996	24%
Trimestre 3	79 500		133 967	22%
Trimestre 4	84 342		150 890	25%
Total			596 075	

Nombre de télé-déclarations par type d'impôt

	2024		2025		Evolution 2025/2024
		%		%	
TVA	769 355	16%	817 794	16%	6%
IS	1 411 538	29%	1 432 591	29%	1%
IR	2 623 882	53%	2 652 645	53%	1%
Autres impôts	100 949	2%	127 974	2%	27%
Total	4 905 724	100%	5 031 004	100%	3%

Adhésions aux télé-services

	2025
Nouvelles adhésions aux télé-services	382 869
TOTAL ADHÉRENTS	2 889 312

Opérations effectuées de manière dématérialisée (en millions)

	Nombre d'opérations	Evolution
2019	14,71	47%
2020	14,25	-3%
2021	18,82	32%
2022	21,2	13%
2023	22,7	7%
2024	24,5	8%
2025	26,5	8%

Opérations effectuées de manière dématérialisée par type

	Nombre	%
Télépaiements	12 304 943	46,4%
Téledéclarations	5 031 004	19%
Attestations	6 204 916	23,4%
Achat timbres	1 428 027	5,4%
Actes	1 510 335	5,7%
E-réclamations	26 456	0,1%
Total	26 505 681	100%

Attestations électroniques délivrées (en milliers)

	Nombre d'opérations	Evolution
2019	1.300	
2020	1.929	48%
2021	3.081	60%
2022	3.562	16%
2023	4.070	14%
2024	4 636	14%
2025	6 205	34%

Contrôle fiscal

Contrôle sur place : Nombre de vérifications

	Nombre de vérifications	Evolution
2022	5 215	
2023	5 793	+11%
2024	7 674	+32%
2025	7 133	-7%

Contrôle sur place : Nombre de vérifications par nature de contrôle

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Vérification Générale	6 267	82%	4 732	66%	-24%
Vérification ponctuelle	1 407	18%	2 401	34%	+71%
Total	7 674	100%	7 133	100%	-7%

Contrôle sur place : Nombre de vérifications par catégorie de contribuable

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Personnes Morales	4 110	53%	6 431	90%	51%
Personnes Physiques	3 564	47%	702	10%	-27%
Nombre de dossiers vérifiés	7 674	100%	7 133	100%	

Contrôle sur place : Droits recouverts (en MDH)

	Recettes	Evolution
2022	5 576	
2023	5 801	4%
2024	9 605	66%
2025	10 670	11%

Contrôle sur pièces : Nombre de dossiers vérifiés par catégorie de contribuable

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Grandes Entreprises	4 542	7%	4 038	5%	-11%
Autres Personnes Morales	22 622	37%	36 014	44%	59%
Personnes Physiques Professionnelles et particuliers	33 667	55%	41 965	51%	25%
Total	60 831	100%	82 017	100%	35%

Contrôle sur pièces : Nombre de dossiers donnant lieu à redressement

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Grandes Entreprises	1 710	3%	1 969	3%	15%
Autres Personnes Morales	17 155	33%	27 796	38%	62%
Personnes Physiques Professionnelles et particuliers	33 080	64%	42 838	59%	29%
Total	51 945	100%	72 603	100%	40%

Contrôle sur pièces et régularisations assiettes: Droits recouvrés (en MDH)

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Grandes Entreprises	2 146	41%	2 676	41%	25%
Autres Personnes Morales	1 759	33%	2 240	34%	27%
Personnes Physiques Professionnelles	1 363	26%	1 622	25%	19%
TOTAL	5 268	100%	6 538	100%	24%

Contrôle IR/PF et DET : Droits recouvrés (en MDH)

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Contrôle IR/PF	2 120	73%	2 674	72%	26%
Contrôle DET	779	27%	1 046	28%	34%
TOTAL	2 899	100%	3 720	100%	28%

Recouvrement forcé

Recouvrement forcé : Recettes (en MDH)

	2024	2025	Evolution 2025/2024
Recettes	5 531	6 867	+24%

Recouvrement forcé : Recettes par tranche (en MDH)

	2024		2025	
	Valeur	Proportion	Valeur	Proportion
Antérieur à 2010	75,5	1%	77,4	1%
2011-2015	247,8	4%	234,1	3%
2016-2019	424	8%	632,7	9%
2020	200,9	4%	237,5	3%
2021	287,3	5%	300,6	4%
2022	584,5	11%	317,3	5%
2023	1926,5	35%	678,8	10%
2024	1784,6	32%	1880,0	27%
2025			2509,0	37%
TOTAL	5 531	100%	6867	100%

Traitement des rapports PCE(1) - RAF(2)

	Etat	2024	2025	Taux de validation
Situation de traitement des rapports PCE ⁽¹⁾	Chargés	31 117	30 574	
	Validés	31 077	30 564	99,97%
	Rejetés	0	0	0,00%
	Instances	40	10	0,03%

Centrale des virements - RAF(2)

2025	
	Effectif
	Montant des dépenses
Total	166 839
	22 230 762 384

Contentieux fiscal

Répartition régionale du nombre de dégrèvements d'office sans réclamation

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
Marrakech	188	14%	168	14%	-11%
Casablanca	229	17%	250	21%	9%
Agadir	149	11%	121	10%	-19%
Rabat	135	10%	198	17%	47%
Fès	89	7%	71	6%	-20%
Oujda	105	8%	137	12%	30%
Tanger	149	11%	112	10%	-25%
Béni Mellal	221	17%	78	7%	-65%
Errachidia	66	5%	40	3%	-39%
Total	1 331	100%	1175	100%	-12%

⁽¹⁾ PCE plan comptable de l'État

⁽²⁾ RAF recettes de l'administration fiscale

Contentieux administratif : Stock par type d'impôt

	Stock au 31/12/2024	Stock au 31/12/2025	Evolution 2025/2024
TH / TSC	--	1 754	--
Taxe Professionnelle	3 856	2 516	-35%
IR	2 230	1 362	-39%
IR/PF	713	507	-29%
IS	1 175	1102	-6%
TVA	674	462	-31%
Droits d'enregistrement	573	447	-22%
Autres (TL, PE, TASS, TSAV)	32	36	13%
Sous total	9 253	8 186	-12%
Recours gracieux	3 364	4 430	32%
Total	12 617	12 616	-0,01%

Contentieux administratif : Dossiers constitués durant l'exercice par type d'impôt

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
TH / TSC	2 678	4,3%	10 141	15,1%	279%
Taxe Professionnelle	17 375	27,8%	17 945	26,8%	3%
IR	14 530	23,2%	12 185	18,2%	-16%
IR/PF	7 518	12%	8 604	12,8%	14%
IS	6 073	9,7%	5 747	8,6%	-5%
TVA	5 797	9,3%	4 959	7,4%	-14%
Droits d'enregistrement	8 251	13,2%	7 227	10,8%	-12%
Autres (TL, PE, TASS, TSAV)	277	0,4%	152	0,2%	-45%
Sous total	62 499		66 960		7%
Recours gracieux	27 531	30,6%	44 500	39,9%	62%
Total	90 030	--	111 460		24%

Contentieux administratif : Dossiers liquidés par type d'impôt

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
TH / TSC	2 953	5,1%	8 471	13,2%	187%
Taxe Professionnelle	15 341	26,6%	17 987	27,9%	17%
IR	13 136	22,8%	12 094	18,8%	-8%
IR/PF	7 107	12,3%	8 327	12,9%	17%
IS	5 558	9,6%	5 461	8,5%	-2%
TVA	5 372	9,3%	4 885	7,6%	-9%
Droits d'enregistrement	7 875	13,7%	7 053	11%	-10%
Autres (TL, PE, TASS, TSAV)	263	0,5%	131	0,2%	-50%
Sous total	57 605		64 409		12%
Recours gracieux	24 859	30,1%	42 528	39,8%	71%
Total	82 464	--	106 937	--	30%

Contentieux administratif : Dossiers constitués et liquidés durant l'année

	2024	%	2025	%	Evolution 2025/2024
TH / TSC	2 678	4,9%	8 467	14%	216%
Taxe Professionnelle	13 951	25,7%	16 070	26,6%	15%
IR	12 453	22,9%	11 203	18,5%	-10%
IR/PF	6 872	12,7%	8 179	13,5%	19%
IS	5 093	9,4%	4 929	8,2%	-3%
TVA	5 190	9,6%	4 596	7,6%	-11%
Droits d'enregistrement	7 789	14,4%	6 901	11,4%	-11%
Autres (TL, PE, TASS, TSAV)	250	0,5%	123	0,2%	-51%
Sous total	54 276		60 468		11%
Recours gracieux	24 356	31%	40 848	40,3%	68%
Total	78 632	--	101 316	--	29%

Contentieux administratif : Dossiers liquidés dans un délai de 30 jours suivant la date de leur réception

	2024	%	2025	%	Evolution 2024/2025
TH / TSC	1 966	4,7%	6 230	12,8%	217%
Taxe Professionnelle	9 701	23,2%	12 402	25,4%	28%
IR	9 741	23,3%	8 789	18%	-10%
IR/PF	5 508	13,2%	7 270	14,9%	32%
IS	3 666	8,8%	3 819	7,8%	4%
TVA	4 373	10,4%	3 932	8,1%	-10%
Droits d'enregistrement	6 690	16%	6 296	12,9%	-6%
Autres (TL, PE, TASS, TSAV)	224	0,5%	101	0,2%	-55%
Sous total	41 869		48 839		17%
Recours gracieux	20 699	33,1%	35 794	42,3%	73%
Total	62 568	--	84 633	--	35%

Contentieux judiciaire : Recours en Première Instance

	Recours		Jugements		Jugements en faveur de l'Administration	
	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)
2024	1 251	1.628,4	1381	2 121,9	879	1606,5
2025	1 691	2 646,3	1 181	1 405,6	719	1 071,5

Contentieux judiciaire : Recours devant les Cours d'Appel

	Recours		Arrêts		Arrêts en faveur de l'Administration	
	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)
2024	733	1 157,7	745	1 121,8	416	909,8
2025	1 003	1 490,0	855	1 300,2	449	779,9

Contentieux judiciaire : Recours devant la Cour de Cassation

	Recours		Arrêts		Arrêts en faveur de l'Administration	
	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)	Nombre	Valeur (MDH)
2024	264	441,3	392	808,6	177	543,1
2025	440	1 339,5	335	862,0	149	478,8

Commissions Locales de Taxations (CLT) : Nombre de dossiers examinés

	2024	%	2025	%
Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	160	12%	5	0,5%
Contrôles IR/PF et DET	1160	88%	1065	99,5%
Recettes brutes	1 320	100%	1070	100%

Dossiers examinés par les Commissions Régionales du Recours Fiscales (CRRF)

	2024	%	2025	%
Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	120	95%	347	97%
Revenus et profits de capitaux mobiliers	6	5%	12	3%
TOTAL	126	100%	359	100%

Recours formulés devant la CNRF

	2024	%	2025	%
Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	466	96%	391	97%
Contrôles IR/PF et DET	21	4%	11	3%
TOTAL	487	100%	402	100%

Evolution des décisions rendues par la CNRF

	2024	%	2025	%
Vérification de comptabilité IS - IR Professionnel - TVA	567	93%	414	96%
Contrôles IR/PF et DET	44	7%	19	4%
TOTAL	611	100%	433	100%

Capital humain

Effectif par genre

	Effectif*	%
Hommes	3 143	48%
Femmes	3 463	52%
Total	6 606	100%

Effectif par niveau de formation

	Effectif*	%
Bac+4 et plus	4 342	66%
Moins de Bac +4	2 190	33%
Sans Bac	74	1%
Total	6 606	100%

*y compris les agents communaux

Effectif par structure

	Effectif*	%
Administration centrale	640	10%
Services extérieurs	5 966	90%
Total	6 606	100%

Effectif par profil

	Effectif*	%
Administrateurs des Finances	3 769	57,1%
Techniciens des Finances	1 611	24,4%
Ingénieurs et Architectes des Finances	766	11,6%
Adjoints administratifs des Finances	402	6,1%
Adjoints techniques des Finances	26	0,4%
Rédacteurs	16	0,2%
Inspecteurs des Finances	2	0,03
Autres (hors MEF)	14	0,2%
Total	6 606	100%

*y compris les agents communaux

Effectif par Direction

	Effectif*	%
Administration Centrale	640	9,7%
DRI de Casablanca	1 476	22,3%
DRI de Rabat	923	14,0%
DRI de Fès	642	9,7%
DRI de Tanger	592	9,0%
DRI de Marrakech	526	8,0%
DRI d'Agadir	518	7,8%
DRI d'Oujda	366	5,5%
DRI de Béni Mellal	231	3,5%
DRI d'Er-Rachidia	98	1,5%
Nouvelles recrues en cours d'affectation	594	9,0%
TOTAL	6 606	100%

Effectif par métier

	Effectif*	%
Gestion Fiscale	2 494	37,8%
Recouvrement	853	12,9%
Contrôle	691	10,5%
Enregistrement et contrôle des insuffisances	566	8,6%
Etudes et prévisions fiscales	20	0,3%
Etudes Législatives et Réglementaires	13	0,2%
Cooperation internationale	17	0,3%
Contentieux	184	2,8%
Système d'information	247	3,7%
Gestion des Ressources Humaines	130	2,0%
Budget et Equipement	111	1,7%
Programmation et Communication	58	0,9%
Pilotage et Management	276	4,2%
Audit et Inspection	57	0,9%
Support	289	4,4%
Sécurité Juridique et Assistance à la Résolution Amiable	6	0,1%
Stagiaires	594	9,0%
Total	6 606	100%

*y compris les agents communaux

Effectif par tranche d'âge

	Effectif	%
entre 20 et 24 ans	180	2,7%
entre 25 et 29 ans	1 168	17,7%
entre 30 et 34 ans	821	12,4%
entre 35 et 39 ans	1 317	19,9%
entre 40 et 44 ans	736	11,1%
entre 45 et 49 ans	567	8,6%
entre 50 et 54 ans	576	8,7%
entre 55 et 59 ans	821	12,4%
plus de 60 ans	420	6,4%
Total	6 606	100%

Formation

Participations par centre de formation

	Participations	%
Institut des Finances (MEF)	605	10%
DGI-Central	316	5%
DGI-CF Rabat	1 431	24%
DGI-CF Agadir	407	7%
DGI-CF Casablanca	1 321	22%
DGI-CF Fès	549	9%
DGI-CF Marrakech	586	10%
DGI-CF Oujda	358	6%
DGI-CF Tanger	427	7%
Total	6 000	100%

Renforcement des compétences métier

	Participations	%
Contrôle	1 545	44%
Gestion de la conformité fiscale	812	23%
Affaires juridiques	336	10%
Comptabilité	761	22%
Recouvrement	56	2%
Total	3 510	100%

Participations par axe de formation

	Participations	%
Formation de base	7631	56,0%
Gestion fiscale	812	6,0%
Système d'information et informatique	836	6,1%
Contrôle	1545	11,3%
Comptabilité	761	5,6%
Affaires juridiques et contentieux	336	2,5%
Audit, inspection et contrôle de gestion	873	6,4%
Techniques communication et information	203	1,5%
Budget et Loi de Finances	88	0,6%
Economie et finances	106	0,8%
Recouvrement	56	0,4%
Langues	8	0,1%
Management et développement capacités	316	2,3%
Gestion des ressources humaines	60	0,4%
Total	13 631	100%



المديرية العامة للضرائب
+o[ΦIlo +o[.o+o.κ+ IξOχo.κI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Il vous suffit de scanner le QR code

Pour télécharger la version digitale de notre rapport annuel.



Scannez-moi

RUE HAJ AHMED CHERKAOUI
AGDAL, RABAT MAROC
TÉL.: +212 (0)5 37 27 90 00 À 07



Centre d'information

05 37 27 37 27



المديرية العامة للضرائب
+ⵎⵔⵓⵎⵓ +ⵎⵔⵓⵎⵓⵙⵓⵔⵉⵙⵓⵔⵉ
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

www.tax.gov.ma